Réforme du mode de scrutin au Québec : Jalons historiques

Préambule

*Ce document rassemble le contenu publié dans l'ensemble des pages de la section « **Jalons historiques** » du site Internet du Mouvement pour une démocratie nouvelle au 16 octobre 2013 (www.democratie-nouvelle.qc.ca/jalons-historiques).*

Les hyperliens mènent en général aux sections du site du MDN et aux documents qui y sont déposés, mais ils peuvent également mener vers d'autres sites.

La recherche et la rédaction a été effectuée par Mercédez Roberge, entre juin 2012 et octobre 2013. La reproduction est permise à la condition d'en mentionner la source.

La lutte pour réformer le mode de scrutin québécois a débuté il y a plus longtemps qu'ont ne le croit en général. En effet, la première trace écrite d'une « campagne en faveur de l'adoption d'un système de représentation proportionnelle » date de 1902. Mais auparavant, des interventions réclamant l'amélioration de la démocratie représentative avaient déjà eu lieu et les effets du mode de scrutin s'étaient révélés par les résultats électoraux dès 1867.

Pour témoigner des étapes importantes ayant été franchies, le Mouvement pour une démocratie nouvelle a réuni ici des informations sur des événements et actions citoyennes et gouvernementales significatives pour l'avancement de la réforme du mode de scrutin. Ces jalons historiques ne prétendent pas tout couvrir, mais ils donnent un aperçu de la variété et de l'abondance des actions ayant eu un effet direct ou indirect et sur lesquels on peut tabler pour conclure cette quête. Ils permettent aussi de constater qu'à toutes les occasions lui ayant été offertes, la population a répété son refus du statu quo et réclamé un changement véritable. Ils mettent également en valeur les consensus qui ressortent des nombreuses études, consultations et démarches initiées pour changer le mode de scrutin.

La recherche ayant été effectuée principalement à partir des archives du Mouvement pour une démocratie nouvelle, les actions de cette dernière sont davantage documentées que celles d'autres organisations engagées dans la même lutte. Il faut donc considérer les informations présentées comme étant un partie significative de l'histoire de la réforme du mode de scrutin au Québec, et non pas l'entièreté.

En réunissant ces jalons historiques le MDN souhaite garder notre mémoire collective bien vivante. Dans le contexte d'une si longue lutte, il importe de s'appuyer sur les expériences du passé pour construire l'avenir…

Sources pour cette section

Les informations contenues dans cette section proviennent surtout des archives du MDN, ainsi que de la mémoire de ses militantes et militants. En plus des documents cités tout au long de cette section, les documents suivants ont été particulièrement utiles:

- Section historique du document de consultation préparé en 2002 par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale pour lancer la consultation: Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, Mandat d'initiative, La réforme du mode de scrutin au Québec, Document de consultation, octobre 2002, 85 pages

- Section historique du Rapport du Directeur général des élections produit en 2007 à la demande du ministre: Rapport du Directeur général des élections produit en 2007 à la demande du ministre: Directeur général des élections, Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire, décembre 2007, 245 pages
- Article LE MODE DE SCRUTIN : QUELQUES JALONS HISTORIQUES, André Grenier, Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale Septembre 2002, 40 pages

Table des matières permettant de naviguer dans ce document

1834-1961: Les premières traces d'une revendication démocratique 4

1834-1899 4

1900-1961 7

1962-1997: Les défauts du mode de scrutin sont scrutés à la loupe et des propositions émergent 16

1962-1978 16

1979-1984 20

1985-1997 24

1998-2003 : Une injustice déclenche la mobilisation citoyenne et le MDN voit le jour 30

1998-1999 30

2000-2001 34

2002-2003 38

2004-2006 : Le MDN et ses alliés obtiennent un avant-projet de loi, mais qui demande de grandes améliorations 49

2004 49

2005 57

2006 65

2007-2009 : Pendant que le gouvernement refuse d'avancer, le MDN et ses alliés mobilisent et informent la population 77

2007 78

2008 87

2009 95

2010-2011 : Le MDN réunit les consensus et propose le mode de scrutin Solution démocratique 104

2010 104

2011 121

2012 à aujourd'hui : L'adhésion populaire renforce la Solution démocratique - le MDN continue d'informer et de mobiliser la population 128

2012 128

2013 136

Une histoire en train de s'écrire (liens menant vers le site MDN) 139

1834-1961: Les premières traces d'une revendication démocratique

1834-1899

1834: Les Patriotes rêvent de démocratie. Le texte des 92 résolutions des Patriotes porte aussi sur la représentation.

Bien que le mode de scrutin ne soit pas nommément inscrit dans le texte des 92 résolutions des Patriotes ce texte porte tout de même l'essence d'une revendication future en réclamant de modifier les critères d'éligibilité des députés et de mettre fin aux disproportions au niveau du nombre d'électeurs représentés par député.

> 13. Résolu, – Que c'est l'opinion de ce comité, que même en précisant des limites de cette nature, et en réglant la propriété foncière comme condition d'éligibilité à un Conseil législatif choisi par le peuple, condition qui très-heureusement et très-sagement n'est pas attachée à l'éligibilité pour la Chambre d'assemblée, cette Chambre paraît plutôt avoir eu en vue de ménager les opinions reçues en Europe, où la loi est les mœurs donnent tant de privilèges et d'avantages artificiels à la naissance, au rang et à la fortune, qu'aux croyances reçues en Amérique, où l'influence de la naissance est nulle, et où, malgré l'importance naturelle que la fortune commandera toujours, **l'introduction artificielle de grands privilèges dans l'ordre public, en faveur de la grande propriété, ne pourrait se soutenir longtemps contre la préférence donnée, dans les élections libres, aux vertus, aux talents et aux lumières, que la fortune n'exclut pas, mais qu'elle ne peut acheter,** et qui peuvent accompagner une pauvreté honnête, contente et dévouée, que dans le système électif la société devrait avoir le droit d'appeler et de consacrer au service de la patrie, préférablement à la richesse, lorsqu'elle y serait jugée plus propre.
>
> 17. Résolu, – Que c'est l'opinion de ce comité, que malheureusement il a été laissé au principal agent du gouvernement de Sa Majesté en cette province, d'accomplir les désirs du Parlement impérial; mais qu'il a détruit l'espoir qu'avaient conçu les fidèles sujets de Sa Majesté, de voir le **Conseil législatif, réformé et amélioré,** et les a confirmés dans l'opinion, que le seul moyen possible de donner à ce corps le poids et la respectabilité qu'il devrait avoir, **est d'y introduire le principe d'élection.**
>
> 46. Résolu, – Que c'est l'opinion de ce comité, que dans la vue d'introduire ce que les institutions des pays voisins présentaient de bon et d'applicable à l'état de cette province, cette Chambre a, entre autres mesures, passé pendant longues années, un bill fondé sur le principe arithmétique de proportionner le nombre des représentants, à celui de la population; et que si par le malheur des circonstances, et dans la nécessité urgente qui existait d'augmenter la représentation, elle a été forcée d'acquiescer à des entendements qui violent ce principe, **en donnant à plusieurs comtés qui n'ont qu'une population d'un peu plus de 4 000 âmes, le même nombre de représentants qu'à plusieurs autre, qui ont une population cinq fois plus grande, cette disproportion est**, dans l'opinion de cette Chambre, **une injustice dont elle doit chercher le remède**; et que dans les pays nouveaux où la population s'accroît rapidement et se porte vers de nouvelles localités, il est **sage et juste que des recensements fréquents et périodiques fassent connaître ses accroissements, et ses distributions, principalement pour que la représentation soit établie sur un base équitable.**

1849: Louis-Joseph Papineau, fait la promotion de la "représentation proportionnelle" au Parlement du Canada-Uni, mais le terme désigne alors le concept de représentation selon la population (*rep by pop*).

Papineau et les patriotes réclament que chaque député représente un nombre équivalent d'électeurs, ce qui aurait aussi signifié accorder à la population francophone un nombre de sièges équivalent à son nombre, donc plus grand, et réduire le pouvoir des britanniques qui occupaient un nombre de sièges plus élevé que leur part dans la population.

Août-septembre 1867, première élection générale faisant suite à la fondation du Canada. **Dès la première élection, le système majoritaire uninominal créé des distorsions**. Un gouvernement conservateur est élu avec **53,5% de votes**. Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **79,7 % des sièges**. L'indice de distorsion de cette élection est de 22,5, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

17 décembre 1867, Louis-Joseph Papineau persiste et signe. Louis-Joseph Papineau prononce plusieurs discours ayant la démocratie pour thème."Dans l'ordre politique, (...) il n'y a d'autorité légitime que celle qui a le consentement de la majorité de la nation". Prononcé devant l'Institut canadien, son discours sera publié dans le journal *Le Pays*, 18, 21, 23, 25 et 28 janvier, 1868.

De 1867 à 1931, un duel s'établit entre le Parti libéral (12 gouvernements) et le Parti conservateur (6 gouvernements). Pour les 18 élections de cette période, l'indice de distorsion moyen est de 21 (il est de 18,8 pour les 40 élections de 1867 à 2012). (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Les victoires libérales sont dues à des surreprésentations variant de 11 à 39 points de pourcentage, tandis qu'ils subissent des sous-représentations variant de -10 à -17 points de pourcentage lorsqu'ils sont dans l'opposition. Les victoires conservatrices sont dues à des surreprésentations variant de 15 à 25 points de pourcentage, tandis qu'ils subissent des sous-représentations variant de -6 à -32 points de pourcentage lorsqu'ils sont dans l'opposition.

Les élections de 1886 et de 1890 montreront à quel point le système électoral peut travestir la volonté populaire, puisqu'à ces deux occasions les gouvernements seront formés par le parti arrivé 2e en nombre de votes. L'élection de 1900 est la plus inéquitable de toutes, avec un indice de distorsion de 35,1, ce qui est très élevé. Le record inverse appartient à l'élection de 1878 (0,24) ce qui en fait l'exception qui confirme la règle; seule élection où seulement trois partis se font la lutte, ils obtiennent une représentation équivalente aux votes reçus (le gouvernement conservateur est minoritaire). De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections

Juin-juillet 1871, à la 2e élection générale, un gouvernement conservateur majoritaire est élu avec **51,7% de votes.** Il occupe **70,8 % des sièges**. L'indice de distorsion de cette élection est de 16,2, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

7 juillet 1875, à la 3e élection générale, un gouvernement conservateur majoritaire est élu avec **51% de votes.** Il occupe **66 % des sièges.** L'indice de distorsion est de 13,2, ce qui démontre une grande distorsion entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1er mai 1878, à la 4e élection générale, un gouvernement conservateur minoritaire est élu avec **49,5% de votes.** Il s'agit de la seule élection à s'approcher du respect de la volonté populaire. Il occupe **49,2 % des sièges.** Seule élection où seulement trois partis se font la lutte, ils obtiennent tous les trois une représentation équivalente aux votes reçus.

L'indice de distorsion est donc très bas, soit 0,24, ce qui représente le meilleur indice de toutes les élections québécoises (suivi par l'élection de 1960 avec 1,9), le record inverse étant de 35 pour l'élection de 1900. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8; il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

2 décembre 1881, à la 5e élection générale, un gouvernement conservateur majoritaire est élu avec **50% de votes.** Il occupe pratiquement tous les sièges de l'Assemblée nationale avec **75 % des sièges.** Le Parti conservateur indépendant a besoin, en moyenne, de 8 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège.

L'indice de distorsion de cette élection est de 21,6, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.).

14 octobre 1886, à la 6e élection générale, **la volonté populaire est renversée pour la première fois de l'histoire du Québec.** Le Parti conservateur reçoit le plus de votes, mais c'est le Parti libéral qui forme le gouvernement. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec 40% de votes. Il occupe **51 % des sièges**, mais c'est le Parti conservateur qui a obtenu **le plus de votes, soit 46%**.

Cela se produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). L'indice de distorsion de cette élection est de 9,4, ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.(Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

17 juin 1890, à la 7e élection générale**, la volonté populaire est renversée pour la deuxième fois de l'histoire du Québec.** Le Parti conservateur reçoit le plus de votes, mais c'est le Parti libéral qui forme le gouvernement. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec 44,5% de votes. Il occupe 58,9% des sièges, mais c'est le Parti conservateur qui a obtenu le plus de votes, soit 45,4%.

Cela se produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). L'indice de distorsion de cette élection est de 14, ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.(Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

8 mars 1892, à la 8e élection générale, un gouvernement conservateur majoritaire est élu avec **52,4% de votes.** Il occupe **69,8% des sièges.** L'indice de distorsion de cette élection est de 16, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. Voir Des distorsions depuis 1867 pour tous les détails.

11 mai 1897, à la 9e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **53% de votes.** Il occupe **69 % des sièges.** L'indice de distorsion de cette élection est de 14,3, ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1900-1961

7 décembre 1900, à la 10e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **53,1% de votes**. Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **90,5 % des sièges.**

L'indice de distorsion de cette élection est très grand, soit 35. ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. Il s'agit du pire indice de distorsion de toutes les élections québécoises.

De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections.(Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1902, un article du 26 janvier du journal Le Pionnier qualifie **d'injuste le système majoritaire uninominal.**

Amédée Denault, journaliste et directeur de ce journal, y réfère à son engagement réformiste datant de 1900 et témoigne de recherches effectuées sur les distorsions lors d'élections provinciales et fédérales et sur les systèmes utilisés par d'autres pays. Cet article est rapporté en décembre 1982 par le Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (Vol_12_no_4).

L'article sera présenté comme étant l'une des seules prises de position, avant les années 60, dans l'historique qui débute le document de consultation produit en 2002 par la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale. Il contient cependant une erreur dans la description du type de majorité nécessaire : ce qui détermine le siège (le mandat) n'est pas la moitié plus un des votes, mais un vote de plus que la personne arrivant au 2e rang.

> « Dans Le Pionnier, il y a deux ans déjà, je faisais campagne en faveur de l'adoption d'un système de représentation proportionnelle, selon ce qui existe en Belgique, pour la composition de nos Chambres provinciale et fédérale. Au Pionnier de dimanche dernier, on a pu lire un magistral article de M. Paul de Cassagnac, le brillant directeur de L'Autorité, de Paris, et député de Mirande aux Chambres françaises, sur le même sujet et dans le même sens. Cet article nous apprend qu'un projet de loi avait été déposé au Parlement français, par M. Dansette, député d'Armentières, visant à l'établissement de la représentation proportionnelle, en France, dès les élections de mai prochain. (...)
>
> C'est que les abus et les injustices du système purement majoritaire, pour l'élection des députés, abus et injustices qui résident tant dans le mode d'opérations de ce système, que dans les résultats qu'il produit, révoltent de plus en plus profondément tous ceux qui croient au gouvernement du peuple par le peuple et désirent obtenir, dans la députation, une représentation normale de tous les suffrages exprimés par l'électorat. Avec le système majoritaire que nous avons, ici comme en France, la moitié plus un des votes donnés par une circonscription électorale contrôle exclusivement l'unique mandat à attribuer, et la moitié moins un des électeurs qui ont pris la peine d'aller exprimer comment ils entendent que les affaires du pays, leurs affaires, soient conduites, se trouvent forcément privés de la représentation légitime à laquelle ils auraient droit devant le Parlement. L'injustice n'est-elle pas criante? (…)
>
> Voilà sommairement toute l'économie du système de la représentation proportionnelle. Nous le soumettons modestement à l'attention de nos législateurs de Québec. On se plaint souvent qu'ils ne s'occupent pas suffisamment de hautes questions économiques, politiques ou sociales. En voilà une à laquelle ils pourraient s'intéresser profitablement. »
>
> Amédée Denault, « La représentation proportionnelle », Le Pionnier, 26 janvier 1902.

25 novembre 1904, à la 11e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **55% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **90,5% des sièges.**

L'indice de distorsion de cette élection est de 29,2, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

8 juin 1908, à la 12e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu ave**c 53,5% de votes**. Il occupe **77% des sièges.**

L'indice de distorsion de cette élection est de 22,3, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.(Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

15 mai 1912, à la 13e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **53,5% de votes.** Il occupe **76,5% des sièges.**

L'indice de distorsion de cette élection est de 23,1, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.(Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

22 mai 1916, à la 14e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **60,6% de votes. Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit 92,6% des sièges.**

Le Parti conservateur a besoin, en moyenne, de 8 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 30, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1918, les femmes **canadiennes obtiennent le droit de vote** aux élections fédérales, cependant les Québécoises ne peuvent exercer ce droit pour élire les membres de l'Assemblée nationale.

De 1791 à 1849, les femmes du Bas-Canada peuvent voter, à condition toutefois d'être propriétaires. Les Québécoises mettront près de 100 ans pour regagner le droit de voter, grâce à lutte des suffragettes, notamment par la présentation annuelle de leurs demandes auprès des premiers ministres, de 1927 à 1940. Mmes Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain seront les porte-étendard de cette lutte.

23 juin 1919, à la 15e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **51,9% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, **soit 91,4% des sièges,** ce qui signifie qu'il profite de la plus grande surreprésentation de toute l'histoire.

Le Parti conservateur a besoin en moyenne de 4 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 31,8, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Entre 1919 et 1935, la réforme du mode de scrutin se discute au niveau **fédéral**. « Les programmes de plusieurs petits partis politiques (par exemple, celui des partis progressistes aux élections fédérales de 1921, 1925, 1926 et 1930) ont comporté des énoncés favorables à la représentation proportionnelle.» Vie Politique Au Canada, André Bernard, PUQ, 2005 - 466 pages, p. 182-183

1921, le mode de scrutin municipal est remis en question à Montréal. Un groupe d'étude propose le vote unique transférable pour l'élection du conseil municipal de Montréal. Le projet reçoit l'appui des quotidiens La Presse et The Gazette, mais le maire Médéric Martin s'y oppose. Un référendum eut lieu en mai, récoltant 38% d'appui au mode de scrutin proposé.

1922, fondation du Comité provincial pour le **suffrage féminin.** Ses membres tentent de faire déposer un projet de loi sur le suffrage des femmes à l'Assemblée législative du Québec. Ayant perdu le droit de voter en

1849, les Québécoises mettront près de 100 ans pour le regagner, grâce à lutte des suffragettes, notamment par la présentation annuelle de leurs demandes auprès des premiers ministres, de 1927 à 1940. Mmes Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain seront les porte-étendard de cette lutte.

17 mars 1922, Arthur Sauvé, chef du Parti conservateur du Québec **demande l'instauration du mode de scrutin proportionnel.** Il s'agit du premier parti politique à prendre position publiquement.

Alors chef de l'opposition, Arthur Sauvé soumet à l'Assemblée une motion proposant qu'«un Comité spécial de cette Chambre soit créé avec mission de faire enquête sur les différents systèmes de représentation proportionnelle adoptés ou proposés ailleurs, tendant à perfectionner les méthodes électorales en vogue dans cette province ».

La motion sera battue, le gouvernement libéral occupant alors 91% des sièges (alors qu'ils ont récolté 52% de votes aux élections de 1919). L'on y reconnaît les mêmes arguments que ceux invoqués aujourd'hui pour changer le mode de scrutin.

Ce qui suit est extrait des débats reconstitués de l'Assemblée nationale du 17 mars 1922 :

> « Qu'attendu que le système électoral en vogue dans cette province est sérieusement critiqué parce que l'on prétend qu'il ne traduit pas fidèlement et dans une proportion exacte, au sein de l'Assemblée législative, les courants d'opinion publique qui trouvent leur expression dans les suffrages du corps électoral; Qu'il importe d'étudier si un système de représentation proportionnelle pratique ne s'impose pas comme mesure de justice et d'ordre public; Qu'un comité spécial de cette Chambre soit créé avec mission de faire enquête sur les différents systèmes de représentation proportionnelle adoptés ou proposés ailleurs, tendant à perfectionner les méthodes électorales en vogue en cette province; et que le comité ait le pouvoir de se réunir durant la vacance parlementaire pour entendre des personnes compétentes sur la question, et fasse rapport à la prochaine session de ce Parlement. » (…)
>
> « On a même vu dans ce pays qu'un parti est porté au pouvoir par une grande majorité des comtés, bien que la majorité des électeurs du pays ait voté contre ce parti, et que de cette façon, un gouvernement peut conduire suivant la volonté d'un groupe de députés, mais non pas la majorité des électeurs du pays. Des chiffres et des exemples ont souvent été donnés à l'appui de ce fait indiscutable. Ce qui fait que, souvent, des gouvernements ont tort de dire que leur majorité parlementaire représente le sentiment du peuple. On prétend que ce système est injuste, car le gouvernement ainsi élu ne représente pas l'exercice du gouvernement par la majorité de la nation, mais par la majorité d'un groupe, et que des milliers et des milliers de citoyens qui payent des impôts et qui ont aussi des droits devant le pays ne sont point représentés dans l'administration des affaires publiques. Il est indiscutable que le meilleur mode d'élection est bien celui qui assurerait dans l'administration de notre province la représentation des sentiments de la nation, en proportion de leur valeur. »

Ces propos sont rapportés notamment dans MASSICOTTE, Louis et André Bernard, Le scrutin au Québec : un miroir déformant, (Cahiers du Québec, 85 « Science politique »), Hurtubise HMH, 1985, p. 106-108 et dans Histoire populaire du Québec: 1896 à 1960 Jacques Lacoursière, Les éditions du Septentrion, 1995, page 137.

5 février 1923, à la 16e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **51,5% de votes.** Il occupe **75,3% des sièges**. L'indice de distorsion de cette élection est de 20,3, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.

Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis obtenant des sièges (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 1970, le NEPS moyen est de 1,7 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1927, les suffragettes québécoises se réunissent autour d'**Idola Saint-Jean** et de **Thérèse Casgrain.** Idola Saint-Jean fonde l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec et Thérèse Casgrain préside le Comité provincial pour le suffrage féminin (deviendra la Ligue pour les droits des femmes en 1929).

16 mai 1927, à la 17e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **59,3% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **87,1% des sièges.**

Le Parti conservateur a besoin, en moyenne, de 5 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 25,8, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

24 août 1931, à la 18e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **54,9% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **87,8% des sièges.**

Le Parti conservateur a besoin, en moyenne, de 5 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 32,1, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

De 1935 à 1961, un duel s'établit entre le Parti de l'Union nationale (5 gouvernements) et le Parti libéral (3 gouvernements).

Pour les 8 élections de cette période, l'indice de distorsion moyen est de 17 (il est de 18,8 pour les 40 élections de 1867 à 2012). (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Les victoires de l'Union nationale sont dues à des surreprésentations variant de 11 à 38 points de pourcentage, tandis qu'ils subissent des sous-représentations variant de -1 à -22 points de pourcentage lorsqu'ils sont dans l'opposition. Les victoires libérales sont dues à des surreprésentations variant de 2 à 27 points de pourcentage, tandis qu'ils subissent des sous-représentations variant de -1 à -28 points de pourcentage lorsqu'ils sont dans l'opposition.

L'élection de 1944 montrera à quel point le système électoral peut travestir la volonté populaire, puisqu'à cette occasion le gouvernement sera formé par le parti arrivé 2e en nombre de votes. L'élection de 1960 apparaît comme une exception durant cette période, car les résultats sont presque équitables, un indice de distorsion est de 1,9. À l'opposé, l'élection de 1948 produira un indice de distorsion de 33,7. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections.

25 novembre 1935, à la 19e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **46,8% de votes.** Il occupe **53,3% des sièges**.

L'indice de distorsion de cette élection est l'un des plus bas soit 5,5, ce qui démontre peu d'écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 8 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis obtenant des sièges (NEPS) dépasse à peine 2 (ce qui ne se produit que dans 13 élections). De 1867 à 1970, le NEPS moyen est de 1,7 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

17 août 1936, à la 20e élection générale, un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec **56,8% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale avec **84,4% des sièges**.

Le PLQ a besoin en moyenne de 4 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 26,1, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis obtenant des sièges (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 1970, le NEPS moyen est de 1,7 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

1939, premier congrès d'orientation du Parti libéral auquel les femmes peuvent participer. Les **suffragettes** obtiennent qu'une résolution pour que le droit de vote des femmes soit inscrit au programme électoral. Le gouvernement libéral respectera son engagement par le projet de loi 18, qui sera sanctionné, avec une large majorité, par l'Assemblée nationale le 25 avril 1940. Les Québécoises auront alors le droit de voter et de se faire élire. Durant toute la lutte, les débats auront été vifs et les attaques virulentes.

25 octobre 1939, à la 21e élection générale, un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **53,5% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale avec **80,2% des sièges**.

Le Parti de l'Union nationale a besoin, en moyenne, de près de 4 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 24,5, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. Malgré que 12 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis obtenant des sièges (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 1970, le NEPS moyen est de 1,7 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

25 avril 1940, grâce à lutte des suffragettes **les femmes obtiennent le droit de vote,** ce qui leur accorde en même temps le droit de se présenter aux élections québécoises. Ayant perdu le droit de voter en 1849, les Québécoises auront mis près de 100 ans pour le regagner, notamment par la présentation annuelle de leurs demandes auprès des premiers ministres, de 1927 à 1940. Mmes Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain seront les porte-étendard de cette lutte. . (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

Les suffragettes se réunissent principalement au sein de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec (fondé en 1927) et du Comité provincial pour le suffrage féminin (fondé en 1922) devenu la Ligue pour les droits de la femme (en 1929). Les Québécoises se prévalent de leur droit de vote pour la première fois lors des élections partielles du 6 octobre 1941 et le 8 août 1944 dans le cadre d'une élection générale. Il faudra attendre le 14 décembre 1961 (élection partielle conscription de Jacques-Cartier) pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Celle-ci sera aussi la première femme à être nommée ministre, en décembre 1962, suite à sa réélection aux élections générales du 14 novembre 1962.

« Les Québécoises obtiennent le droit de vote » - Radio-Canada, émission : Ni plus ni moins, du 23 février 1975. Invitée: Thérèse Casgrain, http://archives.radio-canada.ca/politique/elections/clips/9428/ Clip de 10m 22 s.

Après 1918, les Québécoises votent aux élections fédérales, mais ce droit ne leur est pas accordé dans leur province. Le Comité provincial pour le suffrage féminin, fondé en 1922, tente de faire déposer un projet de loi sur le suffrage des femmes à l'Assemblée législative du Québec. Chaque année, de 1927 à 1940, les suffragettes se rendent dans la capitale pour rencontrer le premier ministre et exposer le bien-fondé de leur demande. Comme l'explique Thérèse Casgrain, militante et figure emblématique de cette cause, les femmes de tous les milieux, anglophones et francophones, étaient unies dans cette lutte.

Idola Saint-Jean fonde l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec en 1927, à la demande d'ouvrières. De son côté, Thérèse Casgrain préside le Comité provincial, devenu la Ligue pour les droits de la femme en 1929. Ces deux associations regroupent les suffragettes de la province.

En 1939, pour la première fois, des femmes participent au congrès d'orientation du Parti libéral. Une résolution sur le suffrage féminin est inscrite au programme électoral. Lorsque les libéraux d'Adélard Godbout sont portés au pouvoir, le projet de loi 18 est présenté et accepté par l'Assemblée avec une large majorité. Sanctionné le 25 avril 1940, il accorde aux Québécoises le droit de voter et de se faire élire.

Les forces conservatrices au Québec retardent la victoire des suffragettes jusqu'en 1940. Les propos virulents du clergé et de certains intellectuels portent pour la plupart sur la place des femmes au foyer et leur rôle de « gardienne de la race canadienne-française ». Pour Henri Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir*, en participant à la vie politique, les femmes risquent de devenir « de véritables femmes-hommes, des hybrides ». Des femmes elles-mêmes, surtout dans les campagnes, s'opposent au suffrage féminin, estimant qu'elles perdraient leur pouvoir à la maison en participant à la vie publique.

6 octobre 1941, les femmes votent pour la première fois lors d'une élection. Il s'agit d'élections partielles. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

8 août 1944, à la 22e élection générale, **la volonté populaire est renversée pour la troisième fois** de l'histoire du Québec. Le Parti libéral reçoit le plus de votes, mais c'est l'Union nationale qui forme le gouvernement.

Un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec 38% de votes. Il occupe 52,7 % des sièges, mais c'est le PLQ qui a obtenu le plus de votes, soit 39,4%. Cela se produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). Le Bloc populaire a besoin, en moyenne, de près de 5 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 12,8, ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.

Malgré que 14 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis obtenant des sièges (NEPS) dépasse à peine 2 (ce qui ne se produit que dans 13 élections). (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

8 août 1944, les **femmes votent pour la première fois lors d'une élection générale**. Aucune femme n'est candidate. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

23 juillet 1947, première élection partielle où une femme est candidate : Mme Mae O'Connor (sous le nom de Mme Denis James O'Connor - circonscription de Huntingdon). La première femme à se présenter devant l'électorat ne sera pas élue.

Il faudra attendre le 14 décembre 1961 (élection partielle conscription de Jacques-Cartier) pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Celle-ci sera aussi la première femme à être nommé ministre, en décembre 1962, suite à sa réélection aux élections générales du 14 novembre 1962. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

28 juillet 1948, 23e élection générale. Un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec **51% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale avec **89% des sièges**. L'indice de distorsion de cette élection est de 33,7, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.

De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre

effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

28 juillet 1948, première élection générale où des femmes sont candidates : Mme Présille Beaulieu (circonscription Îles-de-la-Madeleine) et Mme Beulah Devlin Grace (circonscription Westmount-Saint-Geroges.). Aucune des deux candidates ne sera élue.

Il faudra attendre le 14 décembre 1961 (élection partielle conscription de Jacques-Cartier) pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Celle-ci sera aussi la première femme à être nommé ministre, en décembre 1962, suite à sa réélection aux élections générales du 14 novembre 1962. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

16 juillet 1952, 24e élection générale. Un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec **51% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale avec **74% des sièges.** Il profite donc d'une surreprésentation de 23 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PLQ est en déficit de 21 points). L'indice de distorsion de cette élection est de 22,2, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

16 juillet 1952, pour la première fois depuis que les femmes ont le droit de vote au Québec (1940), trois femmes sont candidates aux élections générales, mais aucune ne sera élue. Il faudra attendre les élections partielles du 14 décembre 1961 pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

20 juin 1956, 25e élection générale. Un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec **52% de votes.** Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale avec **77% des sièges.** Il profite donc d'une surreprésentation de 26 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PLQ est en déficit de 23 points).

L'indice de distorsion de cette élection est de 24,5 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.).

20 juin 1956, sept femmes sont candidates aux élections générales, mais aucune ne sera élue. Il faudra attendre les élections partielles du 14 décembre 1961 pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

22 juin 1960, 26e élection générale. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **51,4% des votes**. Il occupe **54% des sièges.** Exceptionnellement la distorsion est minime: le parti libéral n'est surreprésenté que de 2,3 points.

L'indice de distorsion de cette élection est très bas, soit 1,9 ce qui représente le deuxième meilleur indice de toutes les élections québécoises (précédé par l'élection de 1919 avec 0,24), le record inverse étant de 35 pour l'élection de 1900. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8: il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.).

22 juin 1960, aucune femme n'est candidate aux élections générales. Il faudra attendre les élections partielles du 14 décembre 1961 pour qu'une première femme siège à l'Assemblée nationale. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

14 décembre 1961, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain est la première femme à se faire élire (élection partielle conscription de Jacques-Cartier). Celle-ci sera aussi la première femme à être nommée ministre, en décembre 1962, suite à sa réélection aux élections générales du 14 novembre 1962. Elle sera la seule femme à siéger à l'Assemblée nationale jusqu'à sa démission en 1973, situation que vivra aussi Mme Lise Bacon de 1973 à 1976. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

1962-1997: Les défauts du mode de scrutin sont scrutés à la loupe et des propositions émergent

1962-1978

Octobre 1962, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) est le p**remier parti politique** québécois à prendre position **en faveur de la représentation proportionnelle**. Le journal L'Indépendance publie en novembre 1962 un texte du Comité politique central qui avait été *présenté à l'assemblée générale annuelle du R.I.N. à Montréal, les 20 et 21 octobre 1962*. Le programme de 1965 officialisera la position du RIN.

Extraits de : Programme du RIN Comité politique central dans *L'Indépendance*, volume 1, numéro 2, novembre 1962, p. 5-8.

> « Passons enfin au domaine politique. Nous revendiquons l'indépendance en cette terre d'Amérique que nos ancêtres ont découvert il y a plus de quatre siècles et que, depuis, notre peuple a humanisée, pour y assurer l'épanouissement de notre culture française. Nos revendications sont d'abord d'ordre culturel, mais elles ne sauraient s'arrêter là. Nous voulons créer au Québec libre une véritable société humaniste et c'est pourquoi nous avons abordé les problèmes sociaux et économiques auxquels, selon nous, l'épanouissement d'une culture véritable est indissolublement liée.
>
> Mais toutes ces revendications demeureront stériles si nous nous contentons des cadres politiques actuels, du simulacre de démocratie qui se pratique au Canada, à Québec comme à Ottawa. Sans

une réforme en profondeur de nos institutions politiques, il n'y aura jamais pour nous de politique de grandeur authentique. Nous proposons donc ce qui suit:

- Le RIN préconise l'instauration au Québec libre d'un régime véritablement démocratique, dans lequel le pouvoir politique sera exercé pour le bien de la population et ne sera plus à la merci des puissances de l'argent.

Il est physiquement impossible de réaliser la représentation proportionnelle parfaite du peuple à l'Assemblée nationale. Mais on ne saurait justifier le système actuel selon lequel un parti qui a obtenu 48 pour cent des suffrages peut détenir 80 pour cent des sièges. Pour corriger cette anomalie qui va à l'encontre de la démocratie, nous proposons la mesure suivante:

- Au Québec libre, la représentation à l'Assemblée nationale devra, dans la mesure du possible, être proportionnelle à la population. »

14 novembre 1962, 27e élection générale. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **56,4% des votes**. Il occupe **66% des siège**s. L'indice de distorsion de cette élection est de 9,7 ce qui démontre moins d'écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus que pour la plupart des élections.

De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8: il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 8 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

14 novembre 1962, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain est la **première femme à se faire élire lors d'une élection générale** (elle avait été élue pour la première fois lors des élections partielles du 14 décembre 1961). Trois femmes sont alors candidates. Elle deviendra la **première femme à être nommée ministre**, en décembre 1962, rôle qu'elle jouera jusqu'à sa démission en 1973. De 1962 jusqu'aux élections du 15 novembre 1976, l'Assemblée nationale ne comptera qu'une seule femme : Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain de 1962 à 1973 et Mme Lise Bacon de 1973 à 1976. Les élections du 15 novembre 1976 résulteront en l'élection de 5 femmes. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

5 juin 1966, 28e élection générale. La **volonté populaire est renversée pour la quatrième fois** de l'histoire du Québec, puisque le parti ayant reçu le plus de votes n'a pas formé le gouvernement. Un gouvernement majoritaire de l'Union nationale est élu avec **40,8% des votes**, mais c'est le PLQ qui a obtenu le plus de votes, soit **47,3%.** Cela se produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). Le parti de l'Union nationale occupe 52 % des sièges, il profite donc d'une surreprésentation de 11 points. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

5 juin 1966, l'Assemblée nationale ne compte **qu'une femme élue: Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain**. Seule femme de 1962 à 1973, elle sera suivie de Mme Lise Bacon de 1973 à 1976. Les élections du 15 novembre 1976 résulteront en l'élection de 5 femmes. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

27 novembre 1966, René Lévesque, alors journaliste au Dimanche-Matin, signe un article dénonçant le "sabotage" de la démocratie.

> Il écrit « Les Québécois en sont ainsi venus à donner le pouvoir, le 5 juin 1966, à un parti qui n'était pas celui de la majorité. (…) Qu'on l'admette ou non, une telle situation constitue un sabotage officiel et extrêmement pernicieux des fondements de la démocratie politique. C'est un exemple typique du retard que prennent les institutions par rapport à la réalité, chaque fois qu'on laisse l'incurie donner la main au conservatisme qui s'agrippe à ses privilèges désuets ».

Octobre 1969, le parti québécois est le **2e parti à inscrire la réforme du mode de scrutin à son programme** (après le Rassemblement pour l'indépendance nationale RIN en 1962). La réforme du mode de scrutin est annoncée dès le premier programme, adopté au congrès de fondation des 11-14 octobre 1968 : « La constitution reconnaîtra l'existence et le rôle des partis politiques et devra améliorer le système électoral. » p. 38, Programme 1969. Mais c'est au 2e congrès, du 17 au 19 octobre 1969 que les détails sont ajoutés.

Un modèle mixte compensatoire à deux votes est proposé :

> « Le système de représentation majoritaire, uninominal à un tour, sera maintenu, et il s'y ajoutera un élément de représentation proportionnelle sur la base suivante : Sur un bulletin différent, chaque électeur donnera un vote préférentiel pour un des partis reconnus en lice. Le résultat de ce vote servira à élire un nombre de députés de 30 à 35% du nombre total des députés à l'assemblée. Ces sièges seront attribués aux partis selon la proportion du vote obtenu et à partir d'une liste de candidats que chaque comté devra connaître avant l'élection. » (Programme du Parti québécois 1970 pp. 83-84. Voir aussi Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Bulletin, Septembre 2002.)

29 avril 1970, 29e élection générale. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **45,4% des votes**. Il occupe **66,7% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 21 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PQ est en déficit de 16,6 points).

L'indice de distorsion de cette élection est de 19,3 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis. Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) dépasse à peine 2 (ce qui ne se produit que dans 13 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

29 avril 1970, l'Assemblée nationale ne compte qu'une femme élue : Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. **Seule femme de 1962 à 1973**, elle sera suivie de Mme Lise Bacon de 1973 à 1976. Les élections du 15

novembre 1976 résulteront en l'élection de 5 femmes. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

De juin à septembre 1970, une Commission de l'Assemblée nationale étudie la question du mode de scrutin pour la première fois. Le gouvernement libéral nouvellement élu donnera à la Commission de l'Assemblée nationale le mandat d'étudier la carte électorale et le mode de scrutin.

Des modifications à la carte et aux procédures de délimitations des circonscriptions, mais aucun consensus n'est établi concernant le mode de scrutin. Le gouvernement maintient le mode majoritaire uninominal.

« Au cours des travaux de cette commission, le constitutionnaliste Jean-Charles Bonenfant proposera aux membres un mode de scrutin mixte « 3/4 - 1/4 ». Deux semaines plus tard, le politologue Vincent Lemieux présentera la « représentation proportionnelle régionale modérée ». À la fin des auditions de la Commission, le désaccord des spécialistes fait en sorte que le mode de scrutin traditionnel apparaît aux parlementaires comme un moindre mal. « Le gouvernement conclut que l'état actuel de la réforme électorale commande d'agir en ce qui a trait à la carte électorale, tandis que l'orientation définitive du mode de scrutin est à trouver».» p,12 Bibliothèque de l'Assemblée Nationale, Bulletin, Septembre 2002.

De 1971 à 1972, la Commission de l'Assemblée nationale mandate un Comité pour étudier la question du mode de scrutin : deuxième occasion. Les travaux de 1970 se poursuivent sous une autre forme. La Commission de l'Assemblée nationale met sur pied un comité chargé de proposer des solutions concrètes.

Siègent au comité : le président général des élections, François Drouin, et les professeurs Gilles Lalande, Jean Meynaud et Vincent Lemieux. Il dépose un rapport d'étape en novembre 1972 sans faire de recommandation formelle, mais en sollicitant un nouveau mandat pour étudier trois formules : le système mixte, le vote unique transférable et la représentation proportionnelle modérée. « Craignant qu'un système de représentation proportionnelle ne génère de l'instabilité politique, le gouvernement ne donnera pas suite au projet de réforme du mode de scrutin. » (Rapport du DGEQ, 2007, p. 8)

En effet, en décembre 1972, Le premier ministre Bourassa se déclare non convaincu par la pertinence de la RP. Durant ce temps, René Lévesque, alors chroniqueur au Journal de Montréal, qualifie le mode de scrutin actuel de «démocratiquement infect» (11 décembre 1972).

29 octobre 1973, 30e élection générale. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **54,6% des votes**. Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale, soit **92,7% des sièges.** Le PLQ profite donc d'une surreprésentation de 38 points, alors que les autres partis sont sous-représentés (le PQ est en déficit de 25 points)**.**

Le PQ a besoin, en moyenne, de 10 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 32,8, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus (le 3e plus élevé de l'histoire québécoise). De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

29 octobre 1973, l'Assemblée nationale ne compte qu'une femme élue : **Mme Lise Bacon**. Les élections du 15 novembre 1976 résulteront en l'élection de 5 femmes. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

15 novembre 1976, 31e élection générale. Un gouvernement péquiste majoritaire est élu avec **41,4% des votes**. Il occupe **64,6% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 23 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PLQ est en déficit de 10 points).

Le Ralliement créditiste a besoin, en moyenne, de 8 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 19 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis. Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) dépasse à peine 2 (ce qui ne se produit que dans 13 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

15 novembre 1976, l'Assemblée nationale ne compte que **5 femmes élues,** soit 4,5% de la députation. Il s'agit de Mme Thérèse Lavoie-Roux, Louise Cuerrier, Denise Leblanc, Jocelyne Ouellette et Lise Payette. Avant elles, jamais plus d'une femme n'avait été élue par élection. Seule femme de 1962 à 1973, Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Elle sera suivie de Mme Lise Bacon de 1973 à 1976. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

1979-1984

En avril 1979, le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, Robert Burns (ministre du 2 février 1977 au 8 août 1979), dépose à l'Assemblée nationale, *Un citoyen, un vote - Livre vert sur la réforme du mode de scrutin*

Un livre vert est un document de consultation pouvant mener ensuite à une proposition gouvernementale comme un projet de loi. Trois alternatives sont exposées : système proportionnel mixte, vote unique transférable et représentation proportionnelle régionale modérée. Le ministre Burns entreprend dès mai une tournée de consultations publiques régionales, mais celle-ci n'est pas menée à terme (en août le ministre quitte la vie politique pour des raisons de santé).

13 avril 1981, 32e élection générale. Un gouvernement péquiste est élu avec **49% de votes**. Il occupe **65,6% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 16 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PLQ est en déficit de 12 points). L'indice de distorsion de cette élection est de 14,5 ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus.

De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 11 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez

les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

13 avril 1981, l'Assemblée nationale ne compte que **8 femmes élues, soit 6,6%** de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

De 1981 à 1983, le Parti québécois réalise la **troisième consultation** sur le mode de scrutin. La Commission de la représentation électorale (CRE), sous la présidence du Directeur général des élections, est chargée d'étudier les possibilités de réforme du mode de scrutin.

Durant ce processus, plusieurs formules seront proposées : la proportionnelle régionale modérée, la proportionnelle territoriale, la proportionnelle personnalisée (système mixte compensatoire à l'allemande – moitié sièges de circonscription et moitié sièges de compensation) et la proportionnelle non-compensatoire (1/3 de sièges proportionnels). Plusieurs documents seront diffusés : un livre vert du Secrétariat à la Réforme électorale est largement distribué et un livre blanc du conseil des ministres (équivalent d'un avant-projet de loi) préconise finalement la représentation proportionnelle régionale.

Juin 1981, le Secrétariat à la Réforme électorale relance le projet de proportionnelle régionale modérée.

Novembre 1981, dans son **discours inaugural René Lévesque** annonce qu'il remplacera le mode de scrutin majoritaire

> « Quant au processus électoral, dont nous avons déjà grandement accéléré la réforme entreprise dès les années soixante, nous avons bon espoir, avant la fin de la session et là encore, à l'unisson des partis, si possible – de pouvoir proposer cette étape dont on a tant parlé: celle d'un nouveau mode de scrutin. Le ministre d'État à la Réforme électorale a reçu le mandat de consulter, comme il se doit, les deux côtés de la Chambre, mais aussi tous les milieux intéressés afin de mettre au point un système qui permette de refléter plus fidèlement la volonté des électeurs. » (Journal des débats, deuxième session, 32e législature, volume 26, pages 9 et 10 et http://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/rene-levesque/discours-du-trone-quebec-9-novembre-1981/.)

Juin 1982, Marc-André Bédard, ministre d'État à la Réforme électorale (de 1979 à 1985), dépose un document de consultation exposant la **proportionnelle régionale modérée** et la **proportionnelle mixte**.

Le document aborde aussi les liens entre la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et le scrutin de liste, les liens entre le développement régional, la décentralisation et le scrutin de liste régional, de même que les fonctions de député en lien avec le scrutin de liste régional.

> « En somme, parce que le mode de scrutin en vigueur au Québec - ne traduit pas adéquatement à l'Assemblée nationale la volonté que les citoyens expriment clairement aux élections, - ne permet pas à la majorité des députés de représenter vraiment la majorité de leurs électeurs, - fait qu'il y a plus d'électeurs qui perdent leurs élections qu'il y en a qui les gagnent, le ministre d'État à la Réforme électorale a obtenu du Conseil des ministres l'autorisation de proposer des solutions de rechange au système électoral en vigueur au Québec, solutions sur lesquelles les électeurs et les parlementaires

doivent être consultés. » Québec. Ministre d'État à la Réforme électorale. La réforme du mode de scrutin: document de consultation. Québec: Secrétariat général à la Réforme électorale, 1982. 122 p .

Juin 1983, la Commission de la représentation électorale (CRE), sous la présidence du Directeur général des élections, est chargée d'étudier les possibilités de réforme du mode de scrutin. Les 19 jours d'audiences ont eu lieu dans 10 villes du Québec; 184 personnes s'y sont présentées. Une soixantaine de mémoires et plus de 100 formulaires ont été reçus par la Commission.

Des organisations variées déposent des mémoires, dont la Fédération des femmes du Québec, pour qui ce sera la première intervention sur le sujet (elle récidivera lors des autres consultations québécoises, de même qu'au niveau fédéral, notamment devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis en 1990). Dans le bulletin transmis à ses membres, elle résume la tendance qui se dégage des interventions des femmes et des organisations féministes, en regard du mode de scrutin et des mesures pour atteindre l'égalité de représentation: « Les femmes, en groupe ou individuellement, se sont prononcées sur cette question, et elles apparaissent unanimes à vouloir des changements structurels dans le mode de scrutin de même que des mesures incitatives de la part des regroupements et des partis politiques qui fassent en sorte que les femmes y aient et y prennent leur place. Du point de vue structurel, elles favorisent la représentation proportionnelle, le conseil d'administration provincial de la FFQ a présenté un rapport en ce sens à la commission. » *«Un exercice démocratique en révision»*, Petite Presse, Fédération des femmes du Québec, janvier 1984, p. 4

10 août 1983, Marc-André Bédard, ministre de la Réforme électorale dépose une brochure résumant sur sa proposition « **La proportionnelle régionale: un nouveau système électoral. Québec** » Québec. Secrétariat à la réforme électorale. Conseil exécutif, 1983. 31 p.

Mars 1984, la Commission de représentation électorale (CRÉ) dépose son rapport « *Pour un mode de scrutin équitable: la proportionnelle territoriale* » lequel se termine par les cartes de deux hypothèses de découpage des circonscriptions selon une proportionnelle territoriale. Quatre communiqués de presse sont émis par la CRÉ. (Les documents numérisés contiennent des marques de lecture.) Le premier ministre mandate ensuite le Secrétariat à la réforme afin qu'il prépare un projet de loi pour changer le mode de scrutin.

La proportionnelle territoriale proposée est dérivée de la proportionnelle régionale modérée.

> « Un mode de scrutin moderne et québécois: la Proportionnelle territoriale, c'est-à-dire le découpage du Québec en territoires qui soient à l'image de la réalité et de la localisation des citoyens et non pas un découpage en «régions naturelles» qui n'existent pas (sauf dans de rares exceptions). On ne peut donc se baser sur ces «régions» pour effectuer les délimitations des circonscriptions électorales. La Proportionnelle territoriale a comme conséquence que le nombre de circonscriptions électorales est grandement réduit. Au lieu de 122 circonscriptions, il peut y en avoir une vingtaine seulement. Si l'on veut conserver environ le même nombre de députés qu'actuellement, chaque «territoire» devenant une circonscription électorale doit élire un nombre de députés qui peut varier de 3 (le minimum) à 20 selon la grandeur du territoire et le nombre d'électeurs. » (Commission de la représentation électorale. Pour un mode de scrutin équitable: la proportionnelle territoriale. Québec: La Commission, 1984. 199 pages)

Octobre 1984, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale entend la présentation du **rapport de la Commission de la représentation électorale** « *Pour un mode de scrutin équitable: la proportionnelle*

territoriale ». Me Pierre-F. Côté, DGEQ, y fait état de la « consultation d'une richesse exceptionnelle et qui démontre l'exigence de changements à notre mode de scrutin actuel ». (Les documents numérisés contiennent des marques de lecture.)

Fin 1984, après la parution du rapport de la Commission de représentation électorale, **René Lévesque élabore un projet de loi proposant un mode de scrutin proportionnel régional**. Malgré l'adoption du document par le Conseil des ministres, le caucus des députés, réunis à Drummondville, refuse d'aller de l'avant. Le texte ne sera dévoilé qu'en mars 1999. Paul Cliche le diffusera aussitôt dans «Pour réduire le déficit démocratique au Québec : le scrutin proportionnel »(voir décembre 1999). Malgré l'appui du chef de l'opposition d'alors, M. Claude Ryan, l'Assemblée nationale ne procède pas à la réforme du mode de scrutin. Jérôme Proulx, député présent au caucus confiera plus tard : «La plus grande déconvenue de M. Lévesque au caucus lui vint de l'avortement de son projet concernant la représentation proportionnelle. [...] Il croyait en l'absolue nécessité de ce mode de représentation électorale. [...] Ce fut là pour René Lévesque, démocrate, une déception amère.» (René Lévesque: l'homme, la nation, la démocratie, Presses de l'Université du Québec, 1992, page 137.)

Des extraits de deux conférences de presse (21 juin et 9 août 1984) montrent aussi la détermination de René Lévesque envers le changement du mode de scrutin.

De 1981 à 1984, en plus d'être étudiée dans les instances parlementaires, la question de la réforme possible du mode de scrutin est portée sur la scène publique par différentes publications. Aux articles de journaux s'ajoutent des recherches et des livres de spécialistes et de personnes sensibilisées. Les partis politiques produisent aussi des documents sur leurs positions. Parmi ces publications :

De spécialistes et militants:

- Bernard, André. La réforme du mode de scrutin au Québec. Relations. No 476 (décembre 1981). P. 332-335
- Latouche, Daniel. Que vaut votre vote. L'Actualité. Vol. 6, no 2 (février 1981). P. 45-48
- Ducasse, Russell. Le mode de scrutin au Québec: synthèse, chronologie, vocabulaire et bibliographie (1970-1982). Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1983. 85 p. : « Le présent document a été préparé dans un double souci. Rendre compte des prises de position et des développements les plus significatifs survenus dans la réforme du mode de scrutin, au cours des douze dernières années. Fournir un instrument de travail et de référence sur un sujet complexe dont l'actualité est toujours renouvelée. »
- Cadotte, André. La réforme du mode de scrutin: entrevue avec Pierre Drouilly. Conjoncture politique au Québec. No 3 (printemps 1983). P. 41-46 : "Enjeux politiques de cette réforme entreprise par le gouvernement québécois."
- Powers, Elysabeth. Un mode de scrutin plus équitable. La Gazette des femmes. Vol. 5, no 2 (juillet/août 1983). P. 19-21
- Massicotte, Louis. «Le mode de scrutin. Une réforme inachevée: l'évolution des règles du jeu électoral québécois depuis 1976 ». Ottawa: Bibliothèque du Parlement, 1984 P. 35-41

De partis politiques :

- Du Parti québécois. « La proportionnelle compensatoire ». Montréal: Le Parti, 1983. 15 p. « Les principes que nous avons énoncés précédemment nous ont menés à la conclusion qu'il fallait changer

notre mode de scrutin uninominal à un tour. (...) La formule de la représentation proportionnelle compensatoire conserve le nombre de députés à son niveau actuel, soit 122. Par contre, le nombre de circonscriptions électorales passe à 92. Ces circonscriptions sont elles- mêmes regroupées en trente régions. (...) Les 30 sièges qui restent à combler servent à compenser les distorsions constatées, lors de l'élection des 92 premiers députés ou députées, entre le pourcentage des voix recueillies par les partis et le pourcentage de sièges obtenus par ceux-ci. »

- Du Parti libéral du Québec. « Rapport du Comité d'étude sur la réforme du mode de scrutin ». Montréal: Le Parti, 1984. 80 p « Ainsi, advenant l'émergence de tiers partis consistants dans la société québécoise, l'ajout d'un deuxième tour à notre mode actuel de scrutin nous semblerait une hypothèse de réforme appropriée à notre régime parlementaire et à nos mœurs politiques. Cette possibilité ne doit toutefois pas être interprétée comme une attitude fermée; toute autre formule ne mettant pas en cause les principes fondamentaux de notre système actuel, pourrait agir comme compromis raisonnable de réforme. Pour les raisons que nous avons clairement indiquées, le mode de représentation proportionnelle (pure ou modérée, nationale ou régionale) nous semble carrément inacceptable. » .

1985-1997

26 mars 1985, un an après le dépôt du rapport de la Commission de représentation électorale, **COALIPROP,** rencontre le premier ministre, **René Lévesque**, et Marc-André Bédard, ministre d'État à la Réforme électorale, pour réclamer un projet de loi. Plusieurs journaux en feront état, dont le Devoir, le Droit, le Canada français, la Voix de l'Est, le Soleil, la Presse, le Journal de Québec et le Quotidien (les 26, 27 et 28 mars 1985).

COALIPROP est une coalition **multi partisane** réunissant des personnalités publiques qui militent pour la proportionnelle. Elle se forme à la suite du refus du caucus péquiste de faire avancer le projet de réforme du mode de scrutin soutenu par René Lévesque. « Elle regroupe des intéressés et des experts tous favorables à la proportionnelle. Ils acceptent de faire abstraction de leurs différences pour demander au premier ministre d'imposer la réforme, ou du moins à s'engager à la faire si son parti est réélu. » Vincent Lemieux, Le pouvoir et l'appartenance: Une approche structurale du politique, Presses de l'Université Laval, 2006.

Selon les journaux faisant état de la rencontre, COALIPROP est formée de Jérome Proulx, député indépendant (quitte le PQ en novembre 1984 et le réintègre en avril 1985 notamment parce qu'il croit que seul le PQ pourra introduire la proportionnelle), Paul-O. Trépanier (maire de Granby), Jean-Paul L'Allier (ex-député libéral), Solange Chaput-Rolland (ex-députée libérale), Vincent Lemieux (politologue professeur à l'université Laval), Jean-Paul Harvey (NPD-Québec), Yves de Roquebrune (Parti alternatif), Marcel Pépin et Robert Couillard (Mouvement socialiste), Peter Bavkis (Confédération des syndicats nationaux) et de responsables du Rassemblement démocratique pour l'indépendance, de la Centrale de l'enseignement du Québec et de la Fédération des femmes du Québec.

René Lévesque leur réserve un bon accueil, offrant même le soutien du Secrétariat à la réforme électorale. Il encourage la COALIPROP à « "provoquer " une vague populaire en faveur de la représentation proportionnelle. » La COALIPROP envisage alors de rencontrer les caucus du Parti québécois et du Parti libéral du Québec. « Nous demandons un projet de loi qui traduise les aspirations démocratiques exprimées clairement lors de la consultation de la RPE, puisqu'elles bénéficient de la légitimité populaire » Le Devoir, 27 mars 1985 « Proportionnelle – Lévesque invite à "provoquer" la réforme du mode de scrutin ».

29 mars 1985, le Secrétariat général à la réforme électorale rend public les conclusions d'un sondage « sur le mode de scrutin et les institutions politiques ». « **Pour 73% des répondants, la question du mode de scrutin a été assez discutée et il est temps de prendre une décision à ce sujet** ».

- « 61% des répondants jugent la question du mode de scrutin plutôt importante contre 35% qui la jugent plutôt pas importante.
- 52% des répondants sont en accord avec une réforme du mode de scrutin alors que 34% sont en désaccord.
- 63% des répondants sont conscients des distorsions que produit le mode de scrutin actuel.
- Pour 57% des répondants, les petits partis devraient être plus forts et mieux représentés. »

Plusieurs journaux en feront état, dont le Devoir, la Tribune, le Soleil, la Presse, le Journal de Québec et le Quotidien (les 29 et 30 mars 1985).

Juin 1985, René Lévesque démissionne sans avoir pu mener à terme son projet de changer le mode de scrutin. Le projet de loi qu'il avait préparé en 1984 ne sera dévoilé qu'en 1999 et diffusé par le livre de Paul Cliche (voir décembre 1999). Des extraits de deux conférences de presse (21 juin et 9 août 1984) montrent aussi la détermination de René Lévesque envers le changement du mode de scrutin.

2 décembre 1985, 33e élection générale.

2 décembre 1985, l'Assemblée nationale ne compte que **18 femmes élues, soit 14,8%** de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

1985, une fois au pouvoir, Robert Bourassa retire l'appui du PLQ à la réforme. Le projet est laissé en suspens par le gouvernement.

De 1985 à 1995, les publications de spécialistes se poursuivent. Plusieurs analysent les raisons d'une « hibernation » de la réforme du mode de scrutin, les conséquences sur la vie politique québécoise de l'utilisation du mode de scrutin majoritaire et d'autres, suggèrent de nouvelles avenues.

- Monière, Denis. Pour un nouveau mode de scrutin: le vote unique transférable. L'Action nationale. Vol. 76, no 8 (avril 1987). P. 685-690
- Lemieux, Vincent. L'utilité politique des rivaux. Revue canadienne de science politique. Vol,24, no 4 (décembre 1991).
- Lavergne, France. Hibernation de la réforme du mode de scrutin au Québec. Sainte-Foy: Université Laval, Département de science politique, 1992. 69 p.
- Lemieux, Vincent. «Élections et représentation territoriale au Québec». L'Espace québécois . Montréal: Éd. Québec/Amérique, 1995. P. 215-226 971,404 E77
- Massicotte, Louis. «Éclipse et retour du gerrymander linguistique québécois». L'Espace québécois. Montréal: Éd. Québec/Amérique, 1995. P. 227-244 971,404 E77

25 septembre 1989, 34e élection générale. Un gouvernement libéral est élu avec **50% de votes**. Il occupe pratiquement toute l'Assemblée nationale soit **73,6% des sièges**. Le PLQ profite d'une surreprésentation de 24 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PQ est en déficit de 17 points).

L'indice de distorsion de cette élection est de 20,6 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 18 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

25 septembre 1989, l'Assemblée nationale ne compte que **23 femmes élues, soit 18,4%** de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes).

Juin 1990, des organisations variées déposent des mémoires devant la *Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis*, dont la Fédération des femmes du Québec, pour qui ce sera la seconde intervention sur le sujet (elle intervient lors des consultations québécoises, notamment en 1983 et en 2006.)

12 septembre 1994, 35e élection générale. Un gouvernement péquiste est élu avec **45% de votes**, mais le PLQ a obtenu presque autant de votes, **soit 44,4%. La volonté populaire a failli être renversé**e. Le parti ayant reçu le plus de votes a failli ne pas former le gouvernement - ce qui s'est produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998).

Il occupe 61,6% des sièges, il profite d'une surreprésentation de 17 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (le PQ est en déficit de 7 points). En effet, même si le PLQ avait obtenu les 14,000 votes le séparant du PQ, cela n'aurait pu le faire remporter dans 30 circonscriptions de plus.

L'ADQ a besoin, en moyenne, de 11 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. L'indice de distorsion de cette élection est de 13,5 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 17 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

12 septembre 1994, l'Assemblée nationale ne compte que **23 femmes élues, soit 18,4%** de la députation, soit le même nombre qu'à l'élection précédente. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes).

Entre le 14 décembre 1995 et le 21 mai 1996, la Commission des institutions tient des audiences sur des amendements à la Loi électorale. Même si les travaux ne portent pas sur le changement du mode de scrutin, le **sujet sera abordé à plusieurs reprises** lors des audiences.

Le document du DGEQ est produit à la demande du ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette. Il porte notamment sur les règles de financement, l'introduction d'une carte d'électeur, les amendes et le vote hors Québec. Le ministre le dépose à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1995. Les interventions sur le mode de scrutin proviendront notamment de Mario Dumont, député de l'Action démocratique que Québec, et des mémoires de plusieurs partis politiques, dont le PQ et l'ADQ.

7 mai 1996, l'Alliance des partis politiques du Québec présente un mémoire dans lequel elle mentionnera être en processus pour une prise de position sur le mode de scrutin. Fondée en novembre 1995, l'APQ regroupe 10 des 16 partis autorisés au Québec. « La création de l'Alliance venait répondre à un besoin exprimé par la majorité des partis autorisés qui souhaitaient voir une réforme en profondeur des lois électorales actuellement en vigueur. Le but recherché de l'Alliance est de faire en sorte que le processus électoral permette dans sa pratique l'égalité de tous les citoyens devant la loi. L'Alliance souhaite particulièrement voir modifier la politique d'inégalité des citoyens qui se trouve à la base de la Loi électorale. Suivant cette politique, il y aurait des partis considérés majeurs et d'autres mineurs. (...) L'expérience de tous les membres de l'Alliance est que, dans l'état actuel de la Loi électorale, le pluralisme et la viabilité des partis politiques ne sont pas respectés. » http://www.assnat.qc.ca/es/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960507.html#960507013

14 mai 1996, l'Association de l'Université Laval du Parti québécois, présente un mémoire élaboré proposant notamment d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. « En réponse à ces deux modes de scrutin, il a souvent été question d'instaurer des modes de scrutin dits mixtes. Parmi ceux-ci, notons le cas de l'Allemagne. Il s'agit d'une représentation proportionnelle où la moitié des députés sont issus du scrutin de listes, c'est-à-dire que la première moitié des députés est issue des listes de partis soumises aux électeurs dans le cadre de chacun des États de l'Allemagne; d'un autre côté, l'autre moitié des députés, ils sont élus dans les circonscriptions électorales dans le même mode de scrutin que le nôtre. Un mode de scrutin comme celui-là, ça permet d'assurer une bonne stabilité parlementaire, oui, et tous les partis d'importance en Allemagne sont représentés. Ce que nous proposons ici, c'est d'adapter, finalement, le mode de scrutin en vigueur en Allemagne au cas du Québec. Et ce que nous proposerions, c'est d'instaurer un mode de scrutin allemand avec la simple différence que seulement 40 % des députés seraient élus à la proportionnelle et les autres 60 % seraient élus dans les comtés. Ainsi, dans le cas du Québec, pour 125 députés, il y aurait 75 circonscriptions électorales uninominales majoritaires à un tour et, ensuite, il y aurait 50 députés qui seraient issus du scrutin de listes. (...) ce que nous proposons, et c'est peut-être l'originalité de notre proposition, ce n'est pas une liste nationale que nous voulons instaurer, ce sont plusieurs listes régionales. Par exemple, dans le modèle que vous avez, la région de Québec compterait sept circonscriptions et quatre députés seraient élus sur des listes. Ce seraient des députés régionaux qui proviendraient de la région de Québec et qui défendraient, donc, les intérêts de cette région. Ce seraient plusieurs listes régionales et non pas une liste uniquement nationale. » http://www.assnat.qc.ca/es/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960514.html#960514003

16 mai 1996, Jean Allaire, chef fondateur et président de la Commission politique de l'**Action démocratique du Québec,** présente le mémoire de l'ADQ, lequel intègre une proposition pour changer le mode de scrutin.

> « Le deuxième point, intégrer le mode de scrutin proportionnel. Pourquoi? Parce qu'il y a lieu de refléter les opinions réelles des citoyens et leur vote dans la proportion qu'ils ont voulu donner. C'est une discussion également qui a été faite il y a plusieurs années, qui traîne encore dans le paysage, mais je crois que ça n'a pas encore été fait. Tout a été dit. Vous avez tous les documents, toutes les statistiques, tous les rapports possibles et imaginables là-dessus. Il reste, je pense, le courage de

l'appliquer ici, au Québec et d'être peut-être des précurseurs en Amérique, tant mieux. Mais je crois que ce serait un instrument précieux pour la démocratie. » http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960516.html

16 mai 1996, Fabien Béchard, vice-président national du **Parti québécois**, y présente le mémoire du PQ :

« le mode de scrutin proportionnel (...) ça a toujours fait partie du programme.» « Ça a été instauré dans le programme du Parti québécois ça fait déjà un bon bout de temps, ça a été repris lors du dernier congrès qu'on a eu en 1993. Alors, oui, on veut que soit instauré un mode de scrutin proportionnel. Je pense qu'il nous apparaît important que la population soit représentée de façon adéquate puis que les députés, c'est-à-dire les gens qui sont identifiés pour représenter la population, représentent effectivement de façon... que la représentation soit la plus adéquate possible. Alors, c'est pour ça qu'effectivement on l'a mis aussi dans notre projet » http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960516.html

Le 21 mai 1996, le Parti marxiste-léniniste présente son mémoire qui contient une proposition pour un mode de scrutin proportionnel mixte (non-compensatoire).

« 1. Le nombre de députés à l'Assemblée nationale devrait être augmenté suivant le partage suivant: a) la moitié est élue par circonscription, par les électeurs éligibles résidant dans ladite circonscription. Le candidat qui reçoit le plus de votes est élu à l'Assemblée; b) l'autre moitié est élue directement à partir d'une liste nationale par tous les électeurs éligibles à l'échelle du Québec, chaque électeur ayant le droit de voter pour un candidat de son choix sur cette liste nationale.

2. Les candidats sur cette liste de circonscription et sur la liste nationale sont sélectionnés de la façon suivante: a) tous les endroits de travail, les universités, les collèges, les écoles secondaires, les quartiers et les maisons pour personnes âgées reconnus en bonne et due forme, sont habilités à choisir des candidats pour être inscrits sur la liste des circonscriptions et à choisir un candidat pour la liste nationale; b) un endroit reconnu peut renoncer à l'exercice de son droit de sélectionner des candidats pour la circonscription et/ou pour la liste nationale; c) les partis politiques désirant proposer des candidats à la sélection ou les citoyens désirant se proposer eux-mêmes doivent soumettre leur proposition dans les endroits reconnus; d) à partir des listes soumises par tous les endroits reconnus, les circonscriptions sélectionnent un total de trois candidats chacune. Tous les candidats sélectionnés pour la liste nationale pour les endroits reconnus sont automatiquement acceptés par la circonscription; e) l'ensemble de la procédure de sélection et d'élection s'applique uniformément sur la base de dates fixées d'avance pour la sélection des candidats et leur élection. Ces dates sont les mêmes pour les circonscriptions et la liste nationale. (...) cette proposition a été déposée pour discussion publique. Elle fait l'objet à l'heure actuelle de discussions au sein de l'Alliance des partis politiques du Québec pour le renouvellement et l'amélioration des lois électorales. Elle va faire l'objet d'un troisième forum public, à Montréal, dans les mois qui vont suivre. »
http://www.assnat.qc.ca/es/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960521.html

22 mai 1996, en remarques finales, Mario Dumont, alors seul député élu de l'**Action démocratique du Québec**, dira «**au niveau de la proportionnelle, en tout cas, je sens qu'on a un consensus qui se dirige vers ça**.»

Il conclura par : « Sur plusieurs points, il [le Directeur général des élections] nous faisait des suggestions, des points techniques, des améliorations, et je pense que c'était son rôle. Pour le reste, bien, il laissait le public, les partis, les intervenants y aller de leurs suggestions et de leurs idées.

Un des problèmes sur lesquels il ne nous soumettait pas de solution, mais un problème qu'il identifiait très bien – ce n'est pas la première fois qu'il en parlait – c'est qu'on a une loi électorale qui, parmi ses défauts, favorise des partis spécifiquement et qu'il fallait qu'on trouve des solutions à ce problème-là. Il y a eu des suggestions de faites au niveau du financement. Il semble se dégager un consensus... J'écoutais le député de Laurier-Dorion en échange avec des groupes, les mémoires du Parti québécois, les mémoires de l'Action démocratique, **au niveau de la proportionnelle, en tout cas, je sens qu'on a un consensus qui se dirige vers ça.** Peut-être qu'à plus court terme, plus rapidement, c'est plus facile d'enlever certains privilèges du point de vue financier que d'instaurer rapidement la proportionnelle, mais je pense qu'on évolue de ce côté-là. Il faudra, dans la réforme et dans la loi qui va arriver, arriver à des consensus là-dessus. »
http://www.assnat.qc.ca/es/travaux-parlementaires/commissions/ci-35-2/journal-debats/CI-960522.html

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 1997:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

1998-2003 : Une injustice déclenche la mobilisation citoyenne et le MDN voit le jour

Événements marquants de 1998 à 1999: Les distorsions et iniquités des résultats des élections du 30 novembre 1998 relance le débat sur les problèmes du mode de scrutin majoritaire et le MDN voit le jour et revendique une véritable réforme du mode de scrutin.

Pour la cinquième fois de l'histoire du Québec, le parti ayant reçu le plus de votes ne forme pas le gouvernement. La volonté populaire est renversée, ainsi que cela s'est produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998).

Le MDN est créé afin que la population revendique une véritable réforme du mode de scrutin, et que celle-ci ne dépende plus uniquement des décisions des partis politiques. Les premiers travaux du MDN portent sur la documentation de la situation et des différents modèles existants à travers le monde. Le livre de Paul Cliche incite de nombreuses personnes et organisations à militer pour changer le mode de scrutin.

Événements marquants de 2000 à 2001: Le MDN construit les bases de son analyse, illustre son caractère *transpartisan* et fait connaître ses revendications. Ses premiers travaux et ses activités publiques lui assurent un leadership important au niveau de la sensibilisation et des interventions citoyennes et celle d'organisations. Un premier site Internet rassemble une documentation élaborée. Un débat historique a lieu le 30 mai 2001 ; une pétition récolte 139 signatures de personnalités d'horizons politiques divers (déposée le 13 novembre 2001); le MDN profite d'élections partielles pour obtenir des engagements politiques (octobre 2001).

Événements marquants de 2002 et 2003. Le MDN réussit à inscrire la réforme du mode de scrutin dans l'actualité politique et médiatique. Il organise une assemblée d'orientation (23 février 2002) et une assemblée publique à Québec (8 juin 2002). Il produit de nombreux outils d'éducation populaire. Ses actions permettront la mise sur pied de deux consultations qui auront lieu en 2002 et 2003: celle menée par la Commission des institutions et celle menée par le Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Ces deux consultations mobilisent un nombre impressionnant de personnes et d'organisations. Le MDN joue un grand rôle d'éducation populaire et de mobilisation pour faciliter une participation éclairée des organisations et des citoyennes et citoyens à ces consultations. La demande d'une réforme du mode de scrutin ne peut plus être ignorée. Le premier ministre, Jean Charest promet de la réaliser dans son discours inaugural de juin 2003.

1998-1999

30 novembre 1998, 36e élection générale. Un gouvernement péquiste majoritaire est **élu avec 42,9% des votes**, mais c'est le PLQ qui a obtenu le plus de votes, soit **43,6%**. La **volonté populaire est renversée** pour la cinquième fois de l'histoire du Québec, puisque le parti ayant reçu le plus de votes n'a pas formé le gouvernement.

Un tel renversement se produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Le PQ occupe 60,8% des sièges, il profite donc d'une surreprésentation de 18 points. Tous les autres partis sont sous-représentés (l'ADQ est en déficit de 11 points). L'ADQ a besoin, en moyenne, de 21 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège, ce qui représente le plus grand écart.

L'indice de distorsion de cette élection est de 15,3, ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus que pour la plupart des élections. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 11 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) n'atteint même pas 2 (ce qui se produit dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice.

30 novembre 1998, l'Assemblée nationale ne compte que 29 femmes élues, soit 23,2% de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes)

L'injustice des élections de 1998 fait réagir: Le renversement de la volonté populaire aux élections est l'élément déclencheur qui amène **Paul-André Martineau** à rassembler des militantes et des militants en faveur d'une réforme en profondeur du mode de scrutin québécois afin de jeter les bases d'un mouvement non partisan, le **Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)**.

« Au lendemain des élections provinciales, je me demandais, comme sûrement beaucoup d'entre vous, dans quelle sorte de démocratie on évoluait. On avait constaté, pour une troisième occasion, que notre actuel mode de scrutin pouvait outrageusement violer le principe fondamental de la démocratie qu'est la volonté populaire. En effet, le 30 novembre 1998, le parti qui a fini second au vote populaire avait réussi à remporter les élections! Et ceci est dit sans aucune partisanerie politique. Quand le même événement s'était produit en 1966, René Lévesque avait alors parlé d' " un sabotage officiel et extrêmement pernicieux des fondements de la démocratie ".

Personnellement, une période de questionnement a alors suivi les élections. Pourquoi les citoyennes et les citoyens, les seuls propriétaires des institutions démocratiques d'une société, doivent-ils accepter que leur mode de scrutin renverse carrément la décision populaire et produise l'invraisemblable résultat de créer plus d'électeurs perdants que d'électeurs gagnants ?

Pourquoi est-ce que les citoyennes et les citoyens doivent-ils accepter que leur mode de scrutin viole aussi un autre principe démocratique fondamental, soit celui de l'égalité du vote de chaque citoyen? Prenons les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, les partis A, B et C. Divisons les votes obtenus par le parti A par le nombre de députés du parti A, divisons les votes obtenus par le parti B par le nombre de députés du parti B et divisons les votes obtenus par le parti C par le nombre de députés du parti C. On en arrive alors à cette situation tout à fait aberrante : une moyenne de 22,000 votes pour élire un député d'un parti; 36,000 votes pour élire un député d'un autre parti et 475,000 votes pour élire un député d'un autre parti. Et ce, sans compter tous les oubliés, sans possibilité réelle de se faire entendre, et toutes celles et tous ceux qui, élections après élections, sont toujours systématiquement sous représentés : les femmes, les communautés culturelles, les écologistes, le monde du travail, les tiers partis.

C'est donc avec ces remises en question que des citoyennes et des citoyens ont décidé qu'il était temps que l'ensemble des Québécoises et des Québécois deviennent les véritables maîtres d'œuvre de la réforme du mode de scrutin au Québec. Le mode de scrutin n'appartient pas aux partis politiques et il ne s'agit pas d'une

question d'allégeance. Il s'agit avant tout d'une question concernant l'ensemble des citoyens. Et pourquoi cela nous concerne-t-il tous et toutes? Parce qu'il s'agit d'un des aspects fondamentaux de notre démocratie. Je dirais que c'est l'amour de la démocratie qui a motivé nos premiers pas. D'où la naissance du Mouvement pour une démocratie nouvelle : un mouvement de citoyennes et de citoyens, non partisan, qui prône le dialogue et reflète la diversité idéologique et sociale du Québec actuel, désirant qu'une sérieuse réforme du mode de scrutin voit le jour. » MDN - Allocution de Paul-André Martineau, 23 février 2002.

De 1998 à 2000 plusieurs **publications** combinent informations et analyses sur les conséquences du mode de scrutin actuel, ainsi que des appels à la mobilisation. Des militants du MDN tels que **Paul Cliche** et **Henry Milner**, contribuent grandement à mettre la question dans l'actualité.

Parmi ces publications, l'on peut noter :

- Cliche, Paul, Pour réduire le déficit démocratique: réformer le mode de scrutin. Possibles. Vol. 22, nos 3/4 (été/automne 1998), P. 149-172 .
- Cliche, Paul, Le PQ veut bloquer la réforme électorale, L'Aut'journal, février 1999.
- Cliche, Paul, « Pour réduire le déficit démocratique au Québec : le scrutin proportionnel ». Éditions du Renouveau québécois, décembre 1999, 153 pages.
- Serré, Pierre, La Souveraineté interdite. L'Action nationale. Vol. 89, no 4 (avril 1999). P. 9-33
- Allan, James P.; O'Reilly, Marc J.; Vengroff, Richard, The election everybody won? The impact of party system change, voter turnout, and strategic voting in the 1998 Quebec election. The American Review of Canadian Studies. Vol. 30, no 4 (Winter 2000). P. 497-519.
- Cliche, Paul, Le scrutin proportionnel. Relations. No 660 (mai 2000). P. 118-121

Le système électoral municipal et fédéral est aussi sous la loupe des réformistes.

- Milner, Henry, Making Every Vote Count; Reassessing Canada's Electoral System, ouvrage collectif, Peterborough, Ontario Broadview Press, 1999, 200 pages.
- Cliche, Paul, Le scrutin proportionnel à Montréal: un outil indispensable à la démocratisation de la vie politique municipale, FOCUS-Montréal, 1999, 78 pages

Des extraits de certaines de ces publications sont disponibles.

12 avril 1999, le Mouvement pour une démocratie nouvelle obtient sa charte. Paul-André Martineau, Rébecca Beauvais, Robert Forest, Richard Riopel et Érick De Carufel composent le conseil d'administration provisoire. Des recherches sont effectuées durant l'année et une abondante documentation sur les différents modes de scrutin dans le monde est rendue disponible sur site Internet. Un premier dépliant informatif est imprimé et diffusé. En plus des signataires de la charte, plusieurs personnes et organisations contribuent à la mise sur pied du MDN, dont : Paul Cliche, François Cyr, André Laroque, de même que le Conseil central du Montréal métropolitain – Confédération des syndicats nationaux et la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Décembre 1999, Paul Cliche publie « Pour réduire le déficit démocratique au

Québec : le scrutin proportionnel ». Ce livre constitue un élément majeur de l'histoire de la réforme du mode de scrutin québécois qui agira comme déclencheur de réflexion, et de militance, chez bon nombre de personnes et d'organisations.

« Pour réduire le déficit démocratique au Québec : le scrutin proportionnel **».** Éditions du Renouveau québécois, décembre 1999, 153 pages.

En plus d'analyser les effets du mode de scrutin majoritaire actuel, de fournir des données sur les distorsions et iniquités des résultats des élections de 1998, de même que des simulations, Paul Cliche y propose un mode de scrutin proportionnel régional inspiré de celui qui était envisagé par René Lévesque. L'auteur diffuse même pour la première fois le texte du projet de loi préparé par René Lévesque en 1984, mais jamais déposé.

Paul Cliche est un auteur prolifique et un militant persévérant. Il déploie beaucoup d'énergie à expliquer les raisons et la nécessité de changer le mode de scrutin de même qu'à commenter les décisions et stagnations politiques. En 1999 il est chroniqueur pour plusieurs revues, dont L'Aut'Journal. Paul Cliche a étudié à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval où il a obtenu une maîtrise en science politique en 1960. Pionnier en sociologie électorale au Québec, il a consacré sa thèse de maîtrise à l'étude des élections provinciales de la première moitié du XXe siècle. Journaliste, il a été successivement chef de bureau de La Presse à Québec, chef de pupitre pour le même journal à Montréal avant de devenir directeur adjoint de l'information au Devoir et, par la suite, chroniqueur parlementaire de ce quotidien à Québec. Conseiller syndical à la CSN, il y a servi comme agent d'information puis comme membre du Secrétariat d'action politique dont il a été le directeur. Il a alors eu l'occasion de rédiger le mémoire que cette centrale a présenté, en 1980, en faveur de l'instauration de la représentation proportionnelle au Québec.

La richesse et la constance de la contribution de Paul Cliche à l'avancement de la réforme du mode de scrutin ont été soulignées par le Mouvement pour une démocratie nouvelle, lors de son 10e anniversaire de fondation le 30 mai 2009, par la remise du prix «Réformera». Toujours aussi convaincu et convainquant, Paul Cliche continu de militer pour le Mouvement pour une démocratie nouvelle en plus de constituer une inspiration pour ses membres et alliés.

1999-2000, la sortie du livre de Paul Cliche est bien couverte par les médias.

Parmi les articles parus :

« Mais quoi qu'il en soit des aléas du débat partisan, Paul Cliche estime qu'après quatre décennies de piétinement et de volte-face des partis traditionnels, il faut une mobilisation civique pour mettre fin à la saga. Aussi, dans l'introduction de son livre, lance-t-il un appel pressant pour que les forces progressistes québécoises organisent une campagne dans ce but, un peu comme les suffragistes l'ont fait, dans la première

moitié du XXe siècle, afin d'obtenir le droit de vote pour les femmes. Il consacrera même les prochains mois à susciter cette mobilisation en s'adressant à plusieurs auditoires. De nombreux organismes se sont d'ailleurs déjà prononcés en faveur du scrutin proportionnel dont la CSN, la CEQ, Solidarité populaire Québec, le Rassemblement pour une alternative politique, le Parti de la démocratie socialiste, etc. Une coalition sur cette question a même existé, il y a quelques années. » Pour réduire le déficit démocratique : le scrutin proportionnel, Le Pionnier, Journal du syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec, décembre 1999, p,2.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour les années 1998-1999:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2000-2001

2000, le MDN se dote d'un **premier site Internet** offrant divers documents, dont un document expliquant le fonctionnement de différents modes de scrutin à travers le monde. Une version plus élaborée sera mise en ligne en février 2001. À cette époque, le MDN fonctionne en coalition. Les décisions sont prises de manière consensuelle et sont le fruit de discussions entre toutes les personnes intéressées.

1er août 2000, un groupe de citoyennes et de citoyens fondent **Fair Vote Canada - Mouvement pour la Représentation équitable au Canada (FVC-REC)**, un rassemblement pancanadien nonpartisan qui vise à réformer le mode de scrutin. Les principes à la base de FVC-REC sont très similaires à ceux du MDN. FVC-REC vise à changer le mode scrutin fédéral et, au fil des ans , il développe des chapitres plusieurs provinces - lesquels visent aussi le changement du mode de scrutin provincial (Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan, Ontario et Yukon). Le MDN est en contact avec FVC-REC depuis sa fondation, le REC considérant le MDN comme une "organisation soeur".

30 mai 2001, débat historique sur la réforme du mode de scrutin. Le MDN organise un débat réunissant des porte-parole des **quatre principaux partis politiques** du Québec : Marie Malavoy (PQ), Jacques Chagnon (PLQ), André Larocque (ADQ), Paul Cliche (Union des forces progressistes). À cette occasion André Larocque indique que ce parti envisage une contestation juridique des résultats de l'élection de 1998, qui l'avaient particulièrement désavantagée. Cette démarche relatée dans par Kathleen Lévesque dans Le Devoir, sous le titre «L'ADQ est prête à aller en cour», n'aura pas de suites. Voir également la couverture de Michel C.

Auger du Journal de Montréal «Une occasion à saisir», ainsi que l'éditorial de Bernard Descoteaux du Devoir, «Préparer la réforme».

1er octobre 2001, élections partielles au Québec. Le MDN interpelle les candidates et candidats des élections partielles des quatre circonscriptions afin d'obtenir leur engagement à procéder à la réforme une fois élus. **Les quatre élus sont favorables à la réforme.**

Novembre 2001, un appel aux membres de l'Assemblée nationale, est rendu public par un collectif auquel participe le MDN. 30 personnalités demandent que de façon urgente la réforme du mode de scrutin devienne une priorité, en insistant sur les engagements antérieurs pris par les partis politiques et les échéances électorales à venir.

13 novembre 2001, conférence de presse pour **présenter la pétition du MDN et ses 139 signatures** . Claude Ryan, Claude Charron, Jean Allaire, Vincent Lemieux, Marc Laviolette et Andrée Mayer-Périard y prennent la parole. Communiqué de presse du 13 novembre 2001

Extraits de la pétition "Pour que mon vote compte vraiment! "

"L'actuel mode de scrutin québécois comporte des vices importants dont celui de fausser le principe fondamental de l'égalité du vote de chaque citoyen. (...)

Il existe un accord de principe de la part des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ainsi que de plusieurs autres partis, organismes, associations ou regroupements sociaux bien établis au Québec sur la nécessité d'une réforme du mode de scrutin. Il est maintenant temps de traiter de façon exhaustive cette question qui touche la vie démocratique de la société québécoise.

Nous demandons qu'une commission de l'Assemblée nationale soit convoquée ou qu'une commission d'étude soit créée dans les plus brefs délais (cette dernière devant faire rapport à l'Assemblée nationale) afin de consulter les citoyens et les groupes sociaux au sujet de l'actuel mode de scrutin québécois et sur les changements qu'ils voudraient y apporter. Nous croyons qu'il en va de la qualité de la vie démocratique chez nous et qu'il est de la plus grande importance de traduire les consensus actuels en une réforme bien concrète susceptible de rallier les Québécois toutes tendances politiques confondues. »

Par 139 signataires, le MDN illustre que la réforme du mode de scrutin est revendiquée par des personnalités publiques et des organisations de différents milieux et d'allégeances politiques variées : instances et responsables de partis politiques, politologues, économistes, artistes, journalistes,, organisations syndicales nationales et régionales, mouvement environnemental, mouvement féministe, mouvement étudiant, organisations communautaires et de défense des droits, réunissant des communautés ethnoculturelles, des personnes âgées, etc.

Quelques exemples de personnalités publiques signataires :

Jean Allaire, Victor-Lévy Beaulieu, André Blais, Roméo Bouchard, Marc Brière, Éric Caire, Claude Charron , Michel Chartrand, Paul Cliche , Paul-André Comeau , Pierre-F. Côté, Gil Courtemanche, François Cyr, Pierre Dansereau, Françoise David, Richard Desjardins, Andrée Ferrettï, Jean-Claude Germain, Pierre Godin, Vincent Graton, Pierre Graveline, Gisèle Groleau, Keder Hyppolite, Lucia Kowaluk, Micheline Lachance, Lam Chan Tho, Henri Lamoureux, André Larocque, Gérald Larose, Hugo Latulippe , Louise Laurin , Léo-Paul

Lauzon, Marc Laviolette, Vincent Lemieux, Sophie Lorain, Louis Massicotte, Yves Michaud, Henry Milner,Louis O'Neill, Hélène Pedneault, Dan Philip, François Rebello, Monique Richard, Guy Rocher, Dimitri Roussopoulos, Claude Ryan, François Saillant, Arthur Sandborn, Monique Simard, Louise Vandelac, Laure Waridel.

13 novembre 2001, dépôt à l'Assemblée nationale du Québec **de la pétition du MDN**. Elle est déposée à l'Assemblée nationale, par des députés de trois partis : Mario Dumont (ADQ, député de Rivière-du-Loup), Jacques Chagnon (PLQ, député de Westmount-Saint-Louis) et Sylvain Pagé (PQ, député de Labelle). Ce dépôt fait l'objet d'un reportage à Radio-Canada, «Le mode de scrutin en commission parlementaire?» .

Signée par 139 personnalités de la société civile québécoise, toutes tendances politiques confondues, la pétition réclame du gouvernement la mise sur pied d'une commission pour consulter les citoyennes et citoyens au sujet de l'actuel mode de scrutin québécois.

Durant la séance, **Mario Dumont** questionne le gouvernement sur les suites qu'il donnera à la pétition du MDN. « Alors, est-ce que le premier ministre va profiter de la position dans laquelle il est à l'heure actuelle, profiter du momentum qui est créé par une association aussi large, une coalition arc-en-ciel, et convoquer une commission parlementaire ou peut-être extraparlementaire pour étudier la question du mode de scrutin au Québec, pour une meilleure représentation démocratique de tous les électeurs du Québec? ».

Le premier ministre, **Bernard Landry,** répondra **:**

> « Alors, voici ce que je dis au député: nous allons attaquer de front la question et par un moyen ou l'autre de ceux qu'il a suggérés ? Commission parlementaire, commission parlementaire élargie ou autre moyen. Parce qu'on prend en sérieuse considération la pétition multipartisane qui nous est soumise, nous allons, au nom de notre société, essayer de vider cette question de la proportionnelle et arriver à un meilleur régime de représentation démocratique. (...) « je redis au député, au nom de notre formation politique puis au nom du gouvernement, qu'avec sincérité et célérité mais efficacité nous allons tenter de rendre le plus bel hommage qu'on peut rendre aux pétitionnaires, c'est-à-dire passer à l'action, mais une action qui sera dans l'intérêt du Québec, qui sera durable et qui améliorera notre démocratie. » (Extraits du journal de débat du 13 novembre 2001 http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/36-2/journal-debats/20011113/9551.html#_Toc530401055)

29 novembre 2001: Le Directeur général des élections du Québec, Me Marcel Blanchet, se déclare en faveur d'une réforme du mode de scrutin et appuie le MDN. Cet appui important avait été précédé par celui de Me Pierre-F. Côté, DGE de 1978 à 1997.

Au sortir de «l'exercice très difficile» qu'est la confection de la nouvelle carte électorale, qui sera déposée mardi à l'Assemblée nationale, M. Blanchet estime que la consultation réclamée par le Mouvement pour une démocratie nouvelle doit être prise en considération. Le système actuel entraîne des distorsions, comme ce fut le cas en 1998, où la majorité des électeurs n'avaient pas voté en faveur du parti qui a par la suite formé le gouvernement.

«On pense que le temps est venu de faire une réflexion profonde sur le mode de représentation. La question se pose, et j'espère qu'il y aura un débat là-dessus», a déclaré hier au Devoir le Directeur général des élections (DGE) (...) La loi laisse beaucoup de souplesse et de marge de manoeuvre à la Commission de la

représentation.(...) Ça crée beaucoup de critiques et de distorsions au chapitre du nombre d'électeurs par circonscription», reconnaît sans ambages M. Blanchet. Cette différence de la valeur du vote des électeurs joue en faveur d'une réforme du mode de scrutin, croit le DGE.

Avant lui, le DGE Pierre-F. Côté avait pris position en faveur de l'introduction d'une formule de proportionnelle territoriale. Aujourd'hui à la retraite, M. Côté milite au sein du Mouvement pour une démocratie nouvelle, tout comme plus d'une centaine de personnalités publiques, dont Claude Charron, Claude Ryan, Marc Laviolette et Françoise David.

La semaine dernière, le premier ministre Bernard Landry s'est montré ouvert à l'idée d'instaurer une consultation sur la question et d'ainsi peut-être compléter la réforme électorale amorcée il y a 25 ans par René Lévesque. » Cet événement fait l'objet d'un article de Kathleen Lévesque dans Le Devoir intitulé «Le Québec devra réviser son mode de scrutin, dit le DGE».

1er décembre 2001, assemblée générale de fondation du MDN. Le premier conseil d'administration se compose alors de : Paul-André Martineau (président), Jean-Félix Chénier (vice-président), Monica Gill (secrétaire), Claude Forest (conseiller) et Claude Leduc (trésorier). Les statuts et règlements sont adoptés.

3 décembre 2001, un reportage télévisé porte sur la réforme du mode de scrutin à l'émission « 1045 rue des Parlementaires » à Télé-Québec. Quel mode de scrutin devrait-on adopter pour avoir une plus grande démocratie?

Rencontres avec Jacques Chagnon, porte-parole libéral en matière de réforme électorale; Louis Massicotte, politicologue à l'Université de Montréal; Jean-Félix Chénier, du Mouvement pour une démocratie nouvelle; Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale et Marie Malavoy, 1re vice-présidente du Parti québécois. Tous s'entendent pour dire que le mode actuel n'est pas très équitable."

19 décembre 2001, le travail du MDN a porté fruit, notamment par la pétition déposée le 13 novembre. La Commission des institutions de l'Assemblée nationale se donne un mandat d'initiative concernant la réforme du mode de scrutin.

Son mandat est le suivant: « Que la Commission évalue le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec; qu'elle étudie les différentes avenues de réforme du mode de représentation; qu'elle en mesure les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements et de façon plus générale, sur le système politique québécois ».

En 2002, la Commission publiera des documents de consultation, recevra des mémoires et entendra quatre experts. En mars 2003, le déclenchement des élections générales (qui se tiendront le 14 avril 2003) mettra fin aux travaux de la Commission des institutions sans qu'elle réalise son projet de tenir des audiences à travers le Québec et sans entendre les organisations et les personnes qui lui avaient déposé des mémoires.

- Document de consultation préparé par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale pour lancer la consultation: Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, Mandat d'initiative, La réforme du mode de scrutin au Québec, Document de consultation, octobre 2002, 85 pages

- Résumé: Commission des institutions – Résumé du document de consultation sur la réforme du mode de scrutin, octobre 2002 (19 pages)
- Commission des institutions – Débat avec experts, 14 novembre 2002
- Le MDN dressera ultérieurement la liste des mémoires déposés à la Commission des institutions ou aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques et en procédera à l'analyse.

En 2001, les partis politiques intègrent leur analyse sur le mode de scrutin à l'intérieur de documents de portée plus globale.

- Parti libéral du Québec. Comité spécial sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise. Un projet pour le Québec: affirmation, autonomie et leadership: rapport final. Montréal: Le Parti, 2001. 165 p. Voir en page 120: «La consolidation des valeurs québécoises et la revitalisation des institutions démocratiques».
- Parti québécois. Un pays pour le monde: Programme du Parti québécois, édition 2001, Montréal: Le Parti, 2001. 209 p. Voir en page 8: «Le système électoral».
- Action démocratique du Québec. Commission politique. Pour un Québec responsable et prospère: recueil des propositions adoptées. Montréal: La Commission, 2001. 101 p. Voir en page 86: «Démocratie et citoyenneté: une société qui fait une juste place à chacun».

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour les années 2000-2001:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2002-2003

30 janvier 2002, Jean-Pierre Charbonneau devient ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes; ministre responsable des Relations avec les communautés francophones et acadiennes, **ministre responsable de la Réforme électorale et ministre responsable de la Réforme parlementaire**.

De février à avril 2002, le MDN prépare l'assemblée publique qui se tient à Québec le 8 juin 2002. Le conseil d'administration 2002-2003 se compose alors de : Paul-André Martineau (président), Jean-Félix Chénier (vice-président), Monica Gill (secrétaire), Pierre Verronneau (trésorier) et François Bérubé (conseiller).

Le MDN fonctionne alors sur un mode « coalition ». Les rencontres (une douzaine par année) rassemblent les membres du conseil d'administration, les membres du MDN de même que des personnes et des organismes intéressés par la réforme du mode de scrutin.

Les réunions de la coalition portent sur les questions stratégiques et les plans d'action. Le conseil d'administration voit aux questions administratives et dirige le MDN en fonction des consensus qui se dégagent des rencontres de la coalition. Ce fonctionnement se poursuivra jusqu'à la révision des statuts et règlements en 2003 qui structurera davantage la vie démocratique du MDN, notamment pour que la parité hommes-femmes soit atteinte au conseil d'administration.

23 février 2002, 300 personnes désirant discuter de la réforme du mode de scrutin se réunissent à l'invitation du MDN pour une assemblée de mobilisation sur la réforme du mode de scrutin. Les panélistes invités sont : Pierre-F. Côté (ancien DGE du Québec), Lorraine Guay (FFQ), Keder Hyppolite (Conseil national des citoyennes et citoyens d'origine haïtienne), Andrée Mayer-Périard (FEUQ), Monique Richard (CSQ), Claude Ryan, François Saillant, John Trent (Fair Vote Canada). Le communiqué de presse fait état des principes adoptés par l'assemblée à cette occasion, principes qui guident toujours les actions et les analyses du MDN.

La présentation des principes variera légèrement au fil des ans, mais l'esprit demeurera le même : Quatre principes défendus par le MDN et devant servir de balises à une véritable réforme du mode de scrutin au Québec. La réforme du mode de scrutin doit atteindre les objectifs suivants :

- **L'obligation de refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire :** Notre mode de scrutin devra faire correspondre la représentation des partis à l'Assemblée nationale au vote populaire tel qu'exprimé par l'électorat lors des élections. Toute réforme devra assurer que le résultat de l'élection soit clairement le reflet de la volonté populaire.
- **Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes :** Lorsqu'on parle de représentation politique, on emploie le terme de parité. Un mode de scrutin ne peut garantir à lui seul une représentation paritaire entre les femmes et les hommes, mais différentes mesures sont à mettre en place pour nous permettre d'atteindre la parité homme/femme.
- **Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique :** La composition de l'Assemblée nationale du Québec devra refléter les différentes tendances politiques et les différentes composantes de la société québécoise. Notre mode de scrutin devra aussi favoriser une meilleure représentation des minorités culturelles et de tous les groupes minoritaires traditionnellement sous-représentés.
- **Assurer l'importance des régions dans la réalité québécoise :** Notre mode de scrutin devra respecter l'importance des régions dans la représentation des personnes élues à l'Assemblée nationale en assurant une représentation équitable aux différentes régions du Québec.

Mars 2002, formation du Collectif féminisme et démocratie (CFD). Plusieurs militantes du CFD militent aussi au sein du Mouvement pour une démocratie nouvelle, notamment Mercédez Roberge qui sera présidente du MDN de 2003 à 2010.

L'organisme a pour mandat de susciter la participation citoyenne et politique des femmes, de faire entendre la voix des femmes dans le cadre du débat sur la réforme des institutions démocratiques et de défendre l'adoption de mesures positives efficaces pour l'atteinte de l'égalité dans les instances politiques.

« Créé en mars 2002 dans la foulée du débat public initié par le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) et dans la perspective de la réforme des institutions envisagée par le gouvernement du Québec, le Collectif Féminisme et démocratie réunit une quarantaine de militantes féministes issues de tous les horizons. Il a plusieurs réalisations à son actif. Outre l'élaboration de la plate-forme politique qui a été soumise au colloque, le collectif a déposé un mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Il dispense également de la formation aux groupes de femmes afin qu'ils puissent prendre part aux débats publics sur cette réforme. » L'aut'Journal N° 216 - février 2003.

22 mars 2002, Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, rencontre une délégation du MDN. La délégation est composée de : Louis Bibaud et Marc Laviolette (CSN), Louise Chabot (CSQ), Lorraine Guay (FFQ), Diane Lamoureux (politicologue de l'Université Laval), Martin Simard (FECQ), Paul-André Martineau, Claude Leduc et Jean-Félix Chénier (MDN).

Mars-avril 2002, le MDN mène une campagne de **lettres demandant** aux candidates et candidats de l'élection partielle (du 17 juin) de s**'engager à réformer l'actuel mode de scrutin**. Un communiqué du 10 juin 2002 annonce que la majorité des candidates et candidats **appuient** l'idée de réformer l'actuel mode de scrutin.

8 juin 2002, le MDN organise un colloque à Québec et lance le « Mémoire à la carte». Les panélistes du colloque sont : le politicologue émérite Vincent Lemieux, Paul Cliche (UFP), Bassam Adam (doctorant en philosophie à l'Université Laval), Viviane Labrie (Collectif pour une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté) et Guy-Antoine Lafleur (professeur de sciences politiques à l'Université Laval).

En prévision des travaux de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec sur le mode de scrutin, le MDN lance durant le colloque un outil de vulgarisation à l'attention des citoyennes et citoyens du Québec. Ce «mémoire à la carte» vise essentiellement 3 objectifs :

- vulgariser la question du mode de scrutin et rendre cette question accessible à toutes et à tous;
- suggérer aux citoyennes et aux citoyens des avenues de réformes (le document présente les avantages et inconvénients de trois modèles et permet de composer son mémoire en faisant son choix :
    - Proposition 1 : remplacer notre mode de scrutin par un modèle qui s'apparente à la représentation proportionnelle régionale;
    - Proposition 2 : remplacer notre mode de scrutin par un modèle qui s'apparente à la représentation proportionnelle personnalisée (système mixte allemand);
    - Proposition 3 : remplacer notre mode de scrutin par un modèle qui s'apparente au système mixte compensatoire ou à correction partielle.
- encourager les citoyennes et les citoyens du Québec à déposer des mémoires de leur cru à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec (s'ajoutera plus tard la même invitation concernant le Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques.)

11 juin 2002, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec lors d'une conférence de presse de Claude Lachance, président et Henri-François Gautrin, vice-président annonce qu'elle recevra les mémoires de la population pendant les mois de septembre et octobre 2002.

20 juin 2002, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, et le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Pierre Charbonneau, présentent le document de réflexion intitulé «Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes» et **lancent le processus qui mènera aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques**. Le document aborde 10 thèmes : « le système politique, le mode de scrutin, la place des régions, le rôle des nations autochtones dans la gouvernance de l'État québécois, l'utilisation accrue des référendums, la place faite aux femmes en politique et l'extension du droit de vote des jeunes. Le document de réflexion populaire aborde également la possibilité d'élections à date fixe, la question de la limitation de la durée des mandats électoraux et le renforcement de l'intégrité du processus du vote. » Bureau du premier ministre du Québec - Communiqué sur la réforme des institutions démocratiques, 20 juin 2002.

Voici quelques extraits de ce communiqué de presse :

« À partir de ce document, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques présidera et animera une tournée de l'ensemble du Québec durant l'été et l'automne 2002. Au début de 2003, un grand rendez-vous sera organisé sur le thème de la gouvernance démocratique du Québec, sous la forme d'états généraux. Il devrait en émerger un certain nombre de propositions sur lesquelles le gouvernement comme les différents partis politiques pourront se positionner. Le gouvernement souhaite ainsi qu'au terme de cette réflexion majeure, des solutions soient présentées visant à donner plus de pouvoir aux citoyens et aux citoyennes.

Les questionnements soulevés par le gouvernement concernent notamment le système politique, le mode de scrutin, la place des régions, le rôle des nations autochtones dans la gouvernance de l'État québécois, l'utilisation accrue des référendums, la place faite aux femmes en politique et l'extension du droit de vote des jeunes. Le document de réflexion populaire aborde également la possibilité d'élections à date fixe, la question de la limitation de la durée des mandats électoraux et le renforcement de l'intégrité du processus du vote.

(...) Pour sa part, M. Charbonneau a rappelé que « beaucoup de gens réclament depuis un bon moment de vrais débats de société, des débats d'idées, des débats sur la façon de gouverner et de faire de la politique. C'est justement ce qu'offre la réflexion qui s'annonce. C'est une occasion unique pour les citoyennes et les citoyens de changer fondamentalement le cours des choses ».

« Pour la première fois, le peuple québécois a ainsi son mot à dire dans le choix de leur système politique et des institutions démocratiques qui en découlent. Les citoyens doivent s'emparer du dossier et se l'approprier, car ce qui est soumis à la discussion de tous, c'est notre façon de gérer collectivement notre vie en société et notre destin national », a conclu le premier ministre.

Été et automne 2002, vaste campagne d'information et de mobilisation. Le MDN souhaite faciliter la participation citoyenne et celle des groupes à la consultation qui s'annonce sur la réforme du mode de scrutin et qui sera menée par la Commission des institutions et à laquelle s'ajoutera celle menée par le Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Un comité de mobilisation orchestre une vaste campagne pour qu'un grand nombre de mémoires réclamant un nouveau mode de scrutin soit déposé à ces deux consultations.

- Production et distribution d'outils mobilisateurs permettant de vulgariser la question du mode de scrutin, de rendre la question accessible à toutes et à tous, de suggérer aux citoyennes et aux

citoyens des avenues de réformes dont le «mémoire à la carte » et un tabloïd de 8 pages, « Pour que mon vote compte vraiment », disponible en français et en anglais .

- Distribution d'une Pétition 2002 autour des principes devant guider la réforme du mode de scrutin. Cette pétition recueillera 1 500 signatures. Utilisation du site Internet pour la mobilisation et la cueillette des signatures.
- Des militantes et militants du MDN réalisent une trentaine de présentations dans des assemblées publiques.

5 septembre 2002, Jean-Pierre Charbonneau annonce la composition du **Comité directeur** des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques.

- M. Claude Béland, professeur invité et titulaire de la chaire Économie et Humanisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et président du Mouvement des caisses Desjardins de 1987 à 2000.
- M. Jean Allaire, avocat et directeur du service juridique de la ville de Laval.
- Mme Martine Blanc, consultante en développement local et régional, membre du Collectif Féminisme et Démocratie et conseillère municipale de la ville de Montréal, de 1986 à 1994.
- M. Joseph Giguère, consultant en économie sociale, dirigeant syndical et directeur général du Centre Saint-Pierre de Montréal pendant de nombreuses années.
- Mme Emmanuelle Hébert, étudiante à l'Université McGill au programme de maîtrise en science politique.
- Mme Brenda Paris, directrice exécutive du Centre Ressource de la communauté noire de Montréal et membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal.
- M. Christian Robitaille, conseiller, pour les dossiers jeunesse, du Conseil régional de concertation et de développement du Québec et ancien président de la Fédération étudiante universitaire du Québec.
- M. Bernard J. Shapiro, principal et vice-chancelier de l'Université McGill et spécialiste des sciences de l'éducation.
- Mme Monique Vézina, citoyenne engagée depuis 1960.
- M. Michel Laflamme, secrétaire du Comité directeur. Étudiant à la maîtrise en administration publique, à l'École nationale d'administration publique.

22 octobre 2002, le document de consultation «La réforme du mode de scrutin au Québec», **produit par la Commission des institutions** est déposé à l'Assemblée nationale. Elle reçoit 150 mémoires et 38 questionnaires internet. Bon nombre de mémoires sont attribuables à la mobilisation et à l'éducation populaire effectuées par le MDN.

La Commission annonce des auditions publiques à compter du 29 novembre 2002 (seront reportées puis annulées en raison du déclenchement des élections). Le 14 novembre 2002, près d'un an plus tard, elle entend quatre experts en audience particulière.

Le contenu des mémoires et les avis des spécialistes entendus montrent un fort consensus envers un changement véritable du mode de scrutin, ce qui aurait sans doute résulté en un rapport favorable à la réforme du mode de scrutin. Le 12 mars 2003, le déclenchement des élections générales met fin aux travaux. Les mémoires reçus sont publiés sur le site de la Commission.

Du 15 octobre au 27 novembre 2002, le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques tient **27 audiences dans 20 villes du Québec** à partir d'un **document** de consultation. Il reçoit

237 mémoires et des réponses par un formulaire. Du 21 au 23 février 2003, près de **1000 personnes se réunissent à Québec pour les États généraux**.

Le Président du MDN, Paul-André Martineau, est l'un des invités d'honneur aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques ayant lieu à Québec. Plusieurs personnalités gravitant autour du MDN participent aussi à l'événement. Des dix sujets étudiés, la réforme du mode de scrutin occupe la première place dans les débats et est en tête des 14 recommandations du rapport déposé le 10 mars 2003.

14 novembre 2002, à l'Assemblée nationale, la Commission des institutions débute des **consultations particulières** dans le cadre du mandat d'initiative sur la réforme du mode de scrutin au Québec. **Quatre spécialistes sont entendus ce jour-là**

Les spécialistes entendus sont : M. Vincent Lemieux, professeur émérite à l'Université Laval, au Département de science politique, M. André Blais, de l'Université de Montréal, M. Henry Milner, de l'Université Laval, et M. Louis Massicotte, de l'Université de Montréal. Le contenu des 150 mémoires (publiés sur le site de la Commission) montre un fort consensus envers un changement véritable du mode de scrutin, ce qui aurait sans doute résulté en un rapport favorable à la réforme du mode de scrutin, si le déclenchement d'élections générales n'avait pas mis fin aux travaux.

Le président de la Commission, M. Claude Lachance débute la séance en rappelant l'origine des travaux. Il annonce qu'elle tiendra des auditions publiques, ce qui ne se produira pas, car la Commission se fait confier d'autres mandats qui empêchent le dossier de progresser, jusqu'à ce que les travaux soient arrêtés le 12 mars 2003.

«le 19 décembre 2001, la commission des institutions, qui était alors présidée par notre collègue Roger Bertrand, député de Portneuf, s'était donné un mandat d'initiative concernant la réforme du mode de scrutin. Et ce mandat se lisait comme suit: D'abord, évaluer le mode de scrutin en vigueur au Québec et étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation, en mesurer les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements et, de façon plus générale, sur le système politique québécois.

Cette décision de décembre 2001 n'est pas le fruit du hasard. C'est que, depuis quelque temps, le mode de scrutin fait régulièrement les manchettes des médias, surtout les médias écrits. Et le système actuel, le scrutin majoritaire uninominal à un tour, même s'il a ses défenseurs, a reçu de nombreuses critiques concernant surtout son inaptitude à bien traduire les intentions des électeurs en nombre adéquat de sièges à l'Assemblée nationale. Les partisans d'une réforme font remarquer que le mode actuel est peu représentatif des choix électoraux, comme en témoignent les distorsions entre le pourcentage de votes exprimés pour un parti politique et le nombre de sièges qu'il obtient au Parlement québécois. On sait que ce déséquilibre s'est manifesté au Québec à trois reprises au XXe siècle, plus récemment en 1998 mais aussi en 1944 et surtout, surtout en 1966, le 5 juin 1966. D'ailleurs, la seule élection qui s'est tenue un dimanche au Québec où, on s'en rappellera, l'Union Nationale, contre toute attente, avait remporté l'élection vis-à-vis du Parti libéral de M. Lesage, comme résultat que le parti qui avait reçu le plus de votes lors des élections s'est retrouvé dans l'opposition.

Notre mode de scrutin actuel est donc présenté par de nombreuses personnes, tant au Québec qu'au Canada et dans d'autres pays qui ont un système semblable au nôtre, comme inéquitable par rapport aux choix des électeurs. Au Québec, notre mode de scrutin est analysé sous plusieurs angles depuis plusieurs années, mais

cette question ne doit pas rester entre les mains des spécialistes. Il est donc temps de donner la parole à la population et d'obtenir l'avis des citoyens, ce qui constitue une condition essentielle à la prise d'une décision touchant l'opportunité d'une réforme. Et un des buts du document de consultation, (...) c'est justement d'informer le public et de lui donner des éléments lui permettant de réfléchir à cette question. La commission invite donc la population, dans le cadre de la consultation générale que ce document vient appuyer, à donner son avis sur cette question cruciale pour l'état de la démocratie québécoise. Et je voudrais terminer ici mon intervention, avant de céder la parole à mon collègue de Saint-Hyacinthe, en indiquant que nous avions manifesté le désir de nous rendre dans certaines villes, dans une dizaine de villes, et je les nomme de nouveau: Rouyn-Noranda, Saguenay, Baie-Comeau, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal et Gatineau. »

Le 19 décembre 2002, le **Collectif féminisme et démocrati**e transmet une lettre au président de la Commission des institutions pour signifier sa surprise et sa déception de voir **qu'aucune femme n'ait été convoquée en tant qu'experte.**

Le CFD souligne que lors de la rencontre entre les membres de la Commission et quatre experts du 14 novembre, la Commission s'était « privée de l'expertise particulière des femmes sur la réforme du mode de scrutin et de ses impacts sur la participation des femmes en politique. »

Du 24 au 26 janvier 2003, le Collectif féminisme et démocratie organise le **colloque «De la parole aux actes: regards de femmes sur la démocratie »**. Ce colloque fera l'objet de comptes-rendus dans les medias.

« Au Québec, le mouvement des femmes commence à manifester de l'impatience devant le peu d'efforts consenti jusqu'ici pour accroître la représentation féminine dans les institutions démocratiques. Il veut profiter de la réforme de ces institutions projetée par le gouvernement pour obtenir des changements notables et concrets. Cette détermination ressortait au colloque De la parole aux actes: regards de femmes sur la démocratie, qui s'est tenu à Montréal les 24, 25 et 26 janvier 2003, une initiative du Collectif Féminisme et démocratie. L'événement a réuni environ 200 femmes – et quelques hommes – de régions, de milieux et de groupes différents. » Au colloque de Féminisme et démocratie : Des femmes exigent leur place dans les institutions démocratiques, Élaine Audet et Micheline Carrier, L'aut'Journal N° 216 - février 2003. Voir également http://feminismeetdemocratie.typepad.com/collectif/2003/01/pour_une_rforme.html

4 février 2003, le MDN adresse une lettre à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale pour faire part de son inquiétude au sujet du **retard** que la commission a pris dans le déroulement de ses travaux.

21 au 23 février 2003, États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Plus de 800 personnes sont réunies à Québec. La réforme du mode de scrutin est le sujet qui reçoit la plus forte adhésion: **90 % des participantes et des participants veulent réformer l'actuel mode de scrutin**. Le Président du MDN, Paul-André Martineau, est l'un des invités d'honneur et plusieurs personnalités et organisations gravitant autour du MDN participent à l'événement.

10 mars 2003, remise du rapport du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques réclamant que la première priorité soit accordée à une réforme du mode de scrutin. La première recommandation est de soumettre un mode de scrutin proportionnel régional. De toutes les questions démocratiques abordées durant le processus (débuté à l'automne 2002), la question du mode de scrutin est la plus consensuelle, 92 % des personnes voulant que le nombre de sièges attribués aux partis

corresponde le plus proportionnellement possible au vote obtenu lors d'une élection. Recommandation #1 du rapport final: « Que le gouvernement prenne acte de la volonté populaire très ferme de réviser le mode de scrutin actuel en soumettant aux Québécoises et aux Québécois la possibilité d'adopter par référendum, et ce, avant la fin du prochain mandat, un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale. » Après les élections générales de 2003, toutes les propositions du Comité sont abandonnées. Au total, plus de 2 500 personnes seront intervenues.

12 mars 2003, le gouvernement Landry déclenche les élections générales (qui se tiendront le 14 avril 2003) – ce qui mettra fin aux travaux de la Commission des institutions sans qu'elle réalise son projet de tenir des audiences à travers le Québec et sans entendre les organisations et les personnes qui lui avaient déposé des mémoires. **Le MDN dressera ultérieurement la liste des mémoires déposés à la Commission des institutions ou aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques et en procédera à l'analyse.**

Du 12 mars au 14 Avril 2003, le MDN mène une campagne de lettres aux candidats à l'élection du 14 avril 2003 pour solliciter des engagements de la part des candidats et candidates de tous les partis en lice afin qu'ils et elles s'engagent à procéder à une réforme du mode de scrutin dans les deux premières années de leur prochain mandat. Les chefs des trois partis représentés à l'Assemblée nationale et 166 de leurs candidats et candidates s'engagent à réformer le mode de scrutin dans les 9 premiers mois de leur mandat. Parmi les 125 membres de l'Assemblée nationale, 51 avaient répondu positivement, dont la majorité des membres du conseil des ministres soit 16 sur 25.

Avril 2003, Paul-André Martineau, président-fondateur du MDN, laisse la place à la relève. Jusqu'à l'assemblée générale du 15 novembre 2003, l'intérim est assumé par Jean-Félix Chénier (alors vice-président). Les autres membres du conseil d'administration sont Monica Gill (secrétaire), François Bérubé (conseiller) et Pierre Verronneau (trésorier).

14 avril 2003, 37e élection générale. Un gouvernement libéral majoritaire est élu avec **46% des votes**. Il occupe pratiquement **60,8% des sièges,** il profite d'une surreprésentation de 15 points, alors que presque tous les autres partis sont sous-représentés (l'ADQ est en déficit de 15 points).

L'ADQ a besoin, en moyenne, de 7 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

L'indice de distorsion de cette élection est de 15 ce qui démontre un très grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) est de 2 (chiffre qui n'est pas atteint dans 28 élections). De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice.

14 avril 2003, l'Assemblée nationale ne compte que **38 femmes élues, soit 30,4%** de la députation. La diversité ethnoculturelle de la société est très peu présente à l'Assemblée nationale, puisqu'on n'y compte que

9 personnes nées à l'étranger ou de minorités visibles, soit 7,2% de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes et la section sur la diversité ethnoculturelle.)

4 juin 2003, à l'occasion du discours inaugural, le premier ministre Jean Charest annonce qu'il **s'engage à procéder** à une réforme du mode de scrutin dans le présent mandat afin de mieux respecter la volonté populaire.

10 juillet 2003, le ministre Jacques P. Dupuis, responsable de la réforme des institutions démocratiques, **confirme qu'il a le mandat de présenter « un projet global de réforme des institutions démocratiques pour le printemps 2004**.» Devant la Commission permanente des institutions il annonce: « D'autre part, le dossier de la réforme des institutions démocratiques commande que nous, parlementaires de toutes allégeances, soyons suffisamment humbles et éclairés pour nous placer au seul service de la démocratie. Nous avons une occasion en or, et elle nous est offerte par le premier ministre lui-même, dont je veux ici saluer le courage et la détermination, nous avons, dis-je, une occasion en or d'agir et de changer les choses à la suite de la volonté exprimée par le premier ministre que nous présentions un projet global de réforme des institutions démocratiques pour le printemps 2004. C'est le mandat que j'ai reçu, et j'entends le mener à bien. »

Le 2 septembre 2003, le MDN obtient une rencontre avec le ministre Jacques P. Dupuis, alors ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques. La délégation du MDN est composée de Paul Cliche, Gaétan Châteauneuf, Lorraine Guay, Brian Gibb et de Jean-Félix Chénier. Le ministre informe le MDN de son l'intention du gouvernement de procéder a une « réforme globale » des institutions, en trois points: 1- réforme du mode de scrutin qui demeure la principale; 2- révision de la loi électorale afin de permettre le vote dans les institutions pour personnes âgées; 3- réforme des institutions parlementaires visant à rapprocher le citoyen des institutions (ex : intervenir par vidéoconférence lors de commission parlementaire).

Le ministre y maintient son engagement à déposer un projet de loi (ou un avant-projet – ce qui se révélera d'ailleurs être le cas) pour avril 2004 , mais il ne s'engage pas à ce qu'il soit en place pour les prochaines élections générales. Le ministre dit alors ne pas avoir encore choisi le modèle, mais de question en question, la délégation du MDN identifie les éléments suivants, dont plusieurs se retrouveront effectivement dans le contenu de l'avant-projet de loi qui sera déposé le 15 décembre 2004 : - Système mixte (une partie de l'Assemblée nationale selon le mode actuel uninominal à un tour et une autre partie selon la proportionnelle); - Un seul vote. Le MDN manifeste alors sa grande inquiétude, indiquant au ministre que cela ne permettrait pas le respect du pluralisme politique, ce à quoi il semble réceptif. - Un seuil de 5% au niveau national est envisagé comme acceptable en démocratie (10% ne l'est pas selon le ministre) (Note : l'avant-projet de loi aura un seuil beaucoup plus élevé) - La compensation nationale: le ministre évoque l'idée d'une compensation nationale où les partis devraient inclure obligatoirement des candidatures régionales dans leur liste. (Note : l'avant-projet de loi ne retiendra pas la compensation nationale) - Une Assemblée nationale d'environ 125 sièges. - Des mesures d'actions positives sont envisagées pour les femmes et la diversité ethnoculturelle

10 septembre 2003, l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), en collaboration avec le MDN et la Société québécoise de science politique (SQSP), organise une table ronde avec pour thème «La réforme des institutions démocratiques, 2ème volet». Jacques P. Dupuis, ministre Responsable de la réforme des Institutions démocratiques y prononce une allocution à laquelle le MDN réagira une semaine plus tard, dans le cadre d'une lettre ouverte au premier ministre Jean Charest. Le premier volet s'était tenu en mars 2003, à Toronto, par une comparaison des expériences du Québec et de la Colombie-Britannique. La seconde rencontre a lieu à Montréal et traite plus spécifiquement des débats en cours et des initiatives de la société

civile au Québec, en Colombie–Britannique et à l'Île-du-Prince Édouard. Jean-Félix Chénier, président par intérim du MDN, présente l'état de la situation au Québec.

Jacques P. Dupuis, y répète qu'un projet de loi sera déposé au printemps, et que sa préférence va à un de scrutin de liste :

« Dans un premier temps, comme je l'évoquais précédemment, on peut penser que les électeurs en particulier, sinon la population en général, accordent plus d'importance que par le passé à l'adéquation entre leurs votes et l'élection des députés à l'Assemblée nationale. On ne semble plus se satisfaire de choisir un gouvernement en sachant que le mode de scrutin lui donnera une majorité substantielle. On souhaite que l'Assemblée nationale reflète avec plus de justesse la diversité des opinions politiques.

Dans ce contexte, le mode de scrutin actuel souffre de lacunes certaines. Il tend à surreprésenter le parti politique qui remporte les élections. Il tend à sous-représenter les tiers partis. Il favorise, souvent et pour de longues périodes, dans certaines régions, la prédominance d'un parti politique à l'exclusion de tout autre. Il permet, je l'ai déjà dit, qu'un parti puisse faire élire une majorité de députés alors qu'il n'a pas obtenu la pluralité des votes. Cette situation s'est produite à trois occasions, au détriment de notre parti, et s'il y avait besoin de trouver une motivation supplémentaire pour agir, nous la trouverions là!

Au surplus, toute cette situation que je viens de décrire n'est pas étrangère, à mon avis, au fait que nous constations malheureusement une évidente désaffection de la population vis-à-vis de la politique en général et des politiciens en particulier. ».

Fin septembre 2003, devant la lenteur du processus, le MDN envoie une lettre ouverte au premier ministre Jean Charest pour lui **demander de réaliser sa promesse faite en juin 2003** de procéder à la réforme du mode de scrutin durant le mandat en cours.

Automne 2003, le MDN consulte des experts québécois et internationaux pour développer une contre-expertise à opposer au discours gouvernemental concernant l'échéancier de la mise en œuvre de la réforme du mode de scrutin. Un document "argumentaire" est diffusé.

15 novembre 2003, assemblée générale annuelle du MDN. Mercédez Roberge devient la présidente. Me Pierre-F. Côté, anciennement directeur général des élections du Québec y fait la démonstration que le travail peut se faire à l'intérieur de 18 mois, en mettant les énergies et les ressources nécessaires. Le gouvernement peut donc mettre en place un mode de scrutin proportionnel à temps pour les prochaines élections. Me Pierre-F. Côté confirmera officiellement ses propos après l'assemblée via un communiqué, le 17 novembre 2003.

Un rapport d'activité couvrant les activités depuis la fondation est présenté. Les membres adoptent alors des modifications majeures aux statuts et règlements, les états financiers, un plan d'action pour 2003-2004, et ils élisent un conseil d'administration paritaire.

Le CA 2003-2004 est formé de: Mercédez Roberge, présidente; Ginette Rousseau, vice-présidente; Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN); Martin Dupuis, trésorier; Alexa Conradi, représentante des membres individuels; Brian Gibb, représentant régional (Outaouais)- (retrait de mai à juin 2004 en raison une implication partisane aux élections fédérales); Evans Desmangles, représentant des associations membres (CONACOH); Geneviève Dorais-Beauregard (sera remplacée par Jackie Steele en avril 2004) représentantes des associations membres (collectif Féminisme et

démocratie); en juillet 2004, Myrlande Pierre remplacera Isabelle Miron qui s'était jointe au CA en décembre 2003 (membres individuelles).

Le MDN a déjà noué des liens avec de nombreux mouvements sociaux dont : le mouvement des femmes, le mouvement syndical, le mouvement étudiant, des organismes issus de la diversité ethnoculturelle, des organismes s'intéressant à la démocratie et le mouvement réformiste canadien.

17 novembre 2003, le MDN émet un communiqué sur l'adoption d'un nouveau mode de scrutin, intitulé « Le Mouvement pour une démocratie nouvelle presse le gouvernement d'adopter un mode de scrutin applicable dès les prochaines élections»

4 décembre 2003, dans le cadre des débats de l'Assemblée nationale du Québec, le ministre Dupuis réitère qu'il s'agira d'un projet de loi et qu'il sera déposé au printemps 2004.

5 décembre 2003, un collectif dont fait partie le MDN réclame le début immédiat d'une consultation populaire sur la réforme du mode de scrutin.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour les années 2002-2003:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2004-2006 : Le MDN et ses alliés obtiennent un avant-projet de loi, mais qui demande de grandes améliorations

Événements marquants de 2004 : le MDN intervient pour que le ministre Dupuis dépose un projet de loi, tel que promis par le premier ministre lors de son discours inaugural de juin 2003. Un délai de 18 mois s'écoule avant que le ministre concrétise cet engagement, mais ce sera sous la forme d'un avant-projet de loi (dépôt en décembre 2004).

Le MDN initie et participe à de nombreuses actions afin de maintenir la pression populaire sur le gouvernement. Il travaille en concertation avec des organismes variés et participe à des activités diverses avec : Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ), Collectif Féminisme et Démocratie (CFD), Regroupement ethnoculturel d'action politique (REAP), Association pour l'éducation interculturelle du Québec (APEIQ), Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), D'abord solidaires, Fair Vote Canada, Réseau de vigilance, mouvement des femmes, etc. Il diffuse ses analyses dans différents médias (Site Web « Parole citoyenne » de l'ONF, Éthique publique, médias, etc.); donne des conférences (UQAM, Université Concordia, Ottawa, CRIEC-UQAM, Observatoire d'études sur la démocratie et les institutions politiques (OEDIP), Centre de formation populaire, etc.) .

Événements marquants de 2005 à 2006 : La réforme du mode de scrutin vit une étape importante avec la tenue d'une consultation sur une proposition gouvernementale : la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE).

Les insatisfactions face au contenu de l'avant-projet de loi (2004) ne font pas oublier le gain important que représente sont dépôt : le gouvernement reconnaît qu'il faut changer le mode de scrutin, atteindre un respect proportionnel des votes et améliorer la représentation par des mesures spécifiques (femmes et diversité ethnoculturelle). Le MDN prépare plusieurs outils afin de faciliter une prise de position éclairée et favoriser le plus grand nombre d'interventions devant la CSLE (plusieurs outils sont produits en collaboration avec le Collectif féminisme et démocratie). Ces documents sont mis en ligne sur le site du MDN et transmis largement par son réseau d'alliés, accompagnés de nouvelles sur le déroulement des travaux de la Commission, dont des informations sur le calendrier des audiences et sur la façon de procéder. Ces actions ont non seulement accru la participation à la CLSE, mais elles ont permis de sensibiliser et de former des personnes et des organismes qui en étaient à leur premier contact avec le sujet. Des consensus forts ressortent de ce processus. Les améliorations demandées, afin de bonifier la proposition gouvernementale, fournissent des balises importantes pour les années qui suivent.

2004

10 janvier 2004, session de travail réunissant les membres du MDN et des alliés afin de poser les balises de l'évaluation du modèle ayant alors la préférence du ministre Dupuis et d'évaluer si le MDN doit envisager la voie juridique. Selon les rumeurs, le ministre s'apprête à déposer une proposition inspirée du modèle préconisé par Louis Massicotte, politologue et professeur de l'Université Laval. Les membres du MDN procèdent à l'examen de ce modèle en fonction de son degré d'atteinte des principes qui guident l'analyse du MDN depuis 2003. Les membres entendent aussi les résultats du comité chargé d'évaluer la pertinence que le MDN s'engage dans une poursuite juridique pour invalider l'actuel mode de scrutin. Les analyses de cette journée servent de base aux interventions du MDN en lien avec la CSLE. L'avant-projet de loi (déposé en décembre 2004) ne reprendra pas tous les éléments du modèle Massicotte, ce qui affaiblira la proposition gouvernementale.

Voici le résumé du modèle proposé alors par le professeur Massicotte :

1. Répartition des sièges
    1. 60% des sièges seraient comblés, comme présentement, au scrutin majoritaire uninominal à un tour (donc 75/125), alignés sur le découpage électoral fédéral actuel des circonscriptions (dans un premier temps du moins)
    2. 40% seraient des sièges de listes, à la proportionnelle (donc 50/125)
2. Base de répartition des sièges élus à la proportionnelle :

    1. Listes basées sur des entités régionales déterminées par la Commission de la représentation électorale
    2. Technique de répartition des sièges selon la méthode de Sainte-Lague
2. Nombre de votes : Deux

    1. l'un pour un siège de circonscription,
    2. l'autre pour un siège de liste
2. Le seuil pour participer à l'attribution proportionnelle des sièges : 5% au niveau national
3. Composition des listes :

    1. Les noms de liste sont connus à l'avance (et non pas en procédant à un « repêchage » de défaits)
    2. La double candidature est permise
    3. Les listes sont du type « bloqué »
2. Vacance d'un siège :

    1. siège de circonscription : comblée par élection complémentaire, comme actuellement
    2. siège de listes : est automatiquement élu le « suivant de liste »

Le comité « *Recours juridique* » partage ses réflexions quant à la possibilité d'engager le MDN dans un recours juridique pour obtenir un nouveau mode de scrutin. Les membres du MDN estiment qu'il ne doit pas en prendre le leadership parce que ce type d'action n'est pas conciliable avec son mandat d'éducation et de pression populaire pour influencer le monde politique. Le mandat du comité étant terminé, il cesse ses activités. L'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), un organisme indépendant du MDN, voit le jour en mars 2004, avec, pour seule mission, d'agir auprès des tribunaux.

15 janvier 2004, parution d'une lettre ouverte titrée « *Urgence d'une consultation sur le mode de scrutin* » et signée conjointement par Claude Béland, Éric Caire, Jean-Félix Chénier, Paul Cliche, Paul-André Martineau et Mercédez Roberge. (Le Droit)

21 janvier 2004, rencontre organisée par la Table des groupes de femmes de Montréal avec des politiciennes de plusieurs partis politiques. Plusieurs membres du MDN et du Collectif féminisme et démocratie les questionnent sur leurs positions en matière de mode de scrutin et de mesures pour atteindre l'égalité dans la représentation.

4 février 2004, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (*CRIEC*) de l'UQAM organisme le séminaire « *La sous-représentation des femmes et des communautés ethnoculturelles au Québec : enjeux et perspectives* ». Martin Dupuis y participe pour le MDN.

27 février 2004, le ministre Dupuis fait connaître (par la parution d'un article dans *Le Devoir*) le type de modèle qui a sa préférence : un modèle mixte, sans liste, à un seul vote et procédant au repêchage des candidats défaits pour attribuer une cinquantaine de sièges en proportion des votes recueillis régionalement.

28 et 29 février 2004, Forum citoyenneté et démocratie à Drummondville. L'événement est organisé par le Comité provisoire de la citoyenneté et de la démocratie (qui deviendra le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec), avec la collaboration du Mouvement démocratie nouvelle et du Collectif féminisme et démocratie. Un cahier de participation est produit.

Un an après les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, le Forum vise à faire le point sur le chemin parcouru au sujet des principaux éléments examinés lors des États généraux. La question du mode de scrutin fait l'objet d'une conférence.

Le MDN y fait plusieurs allocutions. Gaétan Châteauneuf y présente le travail parcouru par le MDN depuis les États Généraux de 2003 et Mercédez Roberge présente l'évaluation du MDN quant au modèle dans la mire du Ministre « La proposition actuelle de mode de scrutin du Ministre Dupuis ne contient pas les éléments essentiels ».

Les personnes présentes ont l'occasion de se prononcer sur les éléments qui ont filtré quant au contenu de l'avant-projet de loi que le ministre Dupuis s'apprête à présenter. Un communiqué conjoint (MDCQ, MDN et CFD) est produit au sortir de la rencontre, «La proposition du ministre Dupuis est nettement décevante». :

« Le ministre Dupuis a proposé récemment quelques orientations à propos de ce qu'il qualifie de «réforme » du mode de scrutin. Pourtant, ce qu'il a annoncé est très loin de correspondre aux attentes du Mouvement pour une démocratie nouvelle, du Collectif féminisme et démocratie et 200 citoyens et citoyennes réunis à Drummondville par le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec. Ce que le ministre propose (75 circonscriptions territoriales pourvues au scrutin uninominal à un tour et 50 sièges répartis selon le pourcentage de suffrage régionaux obtenus par les divers partis en lices) ne représente en aucune façon un mode de scrutin proportionnel. Tous les éléments d'un mode de scrutin proportionnel en sont absents : listes des partis et vote distincts pour les comtés et la représentation proportionnelle. » (Extrait du communiqué conjoint)

29 février 2004, formation du Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ). L'organisme est composé autour de personnes s'étant impliquées lors des États généraux. Claude Béland en est le président. Ses sujets d'intérêts varient selon les années, mais ils demeurent ceux qu'abordaient les États généraux, allant du mode de scrutin, jusqu'à l'âge du vote, en passant par la constitution.

Mars 2004, formation de l'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD). Cet organisme milite pour une réforme du mode de scrutin et considère la voie judiciaire comme la seule option envisageable pour y arriver.

18 mars 2004, conférence clôturant la tournée de formation de l'Union des forces progresssistes (UFP) avec Mercédez Roberge et Gaétan Châteauneuf (MDN), Paul Cliche (UFP) et Louise Paquet (CFD).

20 mars 2004, parution d'une lettre ouverte du MDN sur le contenu attendu de la proposition du ministre Dupuis, démontrant que cette proposition devrait comporter deux bulletins de vote et utiliser des listes de candidatures.

29 mars 2004, le ministre Jacques P. Dupuis accepte de rencontrer le MDN. Il annonce qu'un projet de loi sera déposé vers le 15 mai et qu'il sera suivi d'une commission parlementaire entre août et octobre 2004. Les délais continueront de s'additionner et c'est plutôt en décembre 2004 que le dépôt a lieu et il s'agira finalement d'un avant-projet de loi.

1er avril 2004, communiqué du MDN intitulé, «Le Mouvement pour une démocratie nouvelle demande au Jacques P. Dupuis de bonifier sa proposition, avant d'en faire un projet de loi».

Avril 2004, le MDN mène une campagne de lettres s'adressant au ministre Dupuis et lui demandant de bonifier sa proposition. Cette lettre présente les éléments essentiels à tout modèle mixte.

Un formulaire est disponible sur le site Web du MDN permettant aux personnes et organisations d'envoyer la même lettre directement à leur députée ou député. Le MDN envoie la lettre aux 125 députées et députés leur demandant de s'engager en faveur de la réforme ou de réitérer leur engagement pris lors de la campagne électorale de 2003. À la suite des lettres du MDN, 34 réponses officielles sont reçues (4 du Parti québécois et 30 du Parti libéral du Québec, dont 23 membres du cabinet). Aucun d'eux ne prend d'engagement ferme, mais plusieurs promettent de suivre le dossier.

6 mai 2004, présentation de Gaétan Châteauneuf lors de l'événement « *L'expression de la volonté populaire dans la réforme des institutions* » organisé par l'Observatoire d'études sur la démocratie et les institutions politiques (OEDIP) et le Centre de formation populaire.

16 mai 2004, mise en ligne d'un texte pour le site web Parole citoyenne de l'ONF, «*Un nouveau mode de scrutin pourrait nous donner le goût de voter et de participer à la sphère politique* » pour la série *Voter : pour quoi faire?* signé par Mercédez Roberge.

« Et si on s'imaginait l'effet d'un mode de scrutin de type proportionnel?

Imaginons une Assemblée nationale ou un parlement où chaque parti, petit ou grand, obtient sa juste part de sièges, ni plus ni moins, et où tous contribuent à la gouverne de la société. Une assemblée composée de femmes et d'hommes à parts égales et reflétant la diversité culturelle de la population, et où tous et toutes ont le même accès au rôle de représentation de la population. Conséquemment, au fil des ans, la façon de faire de la politique et notre perception de la politique pourrait bien s'améliorer.

Imaginons que nous savons nos idées représentées en juste proportion. Imaginons que nous nous sentons invités à contribuer, par notre vote, mais également en ayant le loisir de choisir l'option politique qui convienne le mieux à notre militance ou à nos aspirations de représentation. Imaginons que les options deviennent variées et que les tiers partis se développent…

Par conséquent et progressivement, les débats qui ont lieu dans cette Assemblée nationale sont basés sur les options politiques présentes dans la population et ces débats rejaillissent sur l'ensemble de la société. Voyant nos valeurs équitablement représentées, nous faisons davantage confiance à nos élus et à nos institutions.

Je parie que nous aurions davantage le goût de voter et de nous intéresser à la politique! »

19 mai 2004, Table ronde organisée par l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec (APEIQ).

30 mai 2004, la Fédération des femmes du Québec et le Collectif féminisme et démocratie organisent le forum « **Enjeux pour les femmes et pour la société québécoise de la réforme annoncée du mode de scrutin ».** Réunies à l'UQAM, les participantes se prononcent à l'unanimité contre le modèle annoncé, parce qu'il ne représente pas une avancée suffisante. Le forum vise à approfondir le sujet et à prendre position sur le modèle que le ministre Dupuis s'apprête à déposer, notamment au niveau des mesures d'action positive les plus susceptibles de favoriser une augmentation de la présence d'élues à l'Assemblée nationale.

Extraits du programme

- CONNAÎTRE la réforme du mode de scrutin : Que propose le gouvernement? Regard critique sur la proposition du gouvernement en vue de prendre position dans nos organisations.
- ANALYSER cette proposition d'un point de vue féministe, des principes du Mouvement pour une démocratie nouvelle (respect de la volonté populaire, égalité hommes-femmes, représentation de la diversité québécoise et du pluralisme politique, prise en compte des régions) et en tenant compte de la conjoncture actuelle.
- S'APPROPRIER un ensemble de connaissances sur les mesures d'action positive afin de parvenir à l'égalité hommes-femmes dans la représentation politique.
- AGIR : quels sont les moyens d'action à privilégier dans l'année qui vient?

Mai 2004, le MDN produit un bulletin de 10 pages faisant l'analyse préliminaire de ce que le ministre semble envisager comme modèle : soit un modèle mixte, régional, à un seul vote et sans listes. À partir des principes établis en 2001, le MDN juge que la proposition du ministre doit être bonifiée, car il y manque plusieurs éléments essentiels pour que la réforme soit significative.

Le dépôt de l'avant-projet de loi (décembre 2004) et les demandes exprimées durant le consultation qui suivra, par le la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005-2006), confirmeront l'analyse du MDN.

« Après évaluation en fonction de ses quatre principes déjà énoncés, le MDN conclut que le gouvernement doit démontrer encore plus d'audace en bonifiant sa proposition afin que le nouveau mode de scrutin insuffle davantage de dynamisme dans notre démocratie. Pour le MDN, la proposition du gouvernement, soit un modèle mixte compensatoire régional à un seul bulletin, doit être bonifiée afin de :

1. Prévoir l'utilisation de deux bulletins de vote distincts afin de permettre un vote exprimant à la fois des considérations locales et globales;
2. Laisser la plus large place possible au vote proportionnel, soit un minimum de 40 % des sièges, afin de mieux refléter le pluralisme politique, corriger la sous-représentation des femmes et refléter la diversité ethnoculturelle;
3. Recourir à des listes nationales de candidatures dont la composition devrait assurer une plus grande diversité au sein de la députation (femmes, communautés ethnoculturelles, jeunes, gens des régions);
4. Prévoir une vaste campagne d'éducation, entreprise sous les auspices du Directeur général des élections du Québec, afin de sensibiliser la population relativement au nouveau mode de scrutin et afin de revaloriser, aux yeux de la population québécoise, tant la démocratie représentative que la politique dans son ensemble;
5. Être mis en place pour les prochaines élections. »

« Il serait regrettable que les discussions à venir, notamment lors de la commission parlementaire qui devrait se tenir au cours des mois d'août à octobre, reposent sur une proposition édulcorée de réforme. Dans le

contexte où ce n'est pas tous les jours qu'une société se dote d'un nouveau mode de scrutin, la réforme qui serait adoptée devrait plutôt tout mettre en œuvre pour garantir un pluralisme politique fidèlement traduit en sièges à l'Assemblée nationale, ainsi qu'une représentation équitable des femmes et refléter la diversité ethnoculturelle.

Le Québec ne pourrait-il pas se démarquer en étant la première province à remplacer l'actuel mode de scrutin majoritaire par une forme de proportionnelle qui paverait la voie aux autres et qui serait en place pour les prochaines élections? Étant donné l'aspect partisan qui a toujours caractérisé ce débat au Québec, nous devons réclamer que les membres de l'Assemblée nationale traitent la question de la réforme du mode de scrutin en faisant preuve d'audace et en inscrivant le Québec sur des voies d'avenir. »

5 juin 2004, le ministre Dupuis fait savoir (par la parution d'un article dans *Le Devoir Québec reporte le projet de réforme du mode de scrutin*) qu'il reporte à l'automne son projet de réforme et qu'il s'agira en fait d'un avant-projet de loi. Il indique également que la consultation portera sur les trois axes annoncés en avril 2003 : mode de scrutin, amélioration de l'exercice du droit de vote et réforme parlementaire.

6 juin 2004, le MDN émet un communiqué réclamant le dépôt immédiat de l'avant-projet de loi sur la réforme du mode scrutin.

9 juin 2004, le MDN envoie une lettre ouverte sur le report inacceptable du dépôt de l'avant-projet de loi. Cette lettre ne sera pas publiée.

10 juin 2004, le MDN demande une rencontre avec le premier ministre Charest (sans succès).

10 et 11 juin 2004, Colloque « *Les femmes dans quelques parlements de tradition britannique : une comparaison* », organisé par le Centre de recherche Femmes et politique de l'Université d'Ottawa. Mercédez Roberge et Myrlande Pierre y font des interventions. La conférence porte sur les facteurs qui influencent la représentation des femmes élues aux parlements de l'Australie, du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande ainsi que des assemblées régionales de l'Écosse, du Nunavut et du Pays de Galles.

16 juin 2004, conférence organisée par la Concordia Student Union (Université Concordia). Trois panélistes y présentent les enjeux de la réforme du mode de scrutin : Patricia Marsden Dole de Fair Vote Canada, Michèle Asselin de la Fédération des femmes du Québec et Mercédez Roberge pour le MDN.

18 juin 2004, Gaétan Châteauneuf présente l'analyse du MDN aux membres de la section Montérégie du Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec.

30 juin 2004, suite aux élections fédérales, le MDN émet un communiqué intitulé «Une autre élections injuste pour la population québécoise et canadienne».

15 septembre 2004, participation et interventions de plusieurs membres du MDN lors de la conférence d'Henry Milner (Institut de recherches en politiques publiques) et de Brian Tanguay (Commission du droit du Canada) à l'occasion de la parution de l'étude «Le point sur les réformes électorales dans les provinces canadiennes, Le Québec». Voir aussi le communiqué de presse de l'IRPP sur la parution de l'étude d'Henry Milner, du 9 septembre 2004.

16 septembre 2004, présentation de Mercédez Roberge à une conférence-débat organisée par Les Amis du monde diplomatique, sur l'état de l'avancement des réformes au Québec et dans l'ensemble du Canada, en compagnie de Jocelyn Coulon et Duncan Cameron.

26 septembre 2004, en raison des rumeurs circulant quant à un deuxième report de la réforme, le MDN demande de nouveau de rencontrer le premier ministre afin d'obtenir des éclaircissements (sans succès).

6 et 7 octobre 2004, le MDN participe au « *Forum alternatif* » organisé par le Réseau de vigilance. Constitué en 2003, ce réseau regroupe la plupart des organisations nationales du milieu communautaire, étudiant, féministe et syndical et propose une analyse critique des politiques du gouvernement. La participation du MDN au Réseau de vigilance lui permet d'élargir ses alliances et d'enrichir ses analyses. Le MDN peut aussi constater, parmi les membres de ce réseau, l'ampleur de l'appui à un mode de scrutin proportionnel et la reconnaissance de son expertise.

20 novembre 2004, le MDN participe à la manifestation organisée par le Réseau de vigilance devant le Palais des congrès où se réunissent les membres du Parti Libéral du Québec. La présidente s'adresse à la foule pour demander au gouvernement de respecter ses engagements, puisqu'il a plusieurs fois promis de réformer le mode de scrutin.

24 novembre 2004, conférence de presse et communiqué dévoilant la déclaration «Après 30 ans de discussion, place maintenant à la réforme du mode de scrutin ! » de même que la liste des 115 personnalités québécoises signataires. Initiée par le Mouvement démocratie nouvelle, le Collectif féminisme et démocratie et la Fédération des femmes du Québec l'opération réitère l'urgence du dépôt d'une proposition qui se doit d'être consistante.

26 et 27 novembre 2004, Forum «Voter et choisir vraiment!» à l'UQAM. Monsieur Jacques. P. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, est invité à y présenter son avant-projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, dont le dépôt est imminent. L'événement est organisé en collaboration avec la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, le Mouvement pour une démocratie nouvelle, le Collectif féminisme et démocratie, la Confédération des syndicats nationaux, l'Institut du Nouveau Monde, la Centrale des syndicats du Québec, le Regroupement multiethnique pour l'action politique et la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Parmi les conférenciers et conférencières invités : Claude Béland, président du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec et président du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques (2002-2003), Jean-Claude Rivest, sénateur indépendant, Denis Monière, professeur, Département de sciences politiques, Université de Montréal, Me Nathalie Des Rosiers, doyenne de la Section de droit civil, Université d'Ottawa et présidente de la Commission du droit du Canada (2000-2004), Mercédez Roberge, présidente, Mouvement Démocratie Nouvelle.

La présidente du MDN y commente l'avant-projet de loi à la suite de l'intervention du sous-ministre, M. André Fortier, qui présente alors l'état des réflexions du gouvernement à l'étape de la préparation de l'avant-projet de loi. Le Groupe Femmes, Politique est Démocratie procède au lancement de sa série de formation vidéo « L'école citoyenne », dont plusieurs capsules portent sur le mode de scrutin. Plusieurs membres et alliés du MDN y font des présentations et des interventions (voir aussi communiqué de l'UQAM annoncant le Forum.

30 novembre 2004, le MDN émet un communiqué intitulé «Les intentions du gouvernement se transformeraient-elles enfin en actions concrètes vers un nouveau mode de scrutin pour le Québec».

4 décembre 2004, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. Le MDN compte alors 112 membres, dont 15 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1500 adresses courriels. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2004-2005, le compte-rendu de l'AGA de 2003, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2003-2004 et ils élisent leur conseil d'administration.

Le CA 2004-2005 est formé de : Mercédez Roberge, présidente; Louise Corriveau, vice-présidente; Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Martin Dupuis, trésorier; Myrlande Pierre, représentante des membres individuelEs; Evans Desmangles, représentant des associations membres (CONACOH); Ginette Rousseau, représentante (à compter de février 2005); Geneviève Dorais-Beauregard, (à compter de mars 2005) et Henri Laberge, représentant (région autre que Montréal - à compter d'avril 2005).

7 décembre 2004, le MDN émet un communiqué titré «Le mode de scrutin qui sera proposé par le ministre Dupuis ne répond pas aux exigences du Mouvement pour une démocratie nouvelle». En complément, une lettre ouverte aux chefs des 3 partis politiques représentés à l'Assemblée nationale réclame aussi une composition paritaire pour la commission chargée de l'étude de l'avant-projet de loi, par l'ajout de citoyennes et de citoyens aux membres de l'Assemblée nationale. Six mois plus tard, le gouvernement accédera à cette demande en mettant sur pied le Comité citoyen qui accompagnera les parlementaires durant tous les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale. En effet, la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 15 juin 2005 intègre un Comité citoyen au processus. Cependant ce Comité n'est pas décisionnel, mais il pourra produire son propre rapport (ce qu''il fera le 12 avril 2006). Le Comité citoyen se compose de 8 personnes (4 femmes et 4 hommes) alors que les membres de la Commission sur la loi électorale (CSLE) sont au nombre de 9 parlementaires (5 du PLQ, 3 du PQ et 1 de l'ADQ).

15 décembre 2004, avec huit mois de retard, Jacques P. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, dépose l' Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale, incluant une proposition d'un nouveau mode de scrutin. Les déficiences relevées lors des analyses préliminaires se confirment.

« L'objet de l'avant-projet de loi est de régir l'organisation et la tenue d'élections libres et démocratiques dans le respect des droits reconnus à toute personne de voter et de se porter candidat. Il vise notamment à favoriser l'exercice du droit de vote de tous les électeurs, à assurer leur représentation effective en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs, à assurer l'égalité des chances de tous les candidats et partis lors d'une élection par, entre autres, un financement équitable et un contrôle efficace des dépenses électorales et à favoriser l'atteinte d'une représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale conforme à leur représentativité dans la collectivité québécoise. »

Le ministre présente son modèle comme étant de type mixte compensatoire. Il propose que l'Assemblée nationale soit composée de 77 sièges de circonscription et de 50 sièges de compensation répartis dans 24 à 27 districts. Selon l'avant-projet, un district-type serait composé de cinq sièges, dont trois représenteraient des circonscriptions et deux seraient attribués selon la proportionnalité des résultats dans le district. L'avant-projet ne prévoit qu'un seul vote. Un Résumé est également publié

16 décembre 2004, le MDN émet un communiqué intitulé «La proposition de mode de scrutin du gouvernement Charest est bien décevante».

19 décembre 2004, le MDN transmet aux journeaux une lettre ouverte intitulée «Du côté de l'électorat» . Elle ne sera malheureusement pas publiée.

Seront également publiés en 2004, l'ensemble des documents découlant des travaux du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, de 2002 et 2003 :

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, L'électeur et les députés, 2004

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, Fiche 1, Pour que chaque vote compte, la proportionnelle mixte, 2004

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, La désignation des députés de districts, Partie 1, 2004

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, La désignation des députés de districts, Partie 2, 2004

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, La représentation équitable des femmes, 2004

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, La représentation équitable des minorités, 2004

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2004:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2005

18 février 2005, remaniement ministériel. Benoît Pelletier devient ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques.

1er mars 2005, Mercédez Roberge présente les enjeux de la réforme du mode de scrutin dans une rencontre d'Équiterre.

Du printemps à l'automne 2005, l'Observatoire québécois de la démocratie (OQD) et le MDN invitent les organismes réformistes à travailler de concert. La collaboration donne lieu à quatre rencontres afin d'échanger

sur l'état de la conjoncture, alors que le gouvernement n'a toujours rien annoncé concernant la consultation, quatre mois après le dépôt de l'avant-projet de loi.

En plus de l'OQD et du MDN, les rencontres réunissent, à un moment ou à un autre, l'Association de revendication des droits démocratiques (ARDD), le Collectif Féminisme et Démocratie (CFD), le Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec MDCQ), le Conseil démocratie et citoyenneté de Montréal, le Conseil citoyen pour la démocratie Outaouais, le Regroupement ethnoculturel d'action politique et le Conseil des relations interculturelles. Les organismes mettent en commun leurs lectures respectives des rapports de la CSLE, constatent l'étendue du consensus actuel et des divergences et procèdent à une analyse stratégique et politique de la réforme du mode de scrutin.

Printemps 2005, parution du numéro « *Les nouvelles formes de la démocratie* » de la Revue Éthique publique. Mercédez Roberge et Martin Dupuis y signent un article intitulé « La réforme du mode de scrutin : prélude au renouveau démocratique » (pages 28-35). Éditions Liber, Revue Éthique publique vol. 7 no 1 *Nouvelles formes de la démocratie*, juin 2005, 220 pages.

Résumé de l'article signé pour le MDN, p. 28 à 35.

« Un vent de réforme souffle sur le Canada en matière de mode de scrutin. Six législatures se sont engagées dans des démarches visant à introduire des éléments de représentation proportionnelle. Pour le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), l'adoption d'un mode de scrutin de type proportionnel constitue une réforme fondamentale et prioritaire au Québec. Les auteurs de ce texte avancent que les effets bénéfiques de l'introduction de la représentation proportionnelle sont susceptibles d'influer non seulement sur les dynamiques parlementaires, mais aussi sur la santé globale de la démocratie Québécoise. Pour que ces effets se concrétisent, toute réforme devra cependant permettre l'atteinte de quatre objectifs spécifiques, à savoir qu'elle garantisse la représentation la plus juste possible du vote populaire, qu'elle permette une représentation égale entre les femmes et les hommes, qu'elle favorise une représentation incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise ainsi que le pluralisme politique, et qu'elle reflète une juste représentation des régions. »

Résumé et sommaire de la Revue

« La démocratie, comprise comme une forme d'exercice du pouvoir dont la source de légitimité réside dans la souveraineté populaire, est en passe de devenir, depuis le tournant du siècle, le seul référent normatif de l'organisation politique et de la chose publique. (...) les débats sur la démocratie sont constitutifs de la démocratie, et elle ne serait pas ce qu'elle est si elle ne se remettait sans cesse en cause. Cela peut mener à la perplexité ou à la désillusion, mais aussi à la créativité et aux expérimentations collectives nouvelles.

C'est cette dernière voie qu'entendent explorer les contributions réunies ici, selon la mission particulière de la revue *Éthique publique*. En effet, en rassemblant les réflexions de chercheurs aussi bien que de praticiens, et ce dans une visée interdisciplinaire et internationale, il s'agit bien toujours de tenter de répondre à la vieille question du politique (comment instituer la décision collective lorsque la communauté est divisée quant à son propre bien politique?), mais en épousant de plus l'interrogation ou la démarche éthique. Chercher à comprendre et à produire de nouvelles formes de la démocratie aujourd'hui c'est bien sûr s'intéresser aux institutions et à leurs normes spécifiques, mais c'est aussi réfléchir sur les pratiques des acteurs qui les animent, citoyens comme politiciens, et examiner leurs motivations et dispositions. »

dossier Malaise dans la représentation

- Jean-Pierre Charbonneau *De la démocratie sans le peuple à la démocratie avec le peuple*
- Paul Cliche *Réforme des institutions et participation des citoyens*
- Mercédez Roberge et Martin Dupuis *La réforme du mode de scrutin: prélude au renouveau démocratique*
- Louis Massicotte *La réforme du mode de scrutin: l'unanimité des partis est-elle indispensable?*
- Jacques T. Godbout *Pas de représentation sans repré- sentativité?*
- Pascale Dufour *Les nouvelles frontières de la citoyenneté*

dossier Extension et radicalisation de la démocratie participative

- Claude Béland *La participation citoyenne, un rempart de la démocratie*
- Jules Duchastel *Légitimité démocratique: représentation ou participation?*
- Laurence Bherer *Les promesses ambiguës de la démocratie participative*
- Francis Garon *Représentation politique et projets démocratiques concurrents*
- James Iain Gow *Les choix éthiques derrière un régime de démocratie directe*
- Christine Couvrat *Le projet «alter» de radicalisation de la démocratie*

Autres dossiers dans la même édition : « Zone libre », « Démocratie délibérative et postnationale » et « Démocratie et choix technologiques: trois exemples ».

5 avril 2005, « Les citoyens et la réforme du mode de scrutin », Table ronde sur la réforme du mode de scrutin dans le cadre de la Journée du livre politique, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Le ministre Benoit Pelletier y fait une allocution. M. Paul Cliche (militant du MDN), Mme Diane Lamoureux (militante du CFD) et M. Denis Monière sont les panélistes de la table ronde. Voir Assemblée nationale du Québec - Journées du livre politique au Québec, Actes 2003 - 2011

6 avril 2005, le MDN réunit les organisations alliées (MDCQ, CFD et ARDD) afin de partager sur l'état de la conjoncture alors que le gouvernement n'a toujours rien annoncé concernant la consultation, 4 mois après le dépôt de l'avant-projet de Loi.

26 avril 2005, le Devoir publie la lettre ouverte conjointe du MDN, MDCQ et CFD intitulée «Plaidoyer pour la réforme du mode de scrutin : le statu quo n'est pas acceptable» Signée par Claude Béland (MDCQ), Mercédez Roberge (MDN) et Martine Blanc (CFD), la lettre est initiée par le MDN afin de répondre au texte prônant le statu quo de messieurs Brun, Corbo, Dufour, Facal et Rivest paru le 16 avril 2005 dans le Devoir.

31 mai 2005, le MDN obtient une rencontre avec le ministre Benoît Pelletier. Il annonce qu'il présentera le jour même la motion référant l'avant-projet de Loi à une Commission de l'Assemblée nationale. La délégation est formée de plusieurs membres du conseil d'administration soit Mercédez Roberge, Gaétan Châteauneuf, Évans Desmangles et Louise Corriveau.

1er juin 2005, le MDN publie un communiqué intitulé «Il est plus que temps de relancer le débat public».

9 juin 2005, lancement de « *Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie* », un outil d'information et d'analyse de l'avant-projet de loi, réalisé conjointement par le MDN et le CFD. Ce document rassemble les analyses communes aux deux groupes en donnant une foule d'information

concernant la nécessité d'une véritable réforme, la teneur de l'avant-projet de Loi, les analyses et demandes de bonifications pour le rendre acceptable ainsi qu'une invitation à prendre part au débat. Il comporte une version complète de 16 pages et une version abrégée de 6 pages. Une version anglaise du document intégral est également produite.

9 juin 2005, le Devoir publie une lettre ouverte signée par Benoît Pelletier, ministre de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information «La Commission spéciale sur la loi électorale, un espace public pour un vrai débat». Il y déclare que l'avant-projet de Loi est « perfectible », reprend à son compte bon nombre des arguments du MDN et reconnaît le bien fondé de ses demandes.

« Le processus de sélection des élus constitue l'un des piliers centraux de la démocratie représentative. Tant les travaux de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, à l'automne 2002, que les conclusions des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, à l'hiver 2003, ont permis de dégager un consensus social assez ferme : le Québec est prêt pour une réforme du mode de scrutin permettant à son parlement de refléter davantage la volonté des électeurs.

Les trois principaux partis politiques québécois, soit l'Action démocratique du Québec (ADQ), le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti québécois (PQ), s'entendent d'ailleurs pour que cet objectif soit atteint par l'introduction d'un élément de proportionnalité dans l'attribution des sièges à l'Assemblée nationale. De nombreux groupes, notamment le Mouvement démocratie nouvelle, le Collectif féminisme et démocratie de même que le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, plaident aussi en faveur de résultats d'élections plus équitables et plus représentatifs de la réalité démographique du Québec.

Ce consensus n'a rien d'étonnant puisque, au cours des dernières années, les Québécois ont été témoins de phénomènes électoraux qui ont suscité maintes interrogations sur le caractère équitable du mode de scrutin actuel. »

Le ministre y précise également les principes qu'il considérera pour déterminer un nouveau mode de scrutin. Ce texte fournit au MDN des éléments importants sur la position du ministre et sur son ouverture à entendre les propositions d'amendement et même les nouvelles propositions.

10 et 11 juin 2005, Mercédez Roberge participe à l'assemblée générale de Fair Vote Canada - Mouvement pour une représentation équitable au Canada (FVC-MREC) dans le cadre d'un panel faisant état des différents processus de réforme entamés dans six provinces (Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve).

14 juin 2005, le ministre Benoit Pelletier convoque le MDN et plusieurs groupes réformistes en conférence téléphonique durant la période où la motion est débattue par les membres de l'Assemblée nationale disant alors craindre que l'opposition empêche son adoption avant la fin de la session. À l'instar du MDN, l'opposition officielle demande d'informer la population sur les enjeux.

15 juin 2005, adoption par l'Assemblée nationale de la motion référant l'avant-projet à une consultation et créant la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE). Six mois se sont écoulés depuis le dépôt de l'avant-projet de Loi.

16 juin 2005, le MDN organise une soirée publique avec le Regroupement ethnoculturel d'action politique (REAP) sur le thème « Réforme du mode de scrutin et représentation de la diversité ethnoculturelle : une clef

pour la participation ». Présentations de Mercédez Roberge et d'Évans Desmangles pour le MDN ainsi que de Léonard Ayoub et Luis Zuniga pour le REAP.

23 Juin 2005, une lettre ouverte conjointe de Léonard Ayoub, du Regroupement ethnoculturel d'action politique (REAP) et de Mercédez Roberge, du MDN «Réforme du mode de scrutin : une clef pour la participation et la représentation des communautés ethnoculturelles» est transmise aux journaux, mais non publiée.

12 juillet 2005, une lettre d'Évans Desmangles, membre du CA du MDN paraît dans Le Devoir « La réforme du mode de scrutin du Québec et la diversité culturelle ».

18 et 19 août 2005, conférence dans le cadre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM), animée par Marie-France Bazzo. Font partie du panel : Jean-Pierre Derriennic, Marcel Blanchet, Benoît Pelletier, Claude Béland, Joseph Facal, Mercédez Roberge, Stéphane Rouillon et Émmanuelle Hébert. Une simulation de l'avant-projet de Loi bonifié est aussi organisée par le MDN.

Automne 2005 jusqu'à la fin des audiences de la CSLE (printemps 2006), le MDN produit plusieurs documents informatifs pour favoriser et faciliter la participation à la consultation de la Commission spéciale sur la Loi électorale. Certains documents permettent de reprendre les recommandations du MDN. De nombreuses présentations ont lieu pour sensibiliser le mouvement communautaire à participer.

Les outils de mobilisation et d'information produits sur les façons d'intervenir, le calendrier et le déroulement de la CSLE sont mis en ligne sur le site Web du MDN et transmis par courriels.

Parmi ceux-ci :

- Outil de rédaction contenant toutes les recommandations portées par le MDN
- Deux trousses permettant de présenter rapidement un point de vue (7 jours avant la fin des délais de dépôt) contenant des recommandations moins techniques.
- Court texte pour émettre un avis sur l'avant-projet de loi et l'insérer dans le formulaire internet de la CSLE (en 3000 caractères)
- Résumé (non technique) des positions du MDN

Le MDN fait aussi plusieurs interventions auprès des responsables de la CSLE afin de revendiquer les éléments suivants :

- d'ajouter du temps d'audience afin de pouvoir entendre convenablement les organismes nationaux se présentant dans les villes où le calendrier était chargé (partiellement obtenu – plusieurs groupes nationaux n'ont eu que 10 minutes pour présenter leur mémoire à Montréal, alors que des plages de 30 à 60 minutes avaient été possibles pour des groupes nationaux (et même régionaux) dans les premières villes visitées par la CSLE).
- que le temps alloué aux organismes nationaux pour présenter leurs mémoires aux audiences de Montréal soit aussi équitablement réparti que lors des audiences régionales (obtenu en partie);
- pour faciliter la participation du plan grand nombre, le MDN demande et obtient que la transmission d'un seul exemplaire d'un mémoire suffise pour être entendu par une Commission de l'Assemblée nationale, plutôt que les 25 exemplaires requis auparavant. Le MDN obtient également qu'une

audition sans mémoire soit possible. En avril 2009, ces règles deviendront la norme et seront intégrées au Règlement de l'Assemblée nationale.
- que des spécialistes des enjeux de la diversité ethnoculturelle, absents des audiences particulières de l'automne 2005, soient entendus au cours de la dernière série d'audiences particulières (non obtenu);
- que le contenu (non nominatif) des commentaires recueillis sur les formulaires Web de la CSLE soit divulgué (non obtenu);
- qu'il ne soit pas nécessaire de s'inscrire à l'avance aux audiences pour pouvoir présenter oralement son point de vue (partiellement obtenu – les plages horaires vacantes lorsque des personnes ne se présentaient pas étaient offertes aux personnes présentes).

6 septembre 2005, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ) invite le MDN et plusieurs groupes et réseaux impliqués de près dans la réforme à échanger. Cette rencontre permet de préciser les analyses qui sont communes aux groupes et celles qui sont distinctes.

7 septembre 2005, lancement de l'appel public pour obtenir des candidatures en vue de la formation du Comité citoyen.

28 septembre 2005, tirage au sort des membres du Comité citoyen parmi les 2300 candidatures reçues.

6 octobre 2005, le MDN fait une présentation globale des enjeux de la réforme lors de l'assemblée générale des membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

1er novembre 2005, ouverture des audiences particulières de la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE), cinq mois après le dépôt de l'avant-projet de loi. La présidente du MDN est présente à l'Assemblée nationale pour le lancement. La Commission est composée de 9 parlementaires et est accompagnée dans ses travaux par un Comité citoyen comptant quatre femmes et quatre hommes (issus d'un tirage au sort parmi le 2 300 candidatures reçues).

Après les remarques préliminaires des parlementaires et des membres du Comité citoyen, la première présentation est celle du Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale, Me Marcel Blanchet. Des spécialistes et des partis politiques seront entendus durant 7 séances (01, 02, 08, 09, 10 et 11 novembre 2005 et 11 avril 2006 - voir le document résumant la démarche et le calendrier des audiences générales sous 24 janvier 2006). Les travaux sont répartis sur la première session et la deuxième session de la 37e législature, soit lors du mandat de consultations particulières (du 1e au 11 novembre 2005 et le 11 avril 2006), et lors du mandat de consultation générale (du 24 janvier au 9 mars 2006). Voir le déroulement en janvier 2006 et les conclusions en mai 2006.)

Documents gouvernementaux :

- Texte de l'avant-projet de loi sur la Loi électorale
- CSLE - Cahier d'information 2005
- CSLE - Formulaire de consultation 2005
- Questionnaire
- Dépliant

Mémoires et autres documents déposés :

- Mémoires (Mandat de consultations particulières du 1e au 11 novembre 2005 et le 11 avril 2006)
- Mémoires et Documents déposés (Mandat de consultation générale du 24 janvier au 9 mars 2006)

Rapports couvrant le déroulement de chaque journée d'audiences et la liste des personnes et organisations entendues :

- Procès-verbaux - Séances des 1er, 2, 8, 9, 10 et 11 novembre 2005 (PDF, 654 ko)
- Procès-verbaux - Séances des 24, 25 et 26 janvier, 1er, 2, 6, 9, 14, 15, 21, 22, 27, 28 février ainsi que les 2, 6, 7, 8 et 9 mars 2006 (PDF, 7 Mo)
- Séance du 11 avril 2006 (PDF, 154 ko)

Rapports déposés à la fin des travaux de la Commission spéciale sur la loi électorale (printemps 2006):

- Rapport des parlementaires : Partie 1 (sur l'amélioration de l'exercice du vote) et la Partie 2 (sur le mode de scrutin et les mesures)

- Rapport majoritaire du Comité citoyen
- Rapport minoritaire du Comité citoyen (1 signataire)

2 novembre 2005, le MDN publie un communiqué intitulé «Pour une réforme majeure du mode de scrutin. Le gouvernement doit faire mieux que dans son avant-projet de loi».

8 novembre 2005, le MDN diffuse une lettre ouverte (non parue) intitulée «La contribution de la population est essentielle pour qu'une réforme majeure du mode de scrutin se réalise».

9 novembre 2005, la présidente du MDN fait une présentation globale des enjeux de la réforme devant l'équipe de travail du Centre Justice et Foi et de la Revue Relations.

26 novembre 2005, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. Le MDN compte alors 72 membres, dont 14 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1500 adresses courriels. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2005-2006, le compte-rendu de l'AGA de 2004, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2004-2005 et élisent le conseil d'administration.

Le CA 2005-2006 est formé de: Mercédez Roberge, présidente; Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Myrlande Pierre, vice-présidente; Martin Dupuis, représentant en tant que membre individuel et trésorier; Geneviève Dorais-Beauregard, représentante en tant que membre individuelle; Évans Desmangles, Conseil national des citoyens et citoyennes d'origines Haïtiennes, (CONACOH), représentant en tant que membre associatif; Guy Lymburner (Québec), représentant région autre que Montréal (jusqu'en janvier 2005); Marie-Iris Légaré (à compter de décembre 2005); Vincent Ranger (à compter de mars 2006); Dulce Maria Cruz Herrera (à compter de mai 2006).

28 novembre 2005, le MDN présente un mémoire devant le « Groupe de travail sur la pleine participation des communautés noires à la société québécoise ». Le mémoire du MDN met en lumière qu'une juste représentation de la diversité ethnoculturelle, dans un lieu comme l'Assemblée nationale, encourage une meilleure participation à la vie démocratique, donc à la société québécoise. La présidente accompagnée d'Évans Desmangles présentent le mémoire sur l'importance d'une représentation de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale et sur le rôle de la réforme du mode de scrutin à cet égard. En mars

2006, le rapport sera déposé à la ministre de l'Immigration et des communautés culturelle, Lise Thériault, par la députée Yolande James. La recommandation 3,8 est « Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles favorise l'atteinte d'une représentation plus équitable des Québécois des minorités visibles parmi les élus à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux niveaux municipal et scolaire, par la mise en œuvre d'un programme destiné aux minorités visibles similaire au programme *À égalité pour décider*. »

29 novembre 2005, suite aux élections fédérales, le MDN diffuse une lettre ouverte (non parue) intitulée «Quand les chiffres masquent la réalité».

3 décembre 2005, la présidente du MDN fait une présentation globale des enjeux de la réforme devant les membres du Groupe Solidarité Justice afin d'aider à la rédaction de leur mémoire.

5 décembre 2005, conférence « *L'avant-projet de Loi résoudra-t-il le déficit démocratique* » organisée par le Collectif Féminisme et démocratie, l'Institut du Nouveau Monde et le Service aux collectivités de l'UQAM dans le cadre du « 1er Rendez-vous de la démocratie ».

Conférencier : Pierre Serré, politologue et auteur du livre « Deux poids, deux mesures. L'impact du vote des non-francophones au Québec ». Trois personnes proches du MDN agissent comme commentatrices et commentateurs pour examiner les effets de l'avant-projet de loi présenté par le gouvernement : Myrlande Pierre, sociologue et chercheuse associée au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM; Jackie Steele, doctorante en science politique, Université d'Ottawa, et militante au Collectif Féminisme et Démocratie; Jean-Félix Chénier, politologue et professeur, Collège Jean-de-Brébeuf.

Plusieurs membres du MDN participent aux cinq « Rendez-vous de la démocratie » organisés par ces groupes (5 décembre 2005, 8 février, 20 février, 5 avril et 23 mai 2006.)

Décembre 2005, parution d'un argumentaire à l'intention des porte-parole des organisations réformistes. À l'invitation du MDCQ, le MDN participe à plusieurs rencontres réunissant de personnes représentants plusieurs groupes et réseaux impliqués de près dans la réforme. En plus de partager leurs analyses communes, un sous-comité est formé pour rédiger un argumentaire contenant des réponses aux oppositions les plus courantes. Le sous-comité est formé de Emmanuelle Hébert, André Larocque, Paul-André Martineau, Henry Milner et Mercédez Roberge.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2005:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux

interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2006

5 janvier 2006, la présidente du MDN fait une présentation globale des enjeux de la réforme lors du congrès de fondation du parti Québec Solidaire.

13 janvier 2006, débat « *Pour ou contre le scrutin proportionnel* » à l'émission « Il Va y avoir du Sport » à Télé Québec. Les panélistes « Pour » : Louise Beaudoin, ex-ministre PQ et professeur d'histoire à l'UQAM et François Parenteau, humoriste ; panélistes « Contre » : Stéphane Kelly, sociologue et chroniqueur et Christian Dufour, politologue à l'ENAP.

16, 17 janvier 2006, le MDN diffuse des informations aux journalistes concernant le début de la CSLE, sous le titre «La population sera bientôt du débat pour améliorer l'avant-projet de loi».

23 janvier 2006, le MDN publié un communiqué intitulé «Ouverture de la Commission spéciale sur la loi électorale le 24 janvier : Le Mouvement pour une démocratie nouvelle présentera les modifications que nécessite le mode de scrutin proposé par le gouvernement».

Du 24 janvier au 9 mars 2006, la Commission spéciale sur la loi électorale tient 18 journées d'audiences dans le cadre de son mandat de consultation générale. Plus de 2000 groupes et individus de divers horizons interviennent, par des mémoires, des présentations orales et un formulaire internet.

La Commission suscite une participation exceptionnelle: 515 interventions orales et écrites sont présentées devant la CSLE (qui se sont déroulées dans 13 villes), dont 369 mémoires; 1921 citoyennes et citoyens s'expriment par l'entremise du siteWeb de la Commission. Le ministre soulignera la participation exceptionnelle. (voir le document résumant la démarche et voir le calendrier des audiences des spécialistes et des partis politiques sous 1er novembre 2005)

Avant le début des audiences et par la suite, le MDN intervient auprès des responsables de la CSLE afin de faciliter la participation citoyenne et la transparence du processus (voir automne 2005). Tout au long des audiences, des équipes du MDN assistent aux rencontres dans les villes visitées. Ces présences permettent au MDN d'analyser le contenu des mémoires et des interventions orales de l'ensemble des séances pour produire des statistiques sur les tendances. Le MDN diffuse au fur et à mesure tendances et les consensus exprimées devant la CSLE. La compilation finale est réalisée par le MDN et le Conseil citoyen pour la démocratie Outaouais. Les données sont diffusées de plusieurs façons et dans plusieurs échanges avec les personnes élues, les médias et la population. Beaucoup d'organismes et de personnes mentionnent de plus leur appui au MDN ou reconnaisse la valeur de ses interventions, en référant à ses documents, dans leurs présentations orales et dans leurs mémoires.

Calendrier des audiences générales (celles où la CSLE entend les personnes et les organisations ayant sollicité une audience – avec ou sans dépôt de mémoire)

Le mardi 24 janvier 2006	Assemblée nationale
Le mercredi 25 janvier 2006	Assemblée nationale
Le jeudi 26 janvier 2006	Assemblée nationale
Le mercredi 1 février 2006	Val-d'Or
Le jeudi 2 février 2006	Gatineau
Le lundi 6 février 2006	Sherbroooke
Le jeudi 9 février 2006	Lévis
Le mardi 14 février 2006	Rimouski
Le mercredi 15 février 2006	Gaspé
Le mardi 21 février 2006	Saguenay
Le mercredi 22 février 2006	Sept-Îles
Le lundi 27 février 2006	Montréal et Sorel-Tracy
Le mardi 28 février 2006	Montréal et Brossard
Le jeudi 2 mars 2006	Montréal
Le lundi 6 mars 2006	Joliette
Le mardi 7 mars 2006	Laval
Le mercredi 8 mars 2006	Bécancour
Le jeudi 9 mars 2006	Assemblée nationale

24 janvier 2006, le MDN présente son Mémoire sur l'avant-projet de loi réformant la loi électorale, au premier jour des audiences générales de la Commission spéciale sur la loi électorale. Le MDN réclame des modifications majeures au mode de scrutin proposé dans l'avant-projet de loi du gouvernement, qu'il qualifie de faussement compensatoire, soit « de type mixte à tendance majoritaire ». Il diffuse un communiqué sur la présentation du mémoire du MDN à la CSLE, le lendemain.

Le mémoire est présenté à l'Assemblée nationale par la présidente, Mercédez Roberge, et deux membres du conseil d'administration, Martin Dupuis et Évans Desmangles. Le communiqué de presse du 25 janvier 2006 résume la position du MDN dans son titre, « *Le Mouvement pour une démocratie nouvelle réclame des modifications majeures au mode de scrutin proposé dans l'avant-projet de loi ».* En voici quelques extraits :

« Le modèle proposé par le gouvernement (de type mixte à tendance majoritaire) contient des déficiences majeures qui doivent être corrigées, car il ne permettra ni l'expression optimale de la volonté populaire, ni son respect global. Il doit donc être sérieusement reformulé.

Contrairement à ce qu'annonce l'avant-projet de Loi, tous les votes ne compteront pas, les distorsions, les iniquités et le non-respect de la volonté populaire se poursuivront. La représentation des idées politiques, pourtant présentes dans la population, dépendra encore essentiellement de leur concentration géographique. « Ces problèmes nous les connaissons bien puisqu'ils sont inhérents au système actuel et se produisent à chaque élection. Pour obtenir un changement véritable il ne faut surtout pas reconduire les défauts du système actuel sous une autre appellation » affirme Mercédez Roberge, présidente du MDN.

Cette réforme aura des répercussions à long terme sur l'ensemble de la société et l'exercice ne doit pas être fait à moitié ni aboutir à un demi-résultat. Ainsi, le prochain mode de scrutin du Québec doit faire cesser les distorsions et les barrières et non pas uniquement réduire les écarts du système actuel. Tel que présenté, l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale ne relève pas ce défi. Conséquemment, l'Assemblée nationale ne refléterait pas vraiment plus qu'aujourd'hui la réalité plurielle de la société québécoise.

Pour le MDN il est manifeste que cette institution accuse un retard considérable face à l'évolution de la société québécoise et que le mode de scrutin peut contribuer de façon importante à sa mise à jour. « Il est normal et urgent d'agir pour véritablement faire de l'Assemblée nationale lieu rassembleur du pluralisme social, politique et démographique du Québec » a souligné Mme Roberge lors de l'audience.

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle propose plusieurs modifications importantes qui doivent être apportées à la proposition gouvernementale afin de rendre cette réforme significative et mener à un changement véritable.

Pour véritablement respecter la volonté populaire et traduire le pluralisme politique, la compensation devrait se faire selon une liste nationale structurée selon plusieurs critères. La répartition proportionnelle des sièges doit être le résultat de l'expression de l'ensemble de l'électorat, non pas celui de son fractionnement par districts. Structurer les listes des partis signifiera garantir leur équilibre en matière de répartition sur le territoire, d'égalité et de diversité. Ainsi elles devraient compter des candidatures de toutes les régions, une alternance femme-homme et des candidatures issues de la diversité ethnoculturelle. L'électorat pourrait alors juger des efforts des partis en ces matières. De plus, les partis politiques et la population porteraient collectivement la responsabilité de la diversification de la composition de l'Assemblée nationale en fonction de valeurs partagées.

Un mode de scrutin mixte nécessite deux votes distincts, car l'électorat doit avoir la possibilité d'exprimer ses choix distinctement et le plus précisément possible : le choix d'une personne qui représentera sa circonscription et le choix d'un parti pour former le gouvernement.

La combinaison du vote unique et de la division du Québec en 27 districts ne permet pas la représentation équitable des partis politiques, petits et grands, en sur-représentant l'aspect territorial au détriment de la proportionnalité des résultats. Ces modalités, et leurs effets combinés, engendrent la perte de trop nombreux votes, contrairement aux objectifs de l'avant-projet de loi.

D'autre part, la proportionnalité serait grandement affectée si le nombre de sièges proportionnels (50) diminuait au profit de sièges de circonscription (77 sous le mode de scrutin majoritaire), ce ratio de 40/60 limitant déjà l'effet proportionnel.

Quant aux mesures proposées en vue d'augmenter la présence des femmes et de personnes issues de la diversité ethnoculturelle, elles ne sont pas suffisantes. Les bonifications financières s'adressant aux partis politiques devraient être attribuées en fonction des personnes élues plutôt qu'en fonction des candidatures. Ces mesures concrétisent une décision de société laquelle est appuyée par un financement public. Il serait ainsi plus efficace de récompenser les résultats plutôt que les efforts. Les mesures visant la représentation des femmes devraient s'appliquer à compter de 35 % (plutôt que 30 %) pour récompenser leurs résultats additionnels. Ces bonifications demandent un suivi, des plans d'action spécifiques et des rapports sur l'utilisation de ces argents. Il faudrait également les appliquer jusqu'à ce que les résultats se maintiennent. Autrement, l'avant-projet de loi pourrait bien enrichir les partis politiques sans que l'égalité de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale ne soit atteinte ni que le nombre de personnes issues de diverses origines ethnoculturelles ne soit augmenté. La vraie question à poser étant bien « quelles seraient les meilleures mesures » et non pas « OUI ou NON à des mesures »

La réforme du mode de scrutin est une démarche structurante et un geste important de citoyenneté qui ne doit pas être subordonné à d'autres considérations que des objectifs démocratiques. Ce processus étant un rendez-vous avec l'histoire et avec l'électorat québécois, la présente consultation doit mener à des résultats signifiants.

Selon les informations fournies par la Commission, celle-ci aurait reçu environ 240 mémoires et près de 500 demandes d'audiences publiques. La question intéresse de plus en plus de personnes et rejoint maintenant un large éventail d'organismes, des groupes locaux jusqu'aux regroupements provinciaux, qui y voient un geste de citoyenneté important. Cette impressionnante énergie de changement signifie que le statu quo serait inadmissible et que l'avant-projet de loi est encore loin de représenter la réponse adéquate aux problèmes du mode de scrutin actuel.

Le MDN invite la population et les organismes à faire de même lors des audiences publiques qui se dérouleront dans 16 villes d'ici au 9 mars. Leur contribution est essentielle pour qu'une réforme majeure du mode de scrutin se réalise et qu'elle propulse le Québec sur des voies d'avenir. Pour le MDN, à l'heure du « Vivre ensemble », il est temps de se donner les moyens pour véritablement « Gouverner ensemble ».

Du 24 janvier au 9 mars 2006, la Commission spéciale sur la loi électorale permet d'entendre de nombreux consensus autour d'une réforme majeure du mode de scrutin. Pour la quatrième fois depuis 2003, la population affirme qu'il est nécessaire de changer le mode de scrutin.

Pendant toute la CSLE le MDN analyse le contenu des interventions (en collaboration avec le Conseil citoyen pour la démocratie Outaouais) et diffuse progressivement les consensus qui se dégagent. Bilan : 86 % des interventions faites devant la CSLE rejette le statu quo et demande d'améliorer l'avant-projet de loi. Les mêmes consensus s'expriment dans toutes les régions visitées et par des groupes et des individus de divers horizons. Le MDN ne perdra jamais de vue les consensus dégagés à l'occasion de la CSLE, puisqu'ils seront à la base de ses interventions et de la proposition de mode de scrutin qu'il mettra de l'avant à partir de 2011, par la campagne *Solution démocratique*.

8 février 2006, conférence « *L'avant-projet de loi québécois sur la réforme du mode de scrutin propose-t-il un équilibre acceptable entre la place des régions, le pluralisme politique et le respect de la volonté populaire* » organisée par le Collectif Féminisme et démocratie, l'Institut du Nouveau Monde et le Service aux collectivités de l'UQAM dans le cadre du « 2e Rendez-vous de la démocratie ».

Conférencier : André Blais, professeur de science politique, Université de Montréal. « *Quelques exemples internationaux de modes de scrutin conciliant le territoire, la proportionnalité et le pluralisme politique* » Débat : Michèle Asselin, Présidente, Fédération des femmes du Québec, Henry Milner, professeur associé de science politique à l'Université Laval et Pierre Serré, politologue. Plusieurs membres du MDN participent aux cinq « Rendez-vous de la démocratie » organisés par ces groupes (5 décembre 2005, 8 février, 20 février, 5 avril et 23 mai 2006.)

15 février 2006, en réponse à la prise de position du Conseil du statut de la femme, le MDN diffuse une lettre ouverte intitulée «Réforme du mode de scrutin : Le Conseil du statut de la femme fait fi des véritables enjeux pour les femmes en prônant le statu-quo». Elle paraît dans Le Soleil.

20 février 2006, conférence « *La réforme du mode de scrutin et la question nationale* » organisée par le Collectif Féminisme et démocratie, l'Institut du Nouveau Monde et le Service aux collectivités de l'UQAM dans le cadre du « 3e Rendez-vous de la démocratie ».

Panélistes : Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve et chef de l'opposition officielle; Denis Monière, professeur titulaire de science politique, Université de Montréal; Louise Paquet, présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (1996-2002); Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde. Madame Harel et monsieur Monière s'opposent à l'instauration d'un nouveau mode de scrutin, préconisant que la souveraineté se fasse au préalable. Plusieurs membres du MDN participent aux cinq « *Rendez-vous de la démocratie* » organisés par ces groupes (5 décembre 2005, 8 février, 20 février, 5 avril et 23 mai 2006.)

21 février 2006, le MDN diffuse une lettre ouverte intitulée Réforme du mode de scrutin : Pour que l'électorat de la région ait droit au respect de son pluralisme politique...». La lettre paraît dans Le Quotidien de Chicoutimi.

26 février 2006, le MDN publie un communiqué intitulé «Réforme majeure du mode de scrutin : un train dont la course ne peut être freinée».

28 février 2006, le MDN diffuse une Lettre ouverte au Devoir en réponse à une série d'articles de Pierre Drouilly, parus dans Le Devoir. Elle ne sera pas publiée.

9 mars 2006, à l'approche de la fin des travaux de la CSLE, le MDN et le CFD publient un communiqué intitulé «Réforme électorale : une tendance en faveur du changement se dessine».

14 mars 2006, discours inaugural du premier ministre Jean Charest : Il réaffirme qu'il procédera à la réforme du mode de scrutin :

« (…) sur le plan des institutions démocratiques québécoises, nous nous étions engagés à proposer un nouveau mode de scrutin incluant des modalités de proportionnelle et qui permettrait ainsi à l'Assemblée nationale de mieux refléter la volonté exprimée par nos concitoyens lors des élections. Dans la foulée de nos

engagements, nous mènerons à terme cette réforme fondamentale pour l'avenir de la démocratie québécoise. Nous allons présenter aux Québécois une proposition de nature à renforcer notre régime démocratique.»

30 mars 2006, le Regroupement ethnoculturel d'action politique invite le Ministre Benoît Pelletier à présenter son projet de réforme. Plusieurs membres du MDN participent à la rencontre.

5 avril 2006, conférence « *Consultation sur la réforme du mode de scrutin : quel bilan dégager* » organisée par le Collectif Féminisme et démocratie, l'Institut du Nouveau Monde et le Service aux collectivités de l'UQÀM dans le cadre du « 4e Rendez-vous de la démocratie ». Le MDN et le Conseil citoyen pour la démocratie/Outaouais présentent les tendances et les consensus exprimés dans les interventions devant la CSLE.

Panélistes : Mercédez Roberge, présidente du Mouvement Démocratie Nouvelle; Emmanuelle Hébert, membre du Collectif Féminisme et Démocratie et membre du comité directeur des États généraux sur la réforme du mode de scrutin (2002-2003); Simon Guillemette, représentant du Conseil citoyen pour la démocratie/Outaouais. Plusieurs membres du MDN participent aux cinq « Rendez-vous de la démocratie » organisés par ces groupes (5 décembre 2005, 8 février, 20 février, 5 avril et 23 mai 2006.)

11 avril 2006, dernière journée d'audiences de la CSLE.

21 et 22 avril 2006, assemblée générale de Fair Vote Canada (MREC-FVC) à Ottawa. Les différents processus de réforme entamés à travers le Canada sont entre autre présentés par les responsables de mouvements actifs dans plusieurs provinces. Le MDN présente la situation au Québec.

Panélistes faisant état de l'avancement de processus à travers le Canada : Stephen Broscoe, Fair Voting BC (Colombie-Britannique) ; Mark Greenan, Yes on MMP Coalition, Ile-du-Prince-Édouard; Joe Murray, Fair Vote Ontario; Mercédez Roberge, Mouvement pour une démocratie nouvelle. Font aussi des présentations durant l'événement : Rick Anderson, de Fireweed Democracy Project; Carolyn Bennett, députée du Parti libéral du Canada, Bill Blaikie, député du Nouveau parti démocratique; Jim Harris, Parti vert du Canada, Tom Kent, ex conseiller du premier ministre Pearson, Scott Reid, député du Parti conservateur; et June Macdonald, de Women for Fair Voting.

21 avril 2006, le Comité citoyen remet deux rapports. Le comité rejette le statu quo ainsi que la plupart des éléments du mode de scrutin proposé dans l'avant-projet de loi et proposant des bonifications au modèle mixte. Le MDN commente le rapport par un communiqué le 15 mai. Il souligne la détermination et l'excellent travail du Comité citoyen, comité qui a vu le jour en bonne partie suite aux demandes du MDN (voir décembre 2004 et septembre 2005).

Rapports déposés à la fin des travaux de la Commission spéciale sur la loi électorale (printemps 2006):

Un rapport majoritaire est signé par six membres du Comité citoyen

Parmi les recommandations du rapport majoritaire du Comité citoyen : le rejet de l'avant-projet de loi pour le remplacer par les éléments suivants : un modèle mixte véritablement compensatoire; que l'Assemblée nationale demeure de 125 sièges mais qu'elle soit composée de sièges de circonscription (60%) et de sièges de compensation (40%); que le mode de scrutin comporte deux bulletins de votes distincts; que la compensation s'effectue à partir du calcul national avec distribution régionale des sièges de compensation;

que les régions administratives soient utilisés comme base pour déterminer le nombre de sièges (en fonction de leur nombre respectif d'électeurs) et pour répartir les sièges de compensation; instaurer des mesures bonifiées pour la diversité ethnoculturelle et pour les femmes, mais sans structurer le positionnement sur les listes).

Un deuxième rapport est signé par un membre du Comité citoyen

Un membre du Comité citoyen signe son propre rapport. Celui-ci diverge du rapport majoritaire notamment sur les points suivants : que l'Assemblée nationale se compose de 125 sièges de circonscription et de 20 sièges de compensation, que la compensation soit régionale et qu'il n'y ait pas de mesure pour atteindre l'égalité ni augmenter la présence de la diversité ethnoculturelle.

Extraits du communiqué du MDN (15 mai 2006) :

« Le rapport majoritaire signé par six des huit membres de ce comité reprend plusieurs des recommandations portées par le MDN ainsi que par un très grand nombre de personnes et d'organismes diversifiés. Le Mouvement pour une démocratie nouvelle accueille avec satisfaction la plupart des recommandations de ce rapport et constate qu'il contient plusieurs des consensus exposés durant la consultation. Parmi ceux-ci nommons l'ajout d'un deuxième vote, l'instauration de mesures financières basées sur les résultats plutôt que sur les efforts, le maintien du ratio 40/60, de même que l'utilisation de la volonté populaire exprimée pour l'ensemble du Québec pour déterminer combien de siège de compensation chaque parti a droit.

Cependant, le Mouvement pour une démocratie nouvelle déplore l'absence de mécanismes pour structurer les listes régionales que propose le Comité citoyen. Ces mécanismes sont pourtant essentiels à l'atteinte de résultats probants en matière d'égalité et de diversité ethnoculturelle. « *Sans structure, les résultats pourraient varier considérablement d'une région à l'autre. Et si chacun des partis, dans chacune des régions, se déresponsabilisait d'atteindre des résultats en présumant que les régions voisines compenseraient? Le résultat final ne serait pas à la hauteur des valeurs québécoises*» souligne la présidente du MDN. »

15 mai 2006, le MDN publie un communiqué de presse intitulé «La Commission spéciale sur la loi électorale a entendu de nombreux consensus lui permettant de recommander un mode de scrutin véritablement porteur d'avenir»***. «*** À l'aube du dépôt des recommandations des membres de la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE) concernant le prochain mode de scrutin du Québec, le Mouvement pour une démocratie nouvelle désire mettre en lumière plusieurs consensus exprimés durant cette consultation afin que le projet de loi, annoncé pour l'automne 2006, en soit le reflet. »

21 mai 2006, événement organisé par le Conseil citoyen de la démocratie – Outaouais, à Gatineau. La présidente du MDN présente les tendances et les consensus exprimés dans les interventions devant la CSLE.

23 mai 2006, conférence «*Présentation du rapport du comité citoyen de la Commission spéciale sur la Loi électorale»* organisée par le Collectif Féminisme et démocratie, l'Institut du Nouveau Monde et le Service aux collectivités de l'UQAM dans le cadre du « 5e Rendez-vous de la démocratie ».

Conférences de Claude Béland et Emmanuelle Hébert, du Comité directeur des états généraux et d'un représentant du comité citoyen de la Commission spéciale sur la Loi électorale. Plusieurs membres du MDN participent aux cinq « Rendez-vous de la démocratie » organisés par ces groupes (5 décembre 2005, 8 février, 20 février, 5 avril et 23 mai 2006.)

31 mai 2006, les parlementaires de la CSLE remettent leur rapport. Les commissaires rejettent le statu quo ainsi que la plupart des éléments du mode de scrutin proposé dans l'avant-projet de loi; favorisent un modèle mixte, mais sans le bonifier; refusent plusieurs des mesures et laissent plusieurs questions à la discrétion du ministre. Le MDN publie un communiqué de presse intitulé «Les recommandations de la Commission spéciale sur la loi électorale font fi de plusieurs consensus exprimés lors de la consultation.

Le MDN se réjouit du rejet du modèle de l'avant-projet de loi, mais est déçu des autres recommandations du rapport final, car plusieurs consensus exprimés devant la CSLE n'y sont pas reflétés (voir les analyses qui suivent).

Extraits du communiqué de presse du MDN.

« Le rapport déposé aujourd'hui contraste avec le rapport majoritaire du Comité citoyen, lequel reconnaissait la plupart de ces consensus. Ces deux instances ont pourtant entendu et lu les mêmes interventions. (...)

Malgré tous ces messages, les commissaires ont préféré produire des recommandations vagues et le Mouvement pour une démocratie nouvelle s'inquiète hautement du message qui est ainsi transmis à la population. Rappelons que celle-ci a été vivement invitée à s'exprimer et que de nombreux messages lui annonçait une écoute attentive, ce qui ne se révèle pas dans le présent rapport. « *Le MDN estime qu'une grande importance a été accordée à des opinions minoritaires plutôt qu'à tenir compte des consensus largement exprimés. Ces exclusions dans un tel processus peuvent avoir de graves conséquences si elles menaient vers un projet de loi proposant une réforme cosmétique* » a précisé la présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle, madame Mercédez Roberge.

(...) Le rapport final de la CSLE étant, depuis 2003, le 4e à rejeter le statu quo, le Mouvement pour une démocratie nouvelle se serait attendu à ce que les Commissaires soient plus concrets et plus fermes considérant la force des consensus exprimés devant eux.

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle surveillera avec attention le contenu du projet de loi que le ministre Benoît Pelletier s'est engagé à faire adopter à l'automne. Le MDN souhaite que le Ministre se rapproche de ce qui a été présenté en commission et qu'il fasse preuve de plus d'audace s'il veut prendre part à l'histoire par une réforme significative qui placera véritablement le Québec sur des voies d'avenir. Le Québec ne peut se permettre de rater ce rendez-vous.

Été 2006, le MDN analyse le contenu des rapports du Comité citoyen et des parlementaires de la CSLE en les comparant avec le contenu des 515 interventions effectuées du 24 janvier au 9 mars 2006 (mémoires et présentations orales. Le bureau du ministre confirme que le contenu des 1921 formulaires transmis par Internet est dans la même lignée que celui des mémoires et des présentations (les formulaires n'ont pas été fournis au MDN, malgré sa demande). Le rapport majoritaire du comité citoyen a reconnu la plupart de ces consensus, ce que n'a pas toujours fait le rapport des parlementaires de la CSLE, ainsi que l'illustre le tableau suivant.

Des consensus forts … issus des présentations et des mémoires durant la CSLE	**… mais qui n'ont pas tous été reconnus par les rapports du Comité citoyen et par celui des parlementaires de la CSLE**
Pour un respect de la volonté populaire et du pluralisme	Le comité citoyen a également proposé une

politique. Parmi les interventions composant ce 86 %, soulignons que 97 % de celles portant sur les modalités éventuelles d'un mode de scrutin mixte ont refusé que les districts prévus par l'avant-projet de loi servent de base pour la compensation. L'avant-projet proposait effectivement une division territoriale en 24 à 27 districts comptant en moyenne 3 sièges de circonscription et 2 sièges de compensation.De ces dernières interventions, 82 % soutenaient qu'il fallait refléter la volonté populaire exprimée à l'échelle du Québec, donc opter pour une compensation nationale. Cette solution a aussi obtenu le plus d'appuis dans chacune des régions visitées par la CSLE.	compensation nationale, mais a précisé qu'elle devrait s'accompagner d'une redistribution basée sur les régions administratives. Quant aux parlementaires de la CSLE, ils n'ont pas pris position sur la compensation. Ils souhaitent toutefois que le poids politique des régions soit maintenu et que la redistribution des sièges de compensation soit faite à partir des régions administratives.
Deux votes et un ratio minimal Autre consensus important : 96 % des interventions traitant du modèle mixte ont demandé qu'un tel modèle comporte deux votes, plutôt qu'un seul, comme le prévoyait l'avant-projet de loi. De plus, 69 % des interventions portant sur un modèle mixte compensatoire ont précisé qu'au moins 40 % des sièges devraient être distribués proportionnellement, le ratio proposé dans l'avant-projet de loi (60-40) étant considéré comme un strict minimum.	Le comité citoyen a fait les mêmes recommandations. Par contre, le rapport des parlementaires n'aborde pas du tout ces questions.
Un seuil minimal qui ne fait pas obstacle au pluralisme politique En prévoyant une compensation régionale avec peu de sièges de compensation par district (2 sièges de compensation pour 3 sièges au scrutin majoritaire), l'avant-projet de loi supposait un seuil implicite de 15 % dans la grande majorité des cas. Les inconvénients d'un seuil de représentation aussi élevé se révèlent par divers commentaires : demandes d'améliorer la proportionnalité, d'agrandir les territoires de compensation, de créer un nombre significatif de sièges de compensation, etc.	Le comité citoyen s'est dit en faveur d'un seuil de représentation de 5 %. Les parlementaires n'ont avancé aucun chiffre précis quant à ce seuil, mais ont mentionné que, en cas de compensation régionale, celui-ci ne devrait pas être élevé au point de nuire au pluralisme politique.
Listes et double candidature La question de la double candidature, qui était envisagée dans l'avant-projet de loi, a suscité peu de réactions directes dans les interventions. Par contre, on a beaucoup insisté sur l'importance des listes pour obtenir une juste représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle, ce qui pourrait correspondre à un appui à la double candidature.	Le rapport du comité citoyen propose que la double candidature soit permise. Les parlementaires ne se prononcent pas sur la question.
Pour une meilleure représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelleL'avant-projet de loi ne prévoyait aucun mécanisme pour équilibrer les listes de candidatures des partis. Par contre, il proposait l'adoption de deux mesures incitatives de nature financière afin de favoriser une représentation équitable des femmes et de la diversité ethnoculturelle. Pour bénéficier de la première mesure, les	Le comité citoyen a également recommandé des incitatifs financiers bonifiés en fonction des résultats. Il a toutefois suggéré que les règles d'alternance ou de positionnement sur les listes soient laissées à la discrétion des partis. Sans atteindre l'unanimité sur ce

partis devraient présenter au moins 30 % de candidates. Pour bénéficier de la seconde, ils devraient présenter 10 % de candidatures issues de la diversité ethnoculturelle. Les bonifications proposées augmenteraient par paliers pour plafonner quand les candidatures d'un parti seraient composées de 50 % de femmes et de 20 % de personnes de la diversité ethnoculturelle[i]. Voici les mesures incitatives suggérées dans l'avant-projet :1-Augmenter l'allocation annuelle des partis[ii];2-Augmenter le remboursement des dépenses électorales[iii] des personnes élues ou ayant obtenu au moins 15 % des suffrages.Des personnes et organismes s'étant prononcés sur ce sujet, 72 % ont recommandé l'adoption de mesures favorisant une représentation égale des femmes et des hommes; 65 % ont appuyé des mesures favorisant une juste représentation de la diversité ethnoculturelle. Par ailleurs, quand on était favorable aux mesures incitatives, on a demandé dans les trois quarts des cas que celles prévues par l'avant-projet de loi soient renforcées.Les modifications suggérées allaient des mécanismes pour équilibrer les listes (alternance femmes-hommes) aux bonifications financières basées sur les résultats (le nombre de personnes élues) plutôt que sur les efforts (le nombre de candidatures).	sujet, les parlementaires ont formulé sensiblement les mêmes recommandations que le comité citoyen. Pour eux, les mesures incitatives devraient toutefois se limiter à une majoration de l'allocation annuelle versée aux partis. Ils ont rejeté toutes les mesures favorisant la diversité ethnoculturelle, jugeant qu'il manquait encore une définition de cette diversité permettant d'appliquer de telles mesures.

[i] Le projet de loi parlait plutôt de « minorités ethnoculturelles » et incluait les anglophones dans cette catégorie.

[ii] S'ajoutant aux 50 cents par vote déjà versés en vertu de la Loi électorale.

[iii] S'ajoutant au remboursement de 50 % des dépenses admissibles déjà prévu par la Loi.

10 juin 2006 (Ottawa), assemblée générale du Mouvement pour une représentation équitable au Canada. La présidente du MDN présente la situation du Québec dans le cadre d'un panel faisant état des différents processus de réforme entamés à travers le Canada.

15 juin 2006, le MDN en collaboration avec le Conseil citoyen de l'Outaouais, produit le document Bilan de la CSLE, 14 juin 2006. Ce bilan contient un résumé des recommandations des rapports, des positions des partis politiques et un rappel des consensus présentés lors des audiences publiques.

18 août 2006, École d'été de l'Institut du Nouveau Monde. Martin Dupuis et Marie-Iris Légaré, membres du CA du MDN, tiennent un kiosque au Carrefour de l'engagement citoyen.

Automne 2006, les groupes réformistes se concertent : Plusieurs rencontres de concertation ont lieu à l'initiative du MDN et de l'OQD permettant aux organismes réformistes de partager leurs analyses de la conjoncture politique.

19 septembre 2006, le MDN publie un communiqué intitulé «Le Mouvement pour une démocratie nouvelle demande aux députées et députés du parti libéral du Québec d'honorer leur signature».

28 septembre 2006, la présidente du MDN fait une présentation lors de la rencontre de fondation de la Section Québec du Mouvement pour une représentation équitable au Canada (cette section n'est pas en activité de manière régulière).

18 novembre 2006, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. L'assemblée est précédée d'un atelier afin d'analyser différentes hypothèses de bonifications en fonction des conclusions du processus de la CSLE. Le gouvernement laisse croire qu'il déposera un projet de loi à l'automne, ce qui ne se produira pas.

Le MDN compte alors 76 membres, dont 12 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1500 adresses courriels. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2006-2007, le compte-rendu de l'AGA de 2005, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2005-2006 et élisent le conseil d'administration.

Le CA 2006-2007 est formé de: Mercédez Roberge, présidente; Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Marie-Iris Légaré, vice-présidente; Martin Dupuis, représentant en tant que membre individuel et trésorier; Geneviève Dorais-Beauregard, représentante en tant que membre individuelle; Évans Desmangles, Conseil national des citoyens et citoyennes d'origines Haïtiennes, (CONACOH), représentant en tant que membre associatif; Françoise Lefebvre, conseillère, représentant l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA); Kristiane Gagnon, conseillère; Dulce Maria Cruz Herrera, conseillère; Vincent Ranger (sera remplacé par Jean-Sébastien Dufresne à compter d'août 2007).

13 décembre 2006, suite à la rumeur du renvoi du dossier au DGEQ, le MDN publie un communiqué intitulé «Le gouvernement doit respecter son engagement de réformer le mode de scrutin québécois dans le présent mandat et d'en référer au DGEQ n'atténue pas sa responsabilité politique de procéder».

21 décembre 2006, Benoît Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, confie au Directeur général des élections du Québec le mandat d'analyser les modalités du mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire et de lui fournir son avis "sur les effets des constats et sur les changements possibles qui en découlent". Dans sa lettre, le ministre reconnaît que l'avant-projet de loi doit être modifié :"Il paraît donc, au regard de ces constats, que certains changements devront être apportés aux modalités du scrutin proportionnel mixte définies dans l'avant-projet de loi, afin que l'introduction d'un tel système électoral obtienne le plus large consensus possible".

Le DGEQ a alors droit à six mois pour produire son rapport, mais le 16 mai 2007 il obtient une période de six mois supplémentaires.

Les réticences politiques face aux consensus exprimés durant la Commission spéciale sur la Loi électorale sont fortes, et elles se reflètent dans les questions soumises au DGEQ. Face à l'avant-projet de loi et en réponse aux questions posées par le ministre, le DGEQ reprendra la plupart des critiques citoyennes formulées lors de la CSLE et soulignera les consensus atteints. (Voir le 21 décembre 2007)

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2006:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2007-2009 : Pendant que le gouvernement refuse d'avancer, le MDN et ses alliés mobilisent et informent la population

Événements marquants de 2007 : Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) et ses alliés maintiennent la pression pour que le ministre Pelletier respecte les consensus exprimés durant la Commission spéciale sur la Loi électorale et qu'il dépose un projet de loi. La pétition « Pour un nouveau mode de scrutin » est un événement majeur, ainsi que le dépôt de "Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire : rapport du Directeur général des élections".

Le dépôt de 20 315 signatures à une pétition réclamant un nouveau mode de scrutin est un événement historique pour un sujet comme celui de la réforme du mode de scrutin. Le nombre de signatures recueillies est impressionnant et la pétition contribue à maintenir la question à l'ordre du jour durant les 12 mois d'attente du rapport du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Lorsqu'il est déposé, le rapport du DGEQ met en évidence et valide les propos tenus durant la CSLE en les juxtaposant à l'examen d'expériences internationales et aux propos de spécialistes de la question. Pour la première fois, les groupes favorables à la réforme du mode de scrutin peuvent appuyer leurs revendications sur un une démonstration neutre et scientifique (scénarios électoraux fictifs, simulations de l'Institut de la statistique du Québec, analyse des mémoires et les avis transmis à la CSLE et documentation sur des expériences internationales.) Les tenants du statu quo ne peuvent nier la crédibilité du rapport et de l'institution.

L'élection d'un gouvernement minoritaire, en mars 2007, donne l'impression d'amenuiser les défauts du système électoral. Les distorsions sont moins importantes au niveau national, mais elles sont tout aussi grandes qu'aux élections précédentes au niveau des distorsions régionales.

Événements marquants de 2008-2009 : Le gouvernement demeure inactif, malgré le dépôt d'un rapport du Directeur général des élections (décembre 2007), mais le Mouvement pour une démocratie nouvelle maintient le cap. Il refuse de se laisser décourager, conserve une attitude proactive et concentre ses efforts sur l'éducation populaire. Les défauts du système électoral se reproduisent aux élections de décembre 2008.

Durant cette période le MDN met à profit ses liens avec les mouvements sociaux pour offrir des ateliers à plus de 550 personnes et diffuser du matériel pédagogique, soit les cahiers « Vers un nouveau mode de scrutin ». Des équipes du MDN font une trentaine de présentations dans 19 villes, le tout couvrant 14 des 17 régions du Québec. Il planifie aussi la campagne « Urgence démocratique », laquelle est lancée en décembre 2009, mais qui se déroule surtout durant la première moitié de 2010.

Des organisations réformistes réagissent autrement à cette période difficile. Le Collectif Féminisme et Démocratie (CFD), né en 2003, cesse progressivement ses activités. Le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ), né en 2004, il se concentre davantage sur les autres sujets issus des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Quant à l'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), elle est en attente de l'audition de la cause, intentée par ses membres en 2004, et visant à déclarer inconstitutionnel l'actuel mode de scrutin. (Voir décembre 2008).

2007

Février-mars 2007, campagne électorale au Québec. Le Mouvement pour une démocratie nouvelle, des organisations réformistes et des personnalités publiques interviennent pour que la réforme du mode de scrutin fasse partie des enjeux de la campagne.

Le MDN transmet des informations à ses membres et aux mouvements sociaux ainsi qu'une question à poser lors des assemblées publiques pour amener les candidates et les candidats à s'engager à remplacer l'actuel mode de scrutin : : « Vous engagez-vous à mettre en place, pour la prochaine élection, un mode de scrutin véritablement proportionnel et corrigeant les problèmes de sous-représentation ? »

Des organisations réformistes à se rencontrer dans plusieurs contextes, dans le but de pousser les partis politiques à agir pour changer le mode de scrutin. Plusieurs rencontres ont lieu entre des organisations réformistes, des responsables de partis politiques et des personnalités publiques. L'une d'elles est initiée par Québec Solidaire pour discuter de la conjoncture politique (3 février 2007). L'invitation sera relevée par le Mouvement pour une démocratie nouvelle, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, le Collectif féminisme et démocratie, l'Association de revendication des droits démocratiques, le Conseil des relations interculturelles (observateur), Jean-Pierre Charbonneau ainsi que le Parti vert du Québec. D'autres rencontres auront lieu de février à mars 2007, entre l'Observatoire québécois de la démocratie (OQS) , le CFD, le MDN et le MDCQ. Leurs efforts mèneront aux actions des 15 et 21 mars.

7 février 2007, le Mouvement pour une démocratie nouvelle et le Mouvement pour une représentation équitable au Canada-Section Québec, tiennent un kiosque à l'invitation de « L'Apathie c'est plate », un organisme qui encourage les jeunes à jouer un rôle citoyen actif.

15 et 21 mars 2007, le Collectif féminisme et démocratie, l'Observatoire québécois de la démocratie, le Mouvement pour une démocratie nouvelle et le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec rallient une vingtaine de personnalités publiques issues de tous horizons politiques et publient un communiqué (2007-03-15) et une lettre ouverte (2007-03-21) interpellant les partis politiques juste avant les élections: « **Encore une fois le prochain gouvernement du Québec sera élu par une minorité de l'électorat et la volonté populaire ne sera pas respectée** ».

« Tous les partis politiques doivent s'engager à ce que le mode de scrutin actuel ne soit plus utilisé après l'élection de 2007 et à ce que la prochaine élection se déroule avec un nouveau mode de scrutin produisant un résultat proportionnel et corrigeant les défauts de sous-représentation du système actuel. »

Des lettres sont transmises aux responsables des huit partis politiques devant se présenter devant l'électorat, leur demandant de signifier publiquement leurs engagements à l'égard de la réforme du mode de scrutin.

21 mars 2007, 25 personnalités et organisations signent une lettre ouverte dans le Devoir « Encore une fois le prochain gouvernement du Québec sera élu par une minorité de l'électorat et la volonté populaire ne sera pas respectée ».

« Les signataires de cette lettre réclament de tous les partis politiques, advenant leur élection le 26 mars prochain, qu'ils s'engagent à ce que la prochaine élection se déroule avec un nouveau mode de scrutin produisant un résultat proportionnel et corrigeant les défauts de sous-représentation du système actuel. »

Groupes instigateurs :

- *Claude Béland,* président du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec, président du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (2003)
- *Louise Paquet,* porte-parole du Collectif Féminisme et Démocratie
- *Mercédez Roberge,* présidente du Mouvement démocratie nouvelle
- *Mireille Tremblay*, présidente de l'Observatoire québécois de la démocratie

Appuyés par :

- *Jean Allaire,* chef fondateur de l'Action démocratique du Québec (ADQ)
- *Michèle Asselin*, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- *Louise Beaudoin*, ancienne ministre de la Culture et des Relations internationales et professeure associée au département de science politique, Université du Québec à Montréal
- *Lina Bonamie*, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- *Robert Burns*, ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire (PQ 1976 – 1979)
- *Claudette Carbonneau,* présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- *Jean-Pierre Charbonneau*, ex-président de l'Assemblée nationale et ex-ministre de la Réforme des institutions démocratiques - PQ
- *Paul Cliche*, militant pour la représentation proportionnelle depuis 40 ans
- *Liza Frulla,* ex-ministre de la Culture et des Communications - PLQ
- *Marie Grégoire*, députée de Berthier - ADQ (2002-2003)
- *Julius H. Grey*, avocat
- *Étienne Hudon-Gagnon*, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec
- *Vincent Lemieux*, politicologue, professeur émérite, Université Laval
- *Fo Niemi*, directeur du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)
- *Réjean Parent*, président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- *Jacques Proulx,* président de Solidarité rurale Québec
- *Lam Chan Tho*, vice-président du Forum d'action des communautés culturelles (FACC) et trésorier du Carrefour des communautés culturelles du Québec (CCCQ)
- *Nadine Vincent, Christian Vanasse, François Parenteau et François Patenaude*, artistes, membres des Zapartistes

26 mars 2007, 38e élection générale. Un gouvernement libéral minoritaire est élu avec **33% de vote**s. Il occupe **38% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 5 points.

L'indice de distorsion de cette élection est de 5,5 ce qui démontre moins d'écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus que pour la plupart des élections. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Malgré que 9 partis soient en lice, le pluralisme politique est très faible, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) est de 2,9, soit la plus haute valeur pour toutes les élections

québécoises. Le NEPS dépasse 2,5 dans seulement trois élections, tandis qu'il n'atteint même pas 2 dans 28 élections. De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice.

26 mars 2007, l'Assemblée nationale ne compte que **32 femmes élues, soit 25,6%** de la députation, ce qui correspond à une baisse face à l'élection précédente. La diversité ethnoculturelle de la société est très peu présente à l'Assemblée nationale, puisqu'on y compte que **7 personnes nées à l'étranger ou de minorités visibles, soit 5,6%** de la députation, ce qui correspond à une baisse face à l'élection précédente. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes et la section sur la diversité ethnoculturelle)

28 mars 2007, le Mouvement pour une démocratie nouvelle publie un communiqué intitulé «Le véritable changement viendra lorsque les résultats seront proportionnels», à la suite des élections du 26.

Le MDN y fait état des distorsions qui se répètent à chaque élection, que l'actuel mode de scrutin est inadéquat pour la société d'aujourd'hui, que l'élection d'un gouvernement minoritaire et la parité femmes-hommes au sein du cabinet ne signifient pas que l'actuel mode de scrutin traite les votes et les candidatures avec égalité et équité.

Après les élections, le conseil d'administration examine la nouvelle Assemblée nationale au regard des appuis accordés dans le passé, notamment lors de la campagne de lettre de 2003. L'arrivée d'un grand nombre de personnes élues pour la première fois, fait en sorte que les membres de l'Assemblée nationale s'étant prononcés favorablement à la réforme du mode de scrutin (en 2003) ne sont plus qu'au nombre de 23, comparativement à 50 au lendemain de l'élection du 14 avril 2003.

1er avril 2007, conférence de presse **« Pour un nouveau mode de scrutin»** en présence notamment de Jean Allaire, Claude Béland et Jean-Pierre Charbonneau, **lançant la pétition** initiée par le Mouvement pour une démocratie nouvelle, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, le Collectif féminisme et démocratie et l'Association pour la revendication des droits démocratiques. Six mois plus tard, 20 315 signatures sont déposées (voir au 14 novembre 2007).

La conférence de presse est très médiatisée. Une vingtaine de personnalités de tous horizons politiques appuient cette action dès ses débuts, auxquelles se joint une trentaine d'autres personnalités réclamant l'adoption d'un nouveau mode de scrutin véritablement proportionnel.

Un communiqué de presse conjoint est publié « Pour en finir avec le mode de scrutin: Lancement d'une campagne d'information et de mobilisation citoyenne».

À son dépôt, le 14 novembre 2007, 20 315 signatures de citoyennes, de citoyens et d'organismes variés auront été recueillies en provenance de personnes et d'organismes d'horizons divers.

19 avril 2007, le Mouvement pour une démocratie nouvelle publie un communiqué intitulé «Formation du nouveau cabinet : réaction du Mouvement pour une démocratie nouvelle», commentant plus spécifiquement la nomination du ministre Benoît Pelletier.

3 mai 2007, les quatre organisations de la coalition « Pour un nouveau mode de scrutin » publient un communiqué intitulé « **Discours inaugural** : Le premier ministre, Jean Charest, doit annoncer sa volonté d'agir rapidement pour changer le mode de scrutin ».

10 mai 2007, au lendemain du discours inaugural de Jean Charest, le Mouvement pour une démocratie nouvelle relève **l'absence de mention de la réforme du mode scrutin** dans un communiqué intitulé «Réforme du mode de scrutin : Le Mouvement pour une démocratie nouvelle se demande si le silence du premier ministre signifie qu'il veut maintenir le statu quo».

16 mai 2007, la coalition formée des organisations initiatrices de la pétition (Mouvement pour une démocratie nouvelle, Collectif féminisme et démocratie, Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec et Association pour la revendication des droits démocratiques) publient un communiqué de presse intitulé *Réforme du mode de scrutin : 15000 citoyens demandent à Québec d'arrêter de se traîner les pieds!*

« Une Coalition ayant déjà recueilli plus de 15,000 signatures afin de faire changer l'actuel mode de scrutin déplore le silence du gouvernement et de l'opposition officielle dans ce dossier. Selon les instigateurs de cette pétition, le gouvernement doit annoncer clairement ses intentions et procéder sans délai à la réforme du mode de scrutin. Québec se traîne les pieds! Alors que l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale en Ontario vient de déposer son rapport final où elle propose un système électoral mixte qui fera l'objet d'un référendum à l'automne et à un mois du dépôt du rapport du Directeur général des élections sur cette question, la volonté politique des parlementaires québécois ne semble pas être au rendez-vous. »

5 juin 2007, présentation du Mouvement pour une démocratie nouvelle à l'invitation de la Table des regroupements volontaires d'éducation populaire – Estrie, à Sherbrooke.

24 août 2007, dans le cadre du **Forum social québécois** le Mouvement pour une démocratie nouvelle et le Collectif féminisme et démocratie organisent une Table ronde sous le titre « Réforme du mode de scrutin au Québec : enjeux démocratiques et perspectives de changement » avec Jean-Pierre Charbonneau, Emmanuelle Hébert et Mercédez Roberge.

Les panellistes sont Jean-Pierre Charbonneau (ex-ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques au Québec), Emmanuelle Hébert (CFD et ex-membre du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques) et Mercédez Roberge, présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Une cinquantaine de personnes y participent. Un blitz de signature pour la pétition est effectué à l'occasion du FSQ et la présidente du MDN intervient lors de l'Assemblée des mouvements sociaux qui se tient le dernier jour du FSQ. Elle y fait une mise à jour de la conjoncture sur le dossier de la réforme du mode de scrutin, remercie les mouvements sociaux pour l'ampleur de la mobilisation lors de la CSLE et pour la pétition en cours et elle les encouragent à continuer de s'intéresser à ce dossier. Le MDN appuie la déclaration issue de cette assemblée.

21 septembre 2007, Mercédez Roberge présente l'ensemble du dossier de la réforme du mode de scrutin devant le comité de coordination du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), soit les des responsables d'organismes d'action communautaire autonome de toutes les régions.

De septembre à novembre 2007, les organismes initiateurs de la pétition « Pour un nouveau mode de scrutin » **préparent le dépôt de la pétition et rencontrent les partis politiques** qui siègent à l'Assemblée nationale.

Des délégations des organismes initiateurs de la pétition, accompagnées de Jean-Pierre Charbonneau, rencontrent le ministre Benoît Pelletier (24 septembre 2007), Pauline Marois et Daniel Turp, du PQ (le 8 novembre 2007) et Sébastien Proulx et Mario Dumont, de l'ADQ (le 14 novembre 2007). Tous les partis

rencontrés se montrent favorables à ce qu'une délégation des organisations réformistes rencontre leurs caucus respectifs. Malheureusement, aucune rencontre n'aura lieu.

10 octobre 2007, un référendum se tient en **Ontario**, en même temps que les élections générales. La population choisit le **statu quo** plutôt que le modèle proportionnel mixte compensatoire qui avait été proposé par les membres d'une Assemblée citoyenne.

Question référendaire et les résultats : « Quel système électoral l'Ontario devrait-il utiliser pour élire les députés provinciaux de l'Assemblée législative? »

- L'actuel système électoral (système de la majorité relative)
    - = Résultat : 2 704 652 votes, 63,1% des votes ; 102 circonscriptions ayant obtenu 50% +1
- L'autre système électoral proposé par l'Assemblée des citoyens (système de représentation proportionnelle mixte).
    - = Résultat : 1 579 684 votes, 36,9% des votes ; 5 circonscriptions ayant obtenu 50% +1

Pour que le résultat du référendum soit exécutoire, le système électoral recommandé devait remporter deux majorités : obtenir 60% en faveur ET que cette option l'emporte (à 50% + 1) dans la moitié des circonscriptions ontariennes (soit 64). Cette double exigence, décriée par les mouvements réformistes, avait été utilisée pour le premier référendum tenu en Colombie-Britannique (2005) et elle le sera à nouveau lors du deuxième référendum de cette province (2009).

La défaite confirme l'évaluation que fait le MDN, soit, notamment, que les règles référendaires doivent être équitables et elles doivent être connues avant de s'engager dans cette voie. (Voir la Foire aux questions.)

Le référendum ontarien est la finale d'un long processus. Une «Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario (article de Jonathan Rose de l'automne 2007)» composée de 10 personnes avec parité hommes-femmes, se réunit de septembre 2006 à avril 2007. Elle recommande d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire.

Des analyses expliquent la défaite notamment par le manque d'information transmise à la population et du faible taux de participation. « Lorsque la moitié des votants un mois avant le référendum et un quart quelques jours avant ne savent rien du système proposé, il y a là un clair manque d'information. La principale leçon qu'il faut tirer de cette mésaventure, donc, c'est qu'il faut initier l'information publique bien avant, avec des moyens conséquents, et diffuser les motifs de l'Assemblée pour le changement proposé, peut-être en les faisant participer à la sensibilisation citoyenne. » (Article de David Poulin-Litvak du 20 octobre 2007).

Un Forum organisé le 21 février 2009, par Fair Vote Canada et Fair Vote Ontario, soulève plusieurs enjeux dont le fait que la population n'a pas bénéficié des débats qui avaient eu lieu durant les travaux de l'Assemblée citoyenne, ni des enseignements que ses membres y ont acquis. « Matthew Mendelsohn opened the session with a few remarks based on lessons learned in Ontario. He noted that the greatest challenge is how to move the "rich, deliberative dialogue" of the citizens' assembly process into the realm of the broader public – something that didn't happen in the Ont. referendum campaign. As well, the citizens' assembly process can't by itself make it clear in the broader public realm what the problem is that it is trying to solve so while we had a proposal coming from the CA in Ont. for a new MMP voting model, the public never rea lly understood what the problem was that MMP would solve.» Un bilan immédiat de la campagne a également été dressé par Fair Vote Canada et Fair Vote Ontario sous le titre «MMP Campaign overview, 31 octobre 2007

Une étude de l'IRPP, intitulée «Ontario's referendum on proportionnal representation, Why citizens said no», publiée en 2009, présente une analyse des raisons qui ont amené ce résultat « Dans cette étude, les auteurs Laura B. Stephenson et Brian Tanguay examinent plusieurs aspects de cette tentative de réforme électorale, de la conjoncture politique qui a donné naissance au processus, au fonctionnement de l'Assemblée des citoyens, en passant par les différentes attitudes des Ontariens face à la réforme électorale. Or, constatent-ils, l'enjeu a été très faiblement politisé dans la province. Il n'y a eu aucune intervention d'acteurs politiques de calibre visant à mobiliser les appuis à un mode de scrutin plus proportionnel. Ils observent aussi que l'Ontario n'a connu récemment aucun triomphe électoral du « mauvais vainqueur », c'est-à-dire d'un parti qui arrive au deuxième rang en termes de nombre de votes obtenus mais qui décroche une majorité de sièges grâce aux singularités de l'actuel système majoritaire uninominal (SMU). Perçu comme un enjeu secondaire dans la campagne électorale de 2007, le référendum aura par conséquent suscité peu d'intérêt dans la population. »

14 novembre 2007, point de presse dans le Hall de l'Assemblée nationale, juste avant le dépôt des 20 315 signatures à une pétition réclamant un nouveau mode de scrutin. Dans le contexte de la réforme du mode de scrutin, le nombre de signatures recueillies est impressionnant et la pétition contribue à maintenir la question à l'ordre du jour durant les 12 mois d'attente du rapport du Directeur général des élections du Québec.

Une lettre ouverte ainsi qu'un communiqué de presse conjoint sont émis sous le titre «Réforme du mode de scrutin - 20 000 personnes et organismes interpellent les partis politiques présents à l'Assemblée nationale».

La pétition est déposée à l'Assemblée nationale par les députés Daniel Turp, du Parti Québécois, et Sébastien Proulx, de l'Action démocratique du Québec. Aux 3 625 signatures recueillies sur les pétitions traditionnelles (imprimées), 16 690 autres sont enregistrées par Internet sur le site www.nouveaumodedescrutin.net, site mis sur pied pour l'occasion (1er avril 2007) par les organismes initiateurs. La pétition constitue un événement sans précédent dans l'histoire de la réforme du mode de scrutin québécois, tant par son ampleur que par sa diversité. En effet, des signataires provenant de toutes les régions du Québec, individuellement ou au nom d'organisations variées, ajoutent leur voix à celle de personnalités publiques provenant des milieux culturel, social, politique, féministe, syndical, rural, etc.

Le point de presse est couvert par plusieurs journalistes de la presse écrite et électronique, mais l'événement est peu relayé médiatiquement. (voir la section sur les interventions médiatiques). Les noms d'une cinquantaine de personnalités publiques de tous les partis politiques et d'organisations variées sont diffusés avec le communiqué de presse.

24 novembre 2007, les membres du Mouvement pour une démocratie nouvelle sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. L'assemblée est suivie d'un 5 à 7 pour célébrer le succès de mobilisation de la pétition. Le MDN compte alors 43 membres, dont 15 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1000 adresses courriels. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2007-2008, le compte-rendu de l'AGA de 2006, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2006-2007 et élisent le conseil d'administration.

Le CA 2007-2008 est formé de: Mercédez Roberge, présidente (et trésorière); Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Marie-Iris Légaré, vice-présidente (représentante de l'R des centres de femmes du Québec); Gérard Talbot, conseiller; Kristiane Gagnon, conseillère; Dulce Maria Cruz Herrera, conseillère; Jean-Sébastien Dufresne, conseiller.

21 décembre 2007, dépôt du rapport «Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire, Avis du DGE» , ainsi que de ses **«Annexes»** par le DGE, Me Marcel Blanchet. Il y confirme les analyses du Mouvement pour une démocratie nouvelle, notamment au niveau des consensus exprimés durant la Commission spéciale sur la Loi électorale.

«Les architectes d'un éventuel mode de scrutin mixte compensatoire doivent faire des choix, a précisé Me Blanchet, et le rapport du DGE éclairera les élus ainsi que toutes les personnes intéressées, quant aux conséquences de certains de ces choix. »

La seule réponse gouvernementale sera un communiqué émis le même jour par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Benoît Pelletier : « Le rapport du DGE alimentera sans aucun doute le débat portant sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Cette contribution substantielle nous permettra de prendre des décisions plus éclairées ». En fait, le gouvernement n'a pas donné suite au rapport du DGEQ.

Par ses lettres du 21 décembre 2006 et du 16 mai 2007, le ministre avait demandé au DGEQ d'étudier les effets liés aux éléments suivants:

- « l'attribution des sièges de région calculée sur la base de régions administratives, et non des districts regroupant des circonscriptions contiguës» [pour les sièges de liste]. Le ministre demande également de « considérer que chaque région administrative ait un nombre total de sièges en fonction de son poids démographique ». Pour favoriser cette égalité entre représentation et densité de population, le ministre demande d'évaluer l'option de "regrouper certaines régions administratives" ou "de subdiviser certaines régions en deux ou trois sous-régions";
- « l'utilisation de deux votes plutôt qu'un seul »;
- « des listes de candidats des partis politiques établies en fonction de l'alternance femmes-hommes»;
- « l'interdiction de la double candidature. »
- « l'introduction de mesures financières incitatives s'appliquant aux élus seulement »;
- « ne plus envisager de majorer le remboursement des dépenses des candidates et des élues ainsi que des candidats et des élus issus des minorités culturelles »;
- «des hypothèses de cartes électorales au regard de la délimitation des circonscriptions électorales et de l'attribution des sièges de liste sur la base de régions administratives»;
- « les élections générales à date fixe».

La réponse du DGEQ porte sur l'impact des différentes modalités du mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire sur :

- la proportionnalité des résultats;
- la représentation des régions;
- la représentation des tiers partis;
- la représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle.

Le rapport du Directeur général des élections du Québec en résumé. Le DGEQ utilise sensiblement les mêmes critères que le Mouvement pour une démocratie nouvelle pour mesurer les effets des diverses modalités; il dégage des audiences de la CSLE les mêmes consensus relevés par le Mouvement pour une démocratie nouvelle.

En plus de les mettre en évidence , le DGEQ valide les propos tenus durant la CSLE en les juxtaposant à l'examen d'expériences internationales et aux propos de spécialistes de la question. Pour la première fois, les groupes favorables à la réforme du mode de scrutin peuvent appuyer leurs revendications sur un une démonstration neutre et scientifique (scénarios électoraux fictifs, simulations de l'Institut de la statistique du Québec, analyse des mémoires et les avis transmis à la CSLE et documentation sur des expériences internationales.) Les tenants du statu quo ne peuvent nier la crédibilité du rapport et de l'institution.

Quelques extraits du rapport :

Sur le type de compensation sur la distribution des sièges, le DGEQ mentionne que « la délimitation en 26 districts est celle qui présente le plus de distorsion pour les petits partis, tandis que la carte ne comportant qu'une seule région est celle qui favorise le plus leur représentation ».

Il affirme également qu'un « faible nombre de régions favorise le pluralisme politique, et donc la représentation des petits partis ». Soulignant que 14 des 20 pays ayant un système mixte compensatoire utilisent la compensation nationale, le DGEQ ajoute que « la compensation nationale, et la compensation nationale avec redistribution régionale, fournissent des résultats plus proportionnels que la compensation régionale avec redistribution régionale . »

Le DGEQ présente les avantages et inconvénients de trois divisions territoriales qui pourraient servir dans le cas d'une compensation régionale, avec ou sans redistribution régionale. Pour ce faire, il simule les effets de la formation en 9, 15 et 17 ensembles régionaux formés en combinant et en subdivisant certaines régions administratives. Son analyse montre que la proportion de régions qui n'obtiendraient que 1 ou 2 sièges de compensation passe de 53 % (soit 9/17 et 8/15) à 22 % (soit 2/9) dans le cas d'une division en 9 ensembles régionaux.

Qu'il soit implicite (défini mathématiquement) ou stipulé dans la loi électorale, un seuil de représentation élevé constituerait une entrave majeure au pluralisme politique et à la proportionnalité, selon le DGEQ.

Les simulations statistiques du DGEQ démontrent que l'utilisation de deux votes produit des résultats plus proportionnels que le recours au vote unique et qu'elle favorise le pluralisme politique. Il souligne de plus que des 216 mémoires présentés à la CSLE qui abordent la question du nombre de votes, 209 sont en faveur de l'utilisation de 2 votes.

Le DGEQ présente la double candidature permise comme étant la plus courante dans les systèmes mixtes à l'échelle internationale et il ajoute qu'elle favorise le pluralisme politique.

Le DGEQ rappelle que, à l'échelle internationale, la liste fermée est utilisée deux fois plus souvent que la liste ouverte et ajoute ceci : « Aux yeux de plusieurs, les listes fermées offrent l'avantage de permettre une alternance entre les candidatures féminines et masculines, [et] de placer des candidats issus des minorités ou provenant des régions en position favorable . »

Sur le choix d'une méthode de calcul, le DGEQ écrit qu'il s'agit d'un choix politique : la méthode Hare ou Sainte-Laguë pour privilégier « la proportionnalité des résultats et la pluralité politique », la méthode D'Hondt pour « donner avantage aux grands partis tout en accordant moins d'importance à la proportionnalité des résultats » et méthode Droop comme « formule de compromis . »

Les simulations statistiques présentées estiment les effets de l'alternance femmes-hommes sur les listes servant à la compensation entre 38,7 % et 41,5 % et estiment qu'entre 32,5 % à 35,1 % des sièges de circonscription seraient occupés par des femmes. . « Il importe toutefois de souligner que dans le cas de nombreux États qui surclassent le Québec [quant à la représentation des femmes], les pourcentages ne résultent pas d'une progression naturelle, mais plutôt de changements radicaux apportés au processus électoral et au système politique, au regard desquels la représentation des femmes a fait l'objet de mesures particulières . » De façon générale, le DGEQ présente les mesures incitatives basées sur le nombre d'élues comme offrant plus d'avantages que celles qui se basent sur le nombre de candidates .

Le DGEQ note que, des mémoires présentées à la CSLE où l'on se prononçait sur la question, les trois quarts appuyaient l'adoption de mesures incitant à augmenter la représentation de la diversité ethnoculturelle. Il considère plus avantageuses les mesures incitatives basées sur le nombre de personnes élues que celles basées sur le nombre de candidatures , Il suggère d'utiliser la définition proposée par le Conseil des relations interculturelles, qui « considère que les catégories sociales devant faire l'objet d'une plus grande représentativité à l'Assemblée nationale sont celles constituées d'immigrants, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger, et des minorités visibles, c'est-à-dire les personnes identifiées en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi ».

22 décembre 2007, le Mouvement pour une démocratie nouvelle émet un communiqué de presse à la suite de la parution du rapport du DGEQ sous le titre «Le gouvernement n'a plus aucune raison de priver le Québec d'un mode de scrutin proportionnel». Outre un bémol quant à la section sur la diversité ethnoculturelle, qui aurait mérité d'être plus documentée, le MDN souligne la pertinence du rapport. Il considère qu'il met bien en lumière les modalités qui sont nécessaires, à un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire, pour obtenir un effet optimal - en proportionnalité et en représentation. (Voir aussi l'analyse du conseil d'administration du MDN au 10 mars 2008.)

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2007:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2008

Début 2008, la Fondation Béati http://www.fondationbeati.org/ appuie le Mouvement pour une démocratie nouvelle dans son projet de donner des ateliers à travers le Québec pour accroître l'implication citoyenne et aider les gens à se préparer à analyser toute proposition réformant le mode de scrutin. Les ateliers porteront le titre « **Vers un nouveau mode de scrutin** » (Voir février 2009 pour les ateliers donnés durant la première année.)

Tout au long de son expérience, le MDN a pu expérimenter que la volonté de changement naît avec la connaissance des conséquences du système actuel, de ses défauts récurrents et avec l'information quant aux choix possibles. C'est ce constat qui a motivé la mise sur pied du projet d'éducation populaire « Vers un nouveau mode de scrutin ». Grâce à l'aide logistique et à l'aide financière d'une cinquantaine d'organismes, le MDN rencontre près de 550 personnes de 19 villes, lors des 24 ateliers, de 2 kiosques d'information et des 4 présentations du projet, le tout couvrant 14 des 17 régions du Québec. L'objectif du MDN est d'informer la population de l'état d'avancement de la réforme du mode de scrutin, des bénéfices démocratiques d'une réforme majeure et de suggérer les éléments qui devraient guider l'élaboration d'un nouveau mode de scrutin en présentant une analyse globale de la question ainsi que ses perspectives d'aboutissement.

Deux cahiers d'information et de sensibilisation sont produits à 1000 exemplaires:

- *MDN - Vers un nouveau mode de scrutin, cahier 1, S'informer et comprendre, 2009* (16 pages)
- *MDN - Vers un nouveau mode de scrutin, cahier 2, Se préparer et agir ensemble, 2009* (20 pages)

Deux feuillets pédagogiques (4 pages) sont insérés dans les deux cahiers :

- MDN - Vers un nouveau mode de scrutin, feuillet 1, Évaluation et synthèse de différents modes de scrutin, 2009
- MDN - Vers un nouveau mode de scrutin, feuillet 2, Mon analyse du mode de scrutin proposé, 2009

Le matériel intègre des éléments déjà produits par le MDN et des éléments d'actualité, notamment les consensus qui se sont exprimés lors de la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE) de 2005-2006, les faits saillants du rapport du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) de 2007 et les résultats des élections de 2008. Le matériel est conçu de façon à pouvoir être utilisé même lorsque les ateliers sont terminés.

Deux contractuelles se chargent de la préparation du matériel, de la promotion des ateliers et de la planification des déplacements. Du matériel d'animation est produit à l'intention de l'équipe de formatrices et de formateurs (4 personnes contractuelles et 4 membres du CA): déroulement, contenu pédagogique, conseils d'animation, données, graphiques, cartes, cinq affiches plastifiées illustrant les distorsions observées dans les résultats d'élections, le fonctionnement des scrutins de liste, le calcul de la compensation, etc. Le site Internet est utilisé pour diffuser la documentation pédagogique, annoncer les ateliers, etc. Une entente conclue avec le Directeur général des élections du Québec permet aux groupes partenaires du projet de recevoir du matériel produit par le DGEQ quelques jours avant la tenue de leur atelier. Ainsi, les responsables de ces groupes reçoivent un exemplaire du rapport du DGEQ *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire* 2007 (395 pages) et toutes les personnes participant aux ateliers reçoivent le *Résumé du Rapport du Directeur général des élections* (18 pages) de même que des cartes des circonscriptions de leur région administrative et du Québec.

Les ateliers et les cahiers s'adressent autant aux personnes ayant déjà amorcé une réflexion sur la réforme du mode de scrutin que celles qui abordent cette question pour la première fois. Les ateliers ont réuni des personnes possédant des connaissances variables des enjeux, mais la plupart en étant à leur premier contact avec le sujet. Les personnes rencontrées découvrent souvent les enjeux de la réforme du mode de scrutin en cours d'atelier et elles en ressortent très motivées à faire cesser les injustices du système actuel. Tout au long du processus, les personnes rencontrées démontrent leur désir d'être partie prenante du débat, de faire entendre leurs attentes démocratiques, et de ne pas se laisser abattre par l'inaction gouvernementale.

En plus de renseigner sur les enjeux liés à la réforme du mode de scrutin, les rencontres permettent de créer un espace de délibération permettant d'échanger sur les bénéfices démocratiques d'une réforme majeure du mode de scrutin et sur les positions et analyses véhiculées à travers le Québec. Le processus permet aux personnes sensibilisées de développer leur propre analyse critique et de se préparer à analyser le projet de loi lorsqu'il serait déposé, notamment grâce aux feuillets insérés dans les cahiers, feuillets résumant les questions importantes à se poser pour évaluer tout modèle qui serait présenté. Les commentaires de chaque atelier sont recueillis afin d'être présentés lors de la rencontre « Agir pour un nouveau mode de scrutin » (30 mai 2009). Une feuille d'évaluation permet de connaître le haut niveau d'appréciation. De plus, les personnes rencontrées dans toutes les régions s'inscrivent en grand nombre à la liste de diffusion pour recevoir des informations du MDN

Lors des ateliers, les mêmes aspirations réformistes sont entendues dans toutes les régions du Québec. Dans tous les cas, le scepticisme et la déception envers la politique, palpable en début d'atelier, cèdent progressivement la place à la nécessité de remplacer le mode de scrutin actuel.

Les bénéfices d'un nouveau mode de scrutin sur le respect de la volonté populaire et du pluralisme politique sont partout relevés en ces termes : rendrait les gouvernements plus légitimes, aiderait à contrer le désenchantement, encouragerait à voter et à militer, serait un levier pour d'autres améliorations démocratiques, traiterait tous les votes également (sans égard à leur concentration géographique), ferait cesser les injustices dues aux distorsions (régionales et nationales), aux surreprésentations et aux sous-représentations, permettrait de voter selon ses convictions réelles (plutôt que d'être contraint au vote stratégique), etc.

Les principes liés à la représentation égalitaire femmes-hommes et respectant la diversité ethnoculturelle sont globalement acceptés, mais plusieurs doutent de la nécessité de recourir à des mesures pour y arriver. Ces doutes se dissipent souvent au fil de la discussion, soit lorsque les listes sont vues comme des outils structurants pour l'alternance femme-homme, le positionnement des candidatures de la diversité ethnoculturelle et des candidatures des régions. Même si elle était systématiquement abordée par les formatrices et les formateurs, la question de la diversité ethnoculturelle soulève moins de commentaires des participantes et des participants aux ateliers, ce qui s'était aussi produit lors de la CSLE. Ces constats amènent le MDN a considérer qu'il faut accroître la sensibilisation pour que tout le monde se sente concerné par le déficit démocratique de représentation des femmes et des personnes de la diversité ethnoculturelle et adhère au besoin de gestes structurels.

Dans certaines régions, les discussions sur l'objectif de respecter l'importance des régions dans la société québécoise sont teintées par les récents débats sur le découpage de la carte électorale proposé par Commission sur la représentation électorale. Malgré cela, le constat qui se dégage porte sur le maintien du nombre actuel de circonscriptions d'une région, et non pas une opposition à la réforme du mode de scrutin. Dans toutes les régions visitées, des personnes réclament de pouvoir exprimer leur pluralisme politique et

d'avoir droit au respect de leur vote. La découverte des distorsions observées dans leur région, et leurs répétitions tout autour d'eux, en amènent plusieurs à réfléchir aux conséquences d'un système centré sur la représentation territoriale. Les commentaires entendus annoncent plutôt la surveillance que plusieurs exerceront pour que le modèle proposé prévoie un nombre de sièges qui permettra une proportionnalité équitable partout et une proximité géographique acceptable avec les personnes élues.

Avoir accès à une information directe, pour prendre le pouls des opinions circulant en régions, permet au MDN de contredire l'affirmation selon laquelle les régions s'opposaient au changement de mode de scrutin. Rappelons que la prétendue « opposition des régions » a servi à bloquer les suites de la Commission spéciale sur la loi électorale, et ce, malgré les consensus réformistes qui s'y étaient exprimés envers l'amélioration de l'avant-projet de loi de l'époque.

10 mars 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle **analyse le rapport du DGEQ**. Le conseil d'administration du MDN conclut que les démonstrations du DGEQ suggèrent une proposition, mais sans la nommer comme telle, en identifiant les éléments assurant l'efficience d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. Le DGEQ précise que les meilleurs résultats seraient atteints si le législateur faisait certains choix au moment d'instaurer un modèle mixte compensatoire.

Ces choix sont les suivants :

- Un scrutin mixte à compensation nationale avec une redistribution régionale effectuée sur la base de neuf territoires (chacun d'eux étant constitué de régions administratives regroupées ou subdivisées afin de compter sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs).
- Deux votes plutôt qu'un seul.
- L'utilisation de listes fermées.
- La double candidature permise.
- L'alternance femme-homme sur les listes.
- L'utilisation de la méthode de calcul Hare.
- Un seuil de représentation se situant entre 2 et 5 %.
- La mise en place d'un seul type de mesure financière incitative pour accroître la représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle (moyennant une définition claire de cette expression) : la majoration de l'allocation annuelle accordée aux partis en fonction du nombre de personnes élues.

Du 21 avril au 13 juin 2008, tel que prévu par la loi électorale, la Commission sur la représentation électorale (CRE) visite toutes les régions pour présenter une nouvelle carte électorale. Le Mouvement pour une démocratie nouvelle diffuse de l'information et encourage ses membres et ses alliées réformistes à rappeler que **la réforme du mode de scrutin est aussi essentielle pour la démocratie que l'élaboration d'une carte électorale équitable**. La CRE entend beaucoup parler de l'importance de réformer le mode de scrutin, puisque le message du MDN est abondamment repris lors des audiences tenues à travers le Québec, soit dans 16 des 24 audiences.

Le MDN axe son analyse autour de l'importance, que la population de toutes les régions du Québec ait l'opportunité d'exprimer son pluralisme politique et obtienne le respect de ses choix, quel que soit le lieu où elle exerce son droit de vote. Des lettres ouvertes sont également transmises. Le MDN présente son propre mémoire à la CRE, le 12 juin 2008 à Montréal.

Au sortir de cet exercice de consultation, la population constate la volonté du DGEQ de faire avancer cette question cruciale pour la démocratie québécoise. (Voir 16 juin 2008.) Le Directeur général des élections en arrive à la conclusion qu'il faut réformer le système électoral notamment en établissant un mode de scrutin proportionnel.

22 avril 2008, étude des crédits pour le budget du Québec pour 2008-2009: Après plusieurs mois de silence, les députés Sébastien Proulx (ADQ) et Daniel Turp (PQ) demandent au ministre pourquoi la réforme du mode de scrutin n'avance pas. Le ministre Pelletier louange le rapport du DGE. Il mentionne les réticences de ses collègues du caucus et la défaite du référendum tenu en Ontario pour expliquer l'absence d'avancement.

Le 12 juin 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle dépose un «Avis à la Commission de la représentation électorale» soulignant que la réforme du mode de scrutin est aussi essentielle pour la démocratie que l'élaboration d'une carte électorale équitable.

16 juin 2008, à la suite de la consultation sur la carte électorale, dans le cadre d'un reportage à Radio-canada, selon le DGE Me Marcel Blanchet le Directeur général des élections du Québec «Les limites sont atteintes» et il affirme aux médias qu'une réforme du mode de scrutin est nécessaire: « Marcel Blanchet constate que le mode de scrutin actuel ne permet pas d'assurer une représentation équitable pour tous les citoyens à l'Assemblée nationale. Il a confié à Radio-Canada que le système a atteint ses limites et qu'il faut le réformer. »

« Les limites sont atteintes » publié sur le site de Radio-Canada le 16 juin 2008, http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2008/06/16/002-dge-carte-electorale.shtml

14 octobre 2008, élections générales fédérales. Bien que le Mouvement pour une démocratie nouvelle concentre ses efforts au niveau québécois, il intervient durant la campagne électorale pour signifier que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour produit autant de problèmes au niveau fédéral qu'au niveau du Québec et de chaque province. Il analyse les résultats et relaie les appels lancés par Fair Vote Canada – Mouvement pour une représentation équitable au Canada.

Les votes perdus aux élections fédérales du 14 octobre 2008 :

- Pour tout le Canada, 7 015 795 votes sont perdus, soit 50,7 % des votes valides. (En comparaison, aux élections fédérales du 23 janvier 2006, 7 584 409 de votes avaient été perdus à travers le Canada, soit 51,2 % des votes.)
- Dans 59 des 75 circonscriptions fédérales québécoises, les votes perdus s'élèvent à 50 % et plus des votes valides, la pire situation étant vécue dans Gatineau où 70,87 % des votes ont été perdus.
- Au Québec, 1 979 890 votes n'ont pas compté, soit 54,69 % des votes valides, le pire score de toutes les provinces et territoires du Canada. (En comparaison, aux élections fédérales du 23 janvier 2006, 1 900 820 votes avaient été perdus.)

Parmi les interventions du MDN durant la campagne ou suite aux élections:

- 30 septembre 2008: relaie de la *Campagne de FVC-MREC «Êtes-vous un électeur orphelin? ».* Cette dernière campagne permettait une prise de conscience de l'ampleur du problème des votes perdus, sous le mode de scrutin actuel, en invitant les gens à estimer le nombre de votes qui seraient perdus

lors des élections du 14 octobre 2008 pour l'ensemble du Canada, pour chacune des provinces et territoires et pour chacune des circonscriptions (voir les résultats ci-haut).

- 4 octobre 2008: message *Cessons de tolérer les défauts du système actuel*.
- 13 octobre 2008: relaie du message de FVC-NREC *Les résultats des élections sont prévisibles - redoublons d'efforts pour ne plus utiliser l'actuel mode de scrutin*
- 24 novembre 2008: participation au forum sur l'économie au service du social (à l'UQAM)
- 6 décembre 2008: manifestation en appui à la formation d'un gouvernement de coalition à Ottawa. À ce moment, le gouvernement Harper fermait la Chambre des communes plutôt que de risquer de perdre le pouvoir sur un vote de confiance, il voulait abolir le financement public des partis politiques, supprimer le droit de grève dans la fonction publique et s'attaquer au principe de l'équité salariale. Ce faisant, il gouvernait comme s'il était majoritaire, et ce, en fonction de positions qu'il n'avait pas annoncées durant la campagne électorale quelques semaines plus tôt. L'occasion permettait de rappeler qu'un gouvernement de coalition représente plus équitablement les choix de la population qu'un gouvernement minoritaire élu par le système actuel et de mentionner qu'un mode de scrutin produisant des résultats proportionnels clarifierait la mécanique d'un gouvernement de coalition.

23 octobre 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle **rencontre le ministre Benoît Pelletier** pour faire l'état de la situation (rencontre sollicitée cinq mois plus tôt). Le ministre dit alors croire encore à la nécessité de la réforme, mais il indique ne pas avoir d'appui, ni dans son caucus, ni chez les autres partis. Il souligne l'effet qu'ont eut les lettres de 300 maires, après la fin de la Commission spéciale sur la loi électorale.

Il explique qu'il a référé la question au Directeur général des élections (voir son rapport 2007) afin d'empêcher la question de mourir, étant donné les fortes réticences de ses collègues quant au principe même d'une réforme du mode de scrutin (et non pas sur les technicités). Il s'appuie sur les lettres transmises, durant l'été 2008, par 300 maires, à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (Lettre ouverte de la FQM). Transmises après le dépôt des rapports de la Commission spéciale sur la Loi électorale, ces lettres demandent au gouvernement de ne pas procéder à la réforme du mode de scrutin.

L'analyse du MDN est que le gouvernement utilise ces lettres pour justifier ses propres réticences. De plus, cela signifie que la position des maires, prises sans consulter leurs populations respectives, annule tout le processus de la Commission spéciale sur la Loi électorale, ainsi que ses conclusions consensuelles en faveur du changement de mode de scrutin et de l'amélioration de l'avant-projet de loi. (Voir l'analyse du MDN des audiences de la CSLE du 24 janvier au 9 mars 2006 et le contenu du rapport du DGEQ de décembre 2007). Ainsi, ni le rapport de la CSLE, ni une pétition de 20 000 signataires, ni le rapport déposé par le DGEQ en décembre 2007, ne sont parvenus à vaincre les résistances des députés. Il est alors clair qu'aucun projet de loi ne sera déposé. Benoit Pelletier ne se présente pas aux élections de décembre 2008.

10 novembre 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle participe à la conférence de presse organisée à Montréal par l'Association de revendication des droits démocratiques relativement au déclenchement d'élections alors que la carte électorale était en pleine révision. Des personnalités réformistes se joignent également à la conférence de presse.

15 novembre 2008, Lanaudière, Saint-Liguori: Présentation du projet d'atelier « Vers un nouveau mode de scrutin » devant les membres de la Table des organismes communautaires - Lanaudière.

21 novembre 2008, la présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle participe à la conférence de presse « **Un débat pour tous** » afin que le débat électoral télévisé respecte le pluralisme politique présent dans la société en n'étant pas réservé aux trois plus grands partis politiques.

24 novembre 2008, les membres du Mouvement pour une démocratie nouvelle sont réunis pour l'**assemblée générale annuelle**. Des extraits du matériel pédagogique des ateliers sont présentés. Le nombre de membres du MDN progresse particulièrement au niveau des organisations. Le MDN compte alors 60 membres, dont 21 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1300 adresses courriel. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2008-2009, le compte-rendu de l'AGA de 2007, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2007-2008 et élisent le conseil d'administration.

Le CA 2008-2009 est formé de: Mercédez Roberge, présidente (et trésorière); Gaétan Châteauneuf, vice-président (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Marie-Iris Légaré, vice-présidente et secrétaire (représentante de l'R des centres de femmes du Québec); Gérard Talbot, conseiller; Kristiane Gagnon, conseillère; Rose Burelle, conseillère.

24 novembre 2008, dans le cadre de la **campagne électorale,** le Mouvement pour une démocratie nouvelle sollicite les directions de cinq partis afin d'obtenir des engagements. Les réponses n'apprennent rien de neuf quant à l'immobilisme politique qui sévit depuis la fin de la CSLE. Le MDN diffuse son analyse des résultats des élections dans un communiqué sous le titre « Des distorsions et des iniquités qui se répéteront tant qu'un nouveau mode de scrutin ne sera pas en place ».

Le MDN transmet une lettre aux cheffes et aux chefs des partis politiques suivants : Action démocratique du Québec, Parti libéral du Québec, Parti québécois, Parti vert du Québec et Québec solidaire. La lettre demande de respecter les consensus exprimés à plusieurs reprises par la population depuis 2003, en réclamant leur engagement quant aux questions suivantes :

- Que votre formation politique forme ou non le prochain gouvernement du Québec, vous engagez-vous à tout mettre en œuvre pour que le mode de scrutin utilisé actuellement au Québec soit remplacé sans délai ? Que votre formation politique forme ou non le prochain gouvernement du Québec, vous engagez-vous à faire en sorte que le prochain mode de scrutin respecte la volonté populaire et le pluralisme politique, permette une juste représentation des femmes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle, tout en attribuant une juste place aux régions.

Les réponses reçues sont mises en ligne sur le site du MDN. En voici quelques extraits :

Réponse de l'Action démocratique du Québec (ADQ-02-12-2008) : *« L'ADQ est en faveur d'une réforme du processus démocratique, notamment par l'introduction d'une composante proportionnelle dans le mode de scrutin de telle sorte que la volonté populaire exprimée lors d'un scrutin soit fidèlement reproduite dans l'attribution des sièges à l'Assemblée nationale. (…)Nous sommes disposés à écouter les suggestions et les préoccupations des acteurs de la société civile et nous entendons être proactifs dans ce dossier pour le bien de la pérennité de nos institutions démocratiques. L'ADQ est consciente du problème de la représentativité des votes dans le système actuel et c'est pourquoi nous nous engageons à revoir le mode de scrutin afin qu'il représente mieux la volonté populaire. »*

Réponse du Parti libéral du Québec (PLQ-02-12-2008) : *« D'abord, il m'apparaît important de vous préciser que depuis 2003, le gouvernement étudie la possibilité d'adopter au Québec un mode de scrutin mixte*

compensatoire à l'intérieur duquel 60 % des sièges seraient attribués par la méthode uninominale à un tour, et 40 % par la méthode proportionnelle. Le gouvernement du Parti libéral du Québec a été le seul à mettre de l'avant cette idée et à élaborer un tel projet. En 2004, le ministre Jacques Dupuis a déposé un projet de loi (sic) *à l'Assemblée nationale qui allait en ce sens. En 2006, une tournée de la Commission spéciale sur la loi électorale a été organisée et a fait le tour du Québec pour entendre les citoyens sur cette question. Malheureusement, plusieurs voix, dont celles des régions, ont manifesté leur opposition au projet. »*

Réponse de Pauline Marois, pour le Parti québécois (PQ-28-11-2008) : *« La question de la réforme du mode de scrutin doit transcender la partisanerie politique et doit être au centre des préoccupations de tous les partis. Ce débat doit se faire sous le signe de l'ouverture et de la transparence. Si plusieurs s'entendent pour dire qu'un élément de proportionnalité serait important, le Québec n'a pas encore trouvé un modèle satisfaisant. Soyez assurée que le Parti Québécois partage avec vous l'objectif de rendre notre démocratie plus vivante et plus représentative. »*

Réponse du Parti vert du Québec (PVQ-26-11-2008) : *« nous vous appuyons fermement dans vos demandes. La réforme des institutions démocratiques est au cœur de notre combat »*

Réponse de Québec solidaire (*QS-02-12-2008)* : *« Québec solidaire est résolument en faveur d'une réforme du mode de scrutin qui ferait une large place à la proportionnelle. Nous nous engageons donc à tout mettre en œuvre pour que le mode de scrutin utilisé actuellement au Québec soit remplacé sans délai. Dans la même veine, nous nous engageons à faire en sorte que le prochain mode de scrutin respecte la volonté populaire et le pluralisme politique, permette une juste représentation des femmes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle, tout en attribuant une juste place aux régions. »*

8 décembre 2008 : 39e élection générale. Un gouvernement libéral est élu avec **42,1% des votes**. Il occupe **52,8% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 10 points. QS a besoin, en moyenne, de 6 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège.

L'indice de distorsion de cette élection est de 11,8 ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Malgré que 10 partis soient en lice, le pluralisme politique est très bas, puisque le nombre effectif de partis siégeant à l'Assemblée nationale (NEPS) est de 2,2. Le NEPS dépasse 2,5 dans seulement trois élections, tandis qu'il n'atteint même pas 2 dans 28 élections. De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice.

8 décembre 2008, l'Assemblée nationale ne compte que **37 femmes élues, soit 29,6%** de la députation, ce qui équivaut à un retour au pourcentage atteint aux élections d'avril 2003. La diversité ethnoculturelle de la société est très peu présente à l'Assemblée nationale, puisqu'on y compte que **12 personnes nées à l'étranger ou de minorités visibles, soit 9,6%** de la députation. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes et la section sur la diversité ethnoculturelle)

5 décembre 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle diffuse la liste des interventions d'organismes - répertoriées depuis l'automne 2007 - s'ajoutant aux actions du Mouvement pour une démocratie nouvelle.

- Association de revendication des droits démocratiques: http://www.ardd.qc.ca/tiki-index.php
- Association des groupes d'éducation populaire autonome - Centre du Québec : http://www.agepa.qc.ca/publications/bullefev08.pdf
- Coalition pour un Québec des régions: http://www.libererlesquebecs.com/CQR-Cahier2.pdf
- Conseil central de Lanaudière – CSN : http://www.laction.com/article-274794-Elections-les-attentes-precises-de-la-CSN-Lanaudiere.html
- Conseil central du Montréal métropolitain – CSN : http://www.ccmm-csn.qc.ca/
- Collectif féminisme et démocratie : http://www.feminismeetdemocratie.ca/
- Comité de solidarité/Trois-Rivières (www.cs3r.org) (sondage et encart dans le journal La Gazette de la Mauricie) : http://www.lagazette.ca/fichier/grands%20enjeux%20web.pdf?PHPSESSID=5e4dad8cc400f4ba7dfc0dee12931c99
- CSN (premier élément de sa plateforme d'interpellation des partis politiques) : http://www.csn.qc.ca/Connaitre/electionsQc2008-conseil.pdf
- Fédération des femmes du Québec (recommandations 2008-2009 adoptées par les membres de la FFQ) : http://www.ffq.qc.ca/pub/Recommendations-2008-2009.pdf
- Le bulletin régional : www.LBR.Ca (dossier Réforme du mode de scrutin) : http://lbr.ca/dossier-1-1.html
- Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec : *www.mdcq.qc.ca/*
- Solidarité rurale du Québec : http://www.solidarite-rurale.qc.ca/documents/632/revision_carte_electorale.pdf
- Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE) : Journal Le Trovepien, supplément au Porte-Voix, journal officiel de l'Association étudiante du Collège de Sherbrooke (automne 2007). La réforme du mode de scrutin fait partie du plan d'action de la TROVEPE depuis le début des années 2000. http://www.aide-internet.org/~trovepe

13 décembre 2008, le Mouvement pour une démocratie nouvelle commente les résultats des élections québécoises en émettant un communiqué de presse intitulé «Des distorsions et des iniquités qui se répéteront tant qu'un nouveau mode de scrutin ne sera pas en place».

18 décembre 2008, Jacques P. Dupuis redevient ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques. Le ministre Dupuis reprend le poste qu'il a occupé de 2003 à 2005. Il ne donnera pas suite à la demande du Mouvement pour une démocratie nouvelle de le rencontrer et n'a pas fait part de ses intentions concernant la réforme du mode de scrutin. Il est remplacé le 23 juin 2009 par Claude Béchard.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2008:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2009

2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle s'affiche sur **Facebook,** d'abord pour promouvoir la campagne Urgence démocratique. D'une page-groupe, il passera à une page-adepte en janvier 2011, laquelle est toujours utilisée sous http://www.facebook.com/DemocratieNouvelle

26 février 2009, l'honorable Luc Lefebvre, Juge de la Cour Supérieure, **rejette la requête** de l'Association pour la revendication des droits démocratiques. Même si le jugement est décevant, le Mouvement pour une démocratie nouvelle considère que **les arguments invoqués par le Procureur général du Québec, et retenus par le juge, offrent certains leviers** pour faire progresser la réforme du mode de scrutin. Le MDN met en valeur cette analyse dans plusieurs publications (dont une lettre ouverte, le 24 mars 2009) en mentionnant que l'inaction et le silence parlementaires ne peuvent plus être justifiés par l'existence de procédures juridiques.

La cour est amenée à se prononcer sur la constitutionnalité du mode de scrutin actuel. Le jugement affirme essentiellement que la décision de conserver ou de changer le mode de scrutin ne relève pas des tribunaux, mais bien du politique. En décembre 2008, les témoins présentés par le Procureur général du Québec n'ont pas défendu le système actuel, mettant plutôt en valeur les gestes gouvernementaux visant à réformer le mode de scrutin. Le juge a même relevé que le gouvernement recommandait ce changement, ainsi que Jean Charest le promettait dans le discours inaugural de 2003 et de 2007. En mettant ses actions en valeur, le gouvernement a revendiqué la responsabilité de terminer les travaux commencés, travaux auxquels tous les partis ont participé.

Pour obtenir gain de cause, le gouvernement a défendu que la décision relève des instances politiques et il a demandé que cela demeure ainsi. Il a de plus démontré qu'il était déjà en train d'assumer sa responsabilité gouvernementale, ce que le juge n'a pas manqué de rappeler en relevant que les documents gouvernementaux de consultation ainsi que le rapport de la CSLE recommandaient de réformer le mode de scrutin. Le MDN considère que la preuve présentée et les raisons invoquées par le juge nous permettent de renvoyer le gouvernement à ses responsabilités, soit de terminer ce qu'il a commencé. Le MDN rappelle que le gouvernement a tout en main pour présenter un projet de loi corrigeant les problèmes de l'avant-projet de loi de 2004 : conclusions des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (2003-2004) et consultation de la Commission spéciale sur la loi électorale (2005-2006), rapport non partisan produit par le Directeur général des élections (2007), etc.

24 mars 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle diffuse une lettre ouverte sous le titre «Réforme du mode scrutin : ne ratons pas les prochaines élections». La lettre relève que l'intérêt populaire est toujours là, puisque des centaines de personnes de toutes les régions du Québec s'apprêtent à prendre part aux ateliers du MDN. Elle met également en valeur les gains issus de la mobilisation citoyenne (pétition, consultations, consensus établis, etc.) et invite à concentrer les efforts cette année en vue des prochaines

élections. Elle rappelle aussi que le jugement de la Cour supérieure du Québec permet tout de même de rappeler au gouvernement qu'il a la responsabilité de terminer le travail amorcé. (Voir le jugement de la cour le 29 février 2009).

25 mars 2009, discours inaugural. Le premier ministre, Jean Charest, n'aborde pas la réforme du mode de scrutin, malgré les promesses qu'il a faites lors des discours inauguraux de 2003 et de 2006.

Février à mai 2009, ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin ». Refusant de baisser les bras devant l'immobilisme politique, le Mouvement pour une démocratie nouvelle se lance dans un programme d'éducation populaire et va à la rencontre des gens en présentant les ateliers d'information

Il en profite aussi pour rencontrer des membres de l'Assemblée nationale dans leurs circonscriptions et des responsables du dossier de divers partis politiques.

Deux cahiers pédagogiques sont produits et diffusés à 2500 exemplaires : « Vers un nouveau mode de scrutin : s'informer et comprendre » (20 pages) et « Vers un nouveau mode de scrutin : se préparer et agir ensemble » (24 pages). Une cinquantaine d'organismes aident le MDN à rejoindre près de 550 personnes de 19 villes, lors des 24 ateliers, de 2 kiosques d'information et des 4 présentations du projet, le tout couvrant 14 des 17 régions du Québec (du 11 février au 6 septembre 2009). Les ateliers se poursuivent en 2009-2010.

Un macaron identifiant le projet et deux cahiers pédagogiques accompagnant les ateliers sont produits. Le site web du MDN contient une nouvelle section dédiée aux ateliers.

Cinq rencontres politiques ont lieu dans le cadre des ateliers : à Amos (le 12 février 2009) un formateur (et ancien membre du CA) rencontre Ulrick Chérubin, maire de l'endroit; à Québec (le 7 avril 2009) deux membres du conseil d'administration du MDN rencontrent l'attaché politique du ministre Dupuis; à Chicoutimi (le 16 avril 2009) un membre du CA rencontre Stéphane Bédard, responsable du dossier au parti québécois (le hasard fait que l'ex-ministre réformiste, M. Marc-André Bédard, ministre dans le cabinet de René Lévesque est présent); dans Charlevoix (le 29 avril 2009) les attachées politiques de Pauline Marois et de Michel Guimond assistent à l'atelier; à Montréal, une membre du CA rencontre Françoise David de Québec solidaire.

En février et mars 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle donne 10 ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin » dans plusieurs régions : Centre du Québec, Abitibi, Montérégie, Gaspésie, Lanaudière et Montréal.

- 11 février 2009, Centre du Québec, Bécancour : Atelier demandé par la Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour.
- 12 février 2009 : Atelier demandé par : Centre d'éducation et d'action des femmes, Centre des femmes La Marie-Debout et Info-Femmes (Montréal).
- 12 février 2009 Abitibi, Amos : Atelier demandé par le Mouvement de la Relève Amos-Régions, ROC Abitibi et Corporation de développement communautaire AMOS.
- 12 février 2009, Abitibi, Val-D'Or : Atelier demandé par le groupe ADDS Vallée-de-l'Or.
- 25 mars 2009, Montérégie, Saint-Hyacinthe: Kiosque lors du Conseil fédéral de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec FIQ.
- 27 mars 2009, Gaspésie, Gaspé : Atelier demandé par le Regroupement des femmes de la Côte de Gaspé.

- 27 mars 2009, Gaspésie, Chandler : Atelier demandé par le groupe Femmes Entre-Elles.
- 28 mars 2009, Gaspésie, New Richmond : Atelier demandé par les groupes Centr'Elles et Femmes en Mouvement.
- 30 mars 2009 Lanaudière, Notre-Dame-des-Prairies : Atelier demandé par le Centre de femmes Marie-Dupuis.
- 31 mars 2009, Montréal : Atelier demandé par le Groupe Ressources du Plateau Mont-Royal.

En avril et mai 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle donne 15 ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin » dans plusieurs régions : Bas-Saint-Laurent, Québec, Estrie, Laval, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière, Charlevoix, Montérégie, Gaspésie et Montréal.

- 1er avril 2009, Bas-St-Laurent, Mont-Joli : Atelier demandé par le Centre femmes de La Mitis.
- 5 avril 2009, Montréal: Atelier « Vers un nouveau mode de scrutin » (format raccourci) dans le cadre du déjeuner-causerie organisé par Québec Solidaire – Gouin.
- 7 avril 2009, Québec: Atelier demandé par l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – CSQ (pour les membres du comité condition féminine et du comité sociopolitique - de plusieurs régions du Québec).
- 7 avril 2009, Estrie, Lac-Mégantic : Deux ateliers demandés par la Corporation de développement communautaire du Granit.
- 8 avril 2009: Laval : Atelier demandé par le Centre de femmes de Laval.
- 15 Avril 2009, Lac St-Jean, Alma : Atelier demandé par le groupe Accès conditions de vie, Comité des droits sociaux d'Alma.
- 21 avril 2009 , Mauricie, Louiseville: Atelier demandé par la CDC de la MRC de Maskinongé.
- 25 avril 2009, Lanaudière, L'Assomption: Atelier « Vers un nouveau mode de scrutin » (format raccourci) dans le cadre du Forum social de Lanaudière.
- 25 avril 2009, Laval: Atelier « Vers un nouveau mode de scrutin » (format raccourci) dans le cadre du Forum social de Laval.
- 29 avril 2009, Charlevoix, Cap-à L'Aigle : Atelier demandé par le Centre de femmes aux Plurielles, Cap-à-L'Aigle et par le Réseau Les Femmeuses de Charlevoix.
- 29 avril 2009, Charlevoix, Baie-Saint-Paul : Atelier demandé par le Centre de femmes Baie-Saint-Paul et Formation en alphabétisation de Charlevoix.
- 29 avril 2009, Montérégie, Saint-Hyacinthe: Atelier demandé par des militantes et des militants de plusieurs partis politiques et par des organismes communautaires de la Montérégie.
- 25 mai 2009, Montréal: Atelier demandé par l'Organisation Populaire des Droits Sociaux de la Région de Montréal (OPDS-RM), pour son équipe de travail.
- 12 mai 2009, Montréal: Présentation dans le cadre de l'assemblée générale des syndicats membres du Conseil régional de Montréal de la FTQ.

29 avril 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle fait parvenir une lettre aux 125 membres de l'Assemblée nationale accompagnée des deux cahiers *Vers un nouveau mode de scrutin* produits pour les ateliers. La lettre mentionne que le **bilan préliminaire des ateliers démontre déjà que la population des régions éloignées ne s'oppose pas à la réforme du mode de scrutin**. Modulée en fonction des engagements de chaque parti, la lettre fait notamment mention des attentes du MDN face à un résultat à temps pour les prochaines élections. Les résistances des membres de l'Assemblée nationale demeurent très vives. Les lettres accusant réception de notre envoi du 29 avril ne démontrent aucun signe d'ouverture de leur part.

30 mai 2009, les ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin » culminent par une grande **rencontre de travail intitulée « Agir ensemble vers un nouveau mode de scrutin** ».

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle s'allie à l'Observatoire québécois de la démocratie pour inviter des réformistes des différentes régions à mettre en commun leurs analyses pour agir collectivement. L'invitation à cette rencontre de travail est transmise lors de chaque atelier.

La rencontre réunit des personnes sensibilisées récemment avec d'autres, qui le sont de plus longue date, et qui partagent un même désir de contribuer à l'avancement de la réforme du mode de scrutin. Dans un contexte délibératif, la journée permet de discuter et d'identifier collectivement des pistes d'actions et de bénéficier des expertises et du dynamisme issus de différents milieux.

Une mise en contexte historique et un état de situation de la réforme du mode de scrutin au Québec sont présentés, notamment en produisant une ligne du temps des années 40 jusqu'aux prochaines élections générales québécoises *Du passé vers l'avenir: Une multitude d'événements et d'actions, tant du côté politique que du côté citoyen*. La compilation des commentaires recueillis à travers le Québec lors des ateliers, ainsi que les convergences qui s'y sont dégagées, fait aussi partie des données présentées pour situer la conjoncture. Un cahier contient les faits saillants des propos entendus dans plusieurs régions (obstacles, réticences et pistes d'actions identifiées).

Les discussions sur les obstacles et sur les actions pour les franchir permettent de constater la détermination des personnes présentes à trouver des solutions s'appuyant sur les acquis des luttes des dernières années et sur le rapport du DGEQ. Rappelons que ce rapport contient les indications nécessaires à l'élaboration d'un projet de loi et que ses analyses renforcent les consensus souvent exprimés sur cette question. Plusieurs personnes demandent même au MDN de trancher en faveur d'un modèle précis. Quelques idées d'actions plus musclées sont également proposées pour accentuer la pression et briser les réticences des membres de l'Assemblée nationale et du monde municipal. Plusieurs soulignent la nécessité des alliances et de l'éducation populaire la plus large possible, de l'utilisation plus grande des nouvelles technologies et de réussir à percer auprès des médias de masse.

30 mai 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle célèbre son 10e anniversaire par un « 5 à 7 ». Plusieurs figures marquantes dans l'histoire de la réforme du mode de scrutin sont présentes. Le MDN en profite pour remettre la première édition du prix « RÉFORMERA » à monsieur Paul Cliche.

Le prix RÉFORMERA est destiné a souligner le travail d'une personne s'étant démarquée au cours des années par son engagement envers la réforme du mode de scrutin. La richesse et la constance de la contribution de Paul Cliche à l'avancement de la réforme du mode de scrutin sont soulignées à cette occasion.

Auteur prolifique et militant persévérant, Paul Cliche déploie beaucoup d'énergie à expliquer les raisons et la nécessité de changer le mode de scrutin de même qu'à commenter les décisions et stagnations politiques. En 1999 il est chroniqueur pour plusieurs revues, dont L'Aut'journal. Paul Cliche a étudié à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval où il a obtenu une maîtrise en science politique en 1960. Pionnier en sociologie électorale au Québec, il a consacré sa thèse de maîtrise à l'étude des élections provinciales de la première moitié du XXe siècle. Journaliste, il a été successivement chef de bureau de La Presse à Québec, chef de pupitre pour le même journal à Montréal avant de devenir directeur adjoint de l'information au Devoir et, par la suite, chroniqueur parlementaire de ce quotidien à Québec. Conseiller syndical à la CSN, il y a servi comme agent d'information puis comme membre du Secrétariat d'action politique dont il a été le directeur. Il a

alors eu l'occasion de rédiger le mémoire que cette centrale a présenté, en 1980, en faveur de l'instauration de la représentation proportionnelle au Québec.

En décembre 1999, Paul Cliche publie « Pour réduire le déficit démocratique au Québec : le scrutin proportionnel ». Ce livre constitue un élément majeur de l'histoire de la réforme du mode de scrutin québécois qui agira comme déclencheur de réflexion, et de militance, chez bon nombre de personnes et d'organisations. « *Pour réduire le déficit démocratique au Québec : le scrutin proportionnel* ». Éditions du Renouveau québécois, décembre 1999, 153 pages.

En plus d'analyser les effets du mode de scrutin majoritaire actuel, de fournir des données sur les distorsions et iniquités des résultats des élections de 1998, de même que des simulations, Paul Cliche y propose un mode de scrutin proportionnel régional inspiré de celui qui était envisagé par René Lévesque. L'auteur diffuse même pour la première fois le texte du projet de loi préparé par René Lévesque en 1984, mais jamais déposé.

Toujours aussi convaincu et convainquant, Paul Cliche milite au Mouvement pour une démocratie nouvelle depuis ses débuts. Par sa rigueur et sa ténacité, Paul Cliche est une inspiration pour le MDN et pour ses alliés.

Juin 2009, pour le Mouvement pour une démocratie nouvelle, le compte à rebours est commencé d'ici aux prochaines élections générales. Les militantes, les militants et les organisations réformistes se mobilisent pour concentrer leurs efforts d'ici à juin 2010. !

Le MDN estime que pour être en usage lors des prochaines élections générales, cela requiert qu'un projet de loi soit déposé avant juin 2010 et adopté avant décembre 2010, ce qui fait de l'année 2010 « l'année de la réforme du mode de scrutin ».

De l'avis du précédent DGEQ, Me Pierre-F. Côté, la mise en place d'un mode de scrutin à finalité proportionnelle peut se faire en 18 mois si le gouvernement y met les énergies et le financement nécessaires. En conservant le rythme habituel, les travaux de mise en place nécessitent 24 mois.

Le MDN lance des actions visant à ce que l'Assemblée nationale finalise la réforme du mode de scrutin et dépose un projet de loi intégrant les consensus exprimés lors des consultations précédentes, qu'elle soumette ce projet de loi à une consultation et adopte un nouveau mode de scrutin s'y conformant. L'objectif est de concentrer les forces durant les douze prochains mois, afin de ne pas rater le prochain rendez-vous électoral.

Au niveau législatif, ce calendrier est réaliste, car beaucoup a été fait. Le MDN demande aux membres de l'Assemblée nationale de respecter les demandes citoyennes à l'intérieur de cet échéancier.

13 juin 2009, Ottawa, présentation de la présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle devant les membres du Mouvement pour une représentation équitable au Canada (Fair Vote Canada). Elle présente l'état de la situation au Québec, fait le bilan d'étape des ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin » et de la rencontre du 31 mai 2009. Elle incite les mouvements réformistes à une plus grande concertation en raison des effets des actions des uns sur les autres. En août, le conseil d'administration de FairVote Canada modifie sa mission pour s'intéresser aussi à la réforme du mode de scrutin municipal et au système électoral des assemblées étudiantes dans les institutions scolaires.

23 juin 2009, Claude Béchard devient ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques. Il ne donnera pas suite à la demande du MDN de le rencontrer et n'a pas fait part de ses intentions concernant la réforme du mode de scrutin. Il est remplacé le 11 août 2010 par Jean-Marc Fournier. Claude Béchard décède le 7 septembre 2010.

En septembre et octobre 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle donne 3 ateliers « Vers un nouveau mode de scrutin » dans la région montréalaise.

- 6 septembre 2009, Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot : Atelier demandé par Québec solidaire dans le cadre du camp de formation.
- 11 octobre 2009, Montréal: Atelier dans le cadre du Forum social québécois et conférence : « Participation citoyenne vers un nouveau mode de scrutin pour le Québec : un consensus existe et des actions sont possibles ».
- 29 octobre 2009, Montréal: Atelier demandé par le comité d'action politique de Montréal de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – CSQ (responsables sectoriels de l'action sociopolitique de Montréal).

27 octobre 2009, des membres du Mouvement pour une démocratie nouvelle publient également des articles faisant référence aux actions du MDN : MSN, *Éric Darier,* « Vivement la proportionnelle! »http://environnement.ca.msn.com/chroniques/chronique-article.aspx?cp-documentid=22368697 .

31 octobre 2009, les membres du Mouvement pour une démocratie nouvelle sont réunis pour l**'assemblée générale annuelle**. Le nombre de membres du MDN progresse particulièrement au niveau des membres hors de Montréal (57% comparativement à 40% en 2005) et au niveau des femmes comme membres individuelles (54% comparativement à 26% en 2005).

Le MDN compte alors 70 membres, dont 24 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 1400 adresses courriel. Les membres adoptent à cette occasion les orientations pour 2009-2010, le compte-rendu de l'AGA de 2008, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2008-2009 et élisent leur conseil d'administration.

Le point central du plan d'action consiste en une campagne publique se terminant en juin 2010 (laquelle prendra le nom de "Urgence démocratique"). Son objectif est qu'un projet de loi soit adopté avant la fin de l'année 2010, ce qui permettrait au DGEQ de disposer de deux années pour implanter un nouveau mode de scrutin utilisable lors des prochaines élections générales (estimées au printemps 2013). Il est convenu que l'année 2010 doit être mise à profit en ayant en perspective les prochaines élections générales, mais plusieurs membres font part de leur souhait que le MDN se positionne envers un modèle ou un autre. Il est prévu d'évaluer la situation, après la campagne, afin de réviser les stratégies si nécessaire (ce qui se concrétisera par l'assemblée générale du 11 décembre 2010)

Le CA 2009-2010 est formé de: Mercédez Roberge, présidente (et trésorière); Gérard Talbot, vice-président; Kristiane Gagnon, vice-présidente; Marc-André Bahl, conseiller; Valérie Nadon, conseillère; Lise Mercier, conseillère.

12 novembre 2009, l'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité, la motion suivante: «Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de tenir compte dans son projet de réforme de la Loi

électorale des engagements de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale p**our assurer une juste représentation du pluralisme politique**.»

La motion est initiée par le député de Québec Solidaire, M. Amir Khadir. Malheureusement, quelques jours plus tard, le ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques dépose le projet de loi no78 , auquel référait la motion, sans respecter l'engagement qu'elle contenait la motion, puisqu'il est muet sur la réforme du mode de scrutin espérée.

13 novembre 2009, en réaction à la motion du 12 novembre 2009. Le MDN émet un communiqué de presse intitulé «Assurer une juste représentation du pluralisme politique : une motion unanime sur un sujet consensuel» .

17 novembre 2009, le Mouvement pour une démocratie nouvelle envoie une lettre ouverte aux journaux intitulée «Petite histoire d'un consensus citoyen écarté au profit de pressions parallèles et de quelques voix influentes : le cas de la réforme du mode de scrutin».

Lettre publiée sur http://sisyphe.org/spip.php?article3442

« Un article d'Antoine Robitaille, « Dupuis dans l'embarras », publié dans *Le Devoir* du 17 novembre 2009, a révélé le rôle et le statut, pour le moins ambigu, de Jean Masson, un avocat-lobbyiste-bénévole-militant-influent, concernant la révision de la carte électorale, mais aussi la réforme du mode de scrutin. « J'ai eu des rencontres avec Benoît Pelletier [...]. On a eu des débats internes à l'intérieur du parti. [...] Il proposait que le mode de scrutin soit changé pour introduire une dimension de proportionnelle. Moi, j'étais contre, lui était pour. » d'y dire Jean Masson sur la période où, en 2006, il « conseillait » le ministre de la Réforme des institutions démocratiques d'alors.

Cet article m'a amené la question suivante : que trouverait-on si l'on cherchait les vraies causes de l'arrêt des travaux sur la réforme du mode de scrutin, après la fin de la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) en 2006 ?

Je ne peux m'empêcher de penser aux 2000 personnes et organisations qui avaient utilisé les moyens prévus pour s'exprimer, en 2005 et 2006, dans le cadre d'une consultation par l'Assemblée nationale (mémoires, présentations devant la Commission, envoi du formulaire de commentaires mis en ligne par la CSLE). Ces interventions avaient transmis un message non équivoque, puisque 86 % de ces interventions favorisaient le remplacement du mode de scrutin actuel et l'amélioration de l'avant-projet de loi qui était alors à l'étude.

Je ne peux également pas oublier l'effet qu'a eu l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), durant l'été 2006, soit après les audiences et après le dépôt des rapports des commissaires et des membres du comité citoyen. Voyant que sa position était minoritaire, puisque ces rapports concluaient tous qu'il fallait réformer le mode de scrutin, la FQM avait alors convié ses membres à faire pression sur le ministre. C'est ainsi que les lettres de quelque 300 maires, prétendant que « les régions » s'opposaient à la réforme du mode de scrutin, annulaient les consensus s'étant dégagés des 2000 interventions publiques et normées. Bien entendu, ces maires ont pris position sans consulter leurs populations, et, bien entendu, tant les audiences itinérantes de la CSLE que les propos que j'ai entendus récemment à travers le Québec prouvent que le respect du pluralisme politique n'a pas de frontière.

Le 12 novembre dernier, les quatre partis siégeant à l'Assemblée nationale ont tous affirmé qu'ils voulaient faire avancer la réforme du mode de scrutin. Le PLQ et le PQ ont cependant pris soin de dire que les consensus n'étaient pas au rendez-vous et que cela les empêchait de proposer un modèle précis. Ne serait-il pas temps que l'Assemblée nationale cesse de participer à cette désinformation et qu'elle rejette ce qui est issu de pressions parallèles, afin de revenir à l'essentiel, le message transmis par la population dans un processus transparent de consultation ?

Mercédez Roberge
Présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle »

27 novembre 2009, en réaction aux propos du ministre Claude Béchard, le Mouvement pour une démocratie nouvelle envoie une lettre ouverte aux journaux intitulée «Le fruit est mûr», qui paraît notamment dans le journal Métro.

27 novembre 2009, la Commission des institutions a le mandat de procéder à une consultation générale sur le **projet de loi n° 78**, « Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives ». Ce projet de loi ne propose rien sur un nouveau mode de scrutin (voir 12 novembre 2009 et dépôt du mémoire du MDN le 16 février 2010).

27 novembre 2009, Montréal, présentation de la présidente au Congrès de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec. La FNEEQ donne son appui à la campagne Urgence démocratique.

Entre décembre 2009 et juin 2010, le Mouvement pour une démocratie nouvelle réalise la campagne "Urgence démocratique". La campagne vise à influencer les partis politiques afin qu'ils agissent d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle.

La campagne met l'accent sur le fait que le temps n'est plus à la réflexion, mais à l'action, et qu'un nouveau mode de scrutin peut être en place pour les prochaines élections si un projet de loi est déposé et l'Assemblée nationale avant la fin de la session de juin. Elle se compose de huit messages ainsi que de sept fiches explicatives envoyés par courriel, à des moments clés, marquant l'urgence et le compte à rebours nous séparant du moment où la décision de réformer le mode de scrutin doit être prise. Voir la liste des appuis en août 2010.

Le dépôt d'un projet de loi avant le 11 juin permettait à l'Assemblée nationale de procéder à son étude et à son adoption avant la fin de l'année 2010. Ce calendrier assurait au Directeur général des élections (DGE) 24 mois pour procéder aux démarches nécessaires à l'application d'un nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections générales (anticipée selon le MDN pour le printemps 2013). Cette estimation provenait alors de l'examen des élections depuis 1976, au niveau des périodes les plus courantes (aucune élection en hiver ou été) ainsi qu'en établissant la durée moyenne des mandats à 51 mois ou 4,2 ans, en excluant du calcul le mandat le plus court (20 mois) et le plus long (60 mois). De décembre 2008 au printemps 2013 = mandat de 50-52 mois.).

Une section du Site Web est créée afin de réunir les informations sur la campagne et donner son appui. Les appuis recueillis sont diffusés au fur et à mesure.

Une vidéo de 6 minutes est réalisée par Mireille Couture. La vidéo est diffusée sur le site du MDN, ainsi que sur Youtube (http://www.youtube.com/watch?v=coWFbXBIJNo) et Vimeo (http://vimeo.com/11031688). Le matériel d'information et de mobilisation produit pour la campagne présente des contenus simples et concis pouvant être utiles bien après la fin de la campagne. La liste d'envoi du MDN passe de 1 400 à 2 600 durant la campagne.

Les messages courriels sont acheminés aux députées et députés ainsi qu'aux médias par l'entremise des personnes et des organismes appuyant l'initiative du MDN. Les commentaires reçus indiquent que la campagne a permis de raviver un intérêt qui ne demandait qu'à l'être, ce qui constitue une réussite très importante. Elle s'est conclue en juin 2010 par l'envoi d'un dernier message faisant le bilan politique de la campagne.

15 décembre 2009, Urgence démocratique MESSAGE Nº 1 : Il ne reste que 26 semaines… 26 semaines pour s'assurer qu'un nouveau mode de scrutin soit utilisé lors des prochaines élections.

« Près de 45 ans de démarches citoyennes et politiques, et 26 ans après la conclusion de la première consultation publique menée à terme par le gouvernement, il y a urgence démocratique. Si un projet de réforme n'est pas déposé et que l'Assemblée nationale n'accepte pas d'en débattre avant la fin de la session de juin 2010, notre démocratie sera encore malade pendant plusieurs années. »

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2009:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2010-2011 : Le MDN réunit les consensus et propose le mode de scrutin Solution démocratique

2010

17 janvier 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE N^O^ 2 : Le respect de la démocratie commence par le respect de tous les votes.

Au 17 janvier 2010, il reste 21 semaines au gouvernement et aux partis représentés à l'Assemblée nationale pour faire en sorte qu'aux prochaines élections, chaque électrice et électeur ait le sentiment que son vote compte vraiment. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin 2010 pour déposer un projet de réforme du mode de scrutin et accepter d'en débattre pour qu'un changement soit effectif en 2013.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. Au total, on retrouve 8 messages et les 7 fiches explicatives produits dans le cadre de la campagne Urgence démocratique, 2009-2010 (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

Février 2010, le MDN se joint au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et à son comité des organismes de défense collective des droits.

Le RQ-ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome. Il rassemble une soixantaine de regroupements et organismes provinciaux qui rejoignent au-delà de 4 000 organismes luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Les membres du RQ-ACA interviennent sur des sujets variés : santé et services sociaux, développement social, action bénévole, communication, consommation, environnement, défense des droits, logement, loisir, solidarité internationale, formation, ainsi qu'auprès des femmes, des jeunes, des familles, des autochtones, des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et immigrantes, etc. La mission du RQ-ACA est de : promouvoir l'action communautaire autonome; participer au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome; défendre et promouvoir les intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome; assurer leur représentation; les informer en toute matière pertinente; favoriser la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome; contribuer à des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

11 février 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE N^O^ 3 : L'égalité des votes, dans toutes les régions – pour toutes les options.

Il reste 4 mois au gouvernement et aux partis représentés à l'Assemblée nationale pour faire en sorte qu'aux prochaines élections, chaque vote ait le même poids, peu importe les idées qu'il représente ou le lieu où il est émit. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin 2010 pour déposer un projet de réforme du mode de scrutin et accepter d'en débattre pour qu'un changement soit effectif en 2013.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

16 février 2010, au premier jour des auditions publiques de la Commission des institutions le MDN présente un mémoire datée du 1er février 2010, intitulé «Le projet de loi 78 ne répond pas à l'urgence démocratique : L'année 2010 doit être employée pour un changement en profondeur de la Loi électorale en proposant un nouveau mode de scrutin».

Le MDN émet un communiqué de presse intitulé : «Modifications à la Loi électorale : début des audiences. Un projet de loi qui crée des inégalités entre les régions sans répondre à l'urgence démo0cratique».

Le mémoire du MDN met en lumière le fait que le projet de loi n° 78 n'est pas le projet de loi dont le Québec a besoin pour améliorer la démocratie québécoise, permettre la représentation des idées, des territoires, et de la population, puisqu'il ne porte pas sur le mode de scrutin et qu'il ne propose pas de solutions viables à long terme. Ouvrir la Loi électorale sans s'attaquer à ses déficiences les plus grandes, soit les conséquences du mode de scrutin actuel, étant inadmissible pour le MDN, son mémoire rappelle qu'une abondante documentation existe, issue autant de démarches parlementaires, institutionnelles, que citoyennes pour prouver la nécessité et la faisabilité d'une réforme du mode de scrutin, ainsi que les consensus dégagés au fil des ans.

Les recommandations du MDN sont alors :

1. Que le projet de loi n° 78 soit scindé afin de traiter distinctement les deux questions qu'il aborde : a) la représentation électorale; b) les règles de financement des partis politiques.
2. Que la section traitant de la représentation électorale soit rejetée.
3. Qu'un nouveau projet de loi soit déposé et étudié durant l'année 2010, afin de proposer un mode de scrutin de type proportionnel et qu'il soit mis en place à temps pour les prochaines élections générales. Ce projet de loi devra tenir compte des consensus exprimés depuis plusieurs années, et répondre aux résultats suivants : refléter la volonté populaire; permettre une représentation égale entre les femmes et les hommes; permettre une représentation incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise; permettre le pluralisme politique; traduire l'importance des régions dans la réalité québécoise.
4. Que la section sur les règles de financement des partis politiques tienne compte des impacts du système majoritaire uninominal à un tour sur les résultats, et conséquemment, sur les allocations financières accordées à chaque parti.
5. Que la section sur les règles de financement des partis politiques tienne compte des travaux précédents et des consensus en matière de mesures financières permettant d'atteindre l'égalité hommes-femmes et la diversité ethnoculturelle dans la représentation.

Ne défendant pas les intérêts d'une région ou d'une circonscription en particulier, mais les intérêts démocratiques de la population québécoise dans son ensemble, le MDN a posé un regard bien particulier sur tout exercice de révision de la carte électorale. En conséquence, il a examiné le projet de loi nº 78, non pas pour déterminer qui serait favorisé ou défavorisé, mais plutôt en fonction de considérations démocratiques globales, du respect de l'égalité des votes partout sur le territoire québécois. Il souligne également que la décision de remplacer le mode de scrutin actuel doit être prise en 2010, afin de permettre au Directeur général des élections de procéder à sa mise en place à temps pour les prochaines élections générales, lesquelles pourraient avoir lieu au printemps 2013. Consacrer l'année 2010 à des travaux incohérents avec cet impératif équivaudrait à une manœuvre de diversion.

Pour le MDN, les articles traitant de la carte électorale devraient être rejetés, car ils auraient eu pour effet de légaliser l'inégalité des votes au niveau territorial. Le MDN y démontrait également que les modifications proposées aux règles de détermination des circonscriptions seraient dommageables pour la démocratie québécoise si le projet de loi nº 78 était adopté, puisque les variantes entre le nombre d'électrices et d'électeurs par circonscription seraient importantes et très fréquentes, à court comme à long terme. La source du problème, et le fondement même du projet de loi nº 78, résident dans le fait de déterminer un quotient différent pour chaque région administrative. Ces nouvelles règles occasionneraient des inégalités telles, que des circonscriptions de certaines régions pourraient réunir 4 fois plus de personnes que des circonscriptions d'autres régions.

Dans son mémoire, le MDN rappelle que le système électoral actuel fait en sorte qu'aucun parti politique n'obtient sa vraie part d'appui financier puisqu'aucun d'eux n'obtient sa véritable part de l'appui populaire. Le projet de loi nº 78 faisant abstraction de cette réalité, le MDN invite le législateur à tenir compte des effets du mode de scrutin majoritaire dans l'attribution des allocations financières. La solution passait évidemment par la mise en place d'un mode de scrutin qui permettrait à chaque parti de recevoir sa juste part de sièges, ni plus ni moins que ce que l'électorat exprime par son vote. De plus, en dépit du consensus notamment atteint par les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale, ainsi que par les travaux du Directeur général des élections du Québec (2007 *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire : rapport du Directeur général des élections*) rien dans le projet de loi ne liait le financement de l'état à des objectifs permettant que la population se reconnaisse dans la composition de l'Assemblée nationale. Le MDN considérait donc que le projet de loi nº 78 devait en tenir compte et instaurer dans la Loi électorale des mesures financières encourageant l'élection de femmes et de personnes de la diversité ethnoculturelle.

Ni la révision de la carte, ni la révision des règles ne peuvent corriger les problèmes démocratiques du système actuel. Le MDN demandait donc qu'un nouveau projet de loi soit déposé, et que l'Assemblée nationale accepte d'en débattre, avant la fin de la session parlementaire en juin 2010.

Du 16 février au 17 mars 2010, le MDN assure le suivi des audiences de la Commission des institutions, laquelle entend 42 présentations de mémoire sur le projet de loi 78. **Près du tiers des organismes et spécialistes entendus ont, comme le MDN, lié le sujet de la carte à celui du mode de scrutin.**

De plus, dans 12 de ces 13 interventions l'on a réclamé la même chose que le MDN, soit que le Québec était prêt pour un projet de loi modifiant le cœur du problème, soit le mode de scrutin, ainsi que la scission du projet de loi nº 78 pour que la section sur la carte électorale soit rejetée.

23 février 2010, présentation au Bureau de direction du Conseil régional Montréal métropolitain FTQ. Le **CRMM-FTQ devient membre du MDN et donne son appui à la campagne Urgence démocratique**.

23 février 2010, Longueuil: Présentation pour les membres du Syndicat de l'enseignement de Champlain.

8 mars 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE N^O^ 4 : L'égalité entre les femmes et les hommes passe par le parlement.

Le 8 mars 2010, journée internationale des femmes, il restera 14 semaines à l'Assemblée nationale pour s'engager à adopter un mode de scrutin et des mesures permettant une meilleure représentation des femmes dans la députation. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin 2010 pour déposer un tel projet de réforme et accepter d'en débattre pour qu'un changement soit effectif en 2013.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

16 mars 2010, le MDN émet un communiqué de presse intitulé «Fin des auditions sur les modifications à la Loi électorale : encore une fois, de nombreuses voix réclament un nouveau mode de scrutin».

19 mars 2010, le MDN émet un communiqué de presse intitulé : «Scission du projet de loi 78 : Les prochaines élections pourraient se faire avec un nouveau mode scrutin».

Avril 2010, la présidente du MDN rédige un article intitulé : « Urgence démocratique : le compte à rebours vers un nouveau mode de scrutin est commencé », pour le journal Quoi de neuf, journal de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement, avril-mai 2010.

Printemps 2010, le MDN donne quatre **ateliers** et présentations « Vers un nouveau mode de scrutin » dans autant de villes.

- 6 avril 2010, L'Annonciation: Atelier demandé par Signée Femmes, centre des femmes de l'Annonciation (Rivière-Rouge).
- 12 avril 2010, Granby: Présentation demandée par l'AREQ dans le cadre de son Congrès national.
- 22 avril 2010, Montréal: Atelier demandé par le Centre des femmes du Plateau –Mont-Royal.
- 30 avril 2010, Québec: Atelier demandé par l'AREQ région 03 Québec.

7 avril 2010, des membres du MDN publient également des articles faisant référence aux actions du MDN : Le Devoir, Élaine Hémond. « Réforme de la Loi électorale - La mixité égalitaire » http://www.ledevoir.com/politique/quebec/286452/reforme-de-la-loi-electorale-la-mixite-egalitaire.

12 avril 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE N^O^ 5 : Imaginer notre démocratie autrement.

Le 12 avril 2010, il reste deux mois à l'Assemblée nationale pour s'engager à adopter un mode de scrutin qui permette de respecter les deux volets de la représentation politique, représenter les personnes et représenter les idées. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin 2010 pour déposer un tel projet de réforme et accepter d'en débattre, pour qu'un changement soit effectif en 2013, pour les prochaines élections générales.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

14 avril 2010, le MDN rencontre Martin Plante, attaché politique de Sylvie Roy, de l'**Action démocratique du Québec**.

L'Action démocratique du Québec réaffirmait alors son engagement envers la réforme du mode de scrutin, mais divers problèmes organisationnels les avaient empêchés d'assumer quelque leadership en la matière. L'ADQ annonçait alors que le parti s'opposerait au projet de loi 92 et souhaitait entendre le DGE présenter la conclusion de ses travaux. (Le projet de loi n° 92 reprenait les articles relatifs à la délimitation de la carte électorale autrefois contenu dans le projet de loi n° 78, ce dernier ayant alors scindé en deux projets de loi : n° 92 et n° 93 - sur le financement).

14 avril 2010, le MDN rencontre Amir Khadir et Josée Larouche (attachée politique). **Québec solidaire** planifiait la seule interpellation qui leur était permise, d'ici la fin des travaux de juin.

Le MDN a discuté de l'importance de faire porter l'interpellation sur le mode de scrutin et de déposer un document en bonne et due forme. Il fallait aussi remettre de l'avant la motion unanime présentée par Amir Khadir le 29 novembre 2009. Avant cette date, la présidente du MDN avait fait une présentation dans le cadre du congrès de QS (le 20 novembre 2009) sur l'importance de déposer un projet de loi. Le 16 mars 2010, QS avait également invité le MDN, ainsi que des personnes ressources du mouvement réformiste, afin d'avoir des avis sur leur modèle alors en élaboration. QS venait d'apprendre que seul le parti gouvernemental pouvait déposer un projet de loi ayant des effets sur le budget de l'Assemblée nationale, ce qui est le cas pour le mode de scrutin, et il cherchait comment officialiser sa proposition.

30 avril 2010, le MDN rencontre Claude-Éric Gagné, attaché politique du **ministre Dutil**, lequel assure l'intérim durant le congé de maladie du ministre Claude Béchard.

Cette rencontre était la première à avoir lieu avec le bureau du ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, depuis l'entrée en poste de Claude Béchard, en juin 2009. Le ministre Dutil ne semblait pas défavorable à notre cause, mais le projet de loi n° 78 était présenté comme étant LA réponse du gouvernement à notre demande, ce qui illustrait le décalage de vues.

6 mai 2010, le MDN discute avec Stéphane Bédard, du **Parti Québécois**.

Le Parti Québécois était le plus réticent de tous les partis. Cependant, M. Bédard se disait encore favorable, rappelant que cela faisait toujours partie de leur programme. Le PQ souhaitait aussi entendre le DGE présenter la conclusion de ses travaux et s'apprêtait à défaire le projet de loi nº 92 (Le projet de loi nº 92 reprenait les articles relatifs à la délimitation de la carte électorale autrefois contenu dans le projet de loi nº 78, ce dernier ayant alors scindé en deux projets de loi : nº 92 et nº 93 - sur le financement).

6 mai 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle. **MESSAGE Nº 6 : Une société inclusive, demande un mode de scrutin inclusif**.

Le 6 mai 2010, cela fait 20 semaines que le MDN demande à l'Assemblée nationale de s'engager à adopter un mode de scrutin de type proportionnel, plus équitable, plus démocratique et plus inclusif, à l'image de la société québécoise et des gens qui la composent. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin 2010 pour déposer un tel projet de réforme et accepter d'en débattre, pour qu'un changement soit effectif en 2013, pour les prochaines élections générales.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

8 mai 2010, le MDN envoie une lettre ouverte sur le résultat des élections en Grande-Bretagne, portant sur les distorsions survenues dans les résultats. Non paru.

11 mai 2010, le MDN émet un communiqué de presse intitulé :«Le projet de loi 92 modifiant la loi électorale devrait mourir au feuilleton».

16 mai 2010, pour conclure la campagne "Urgence démocratique", le MDN transmet une **lettre à chacun des partis siégeant à l'Assemblée nationale**, enjoignant ceux-ci à agir afin de respecter leurs engagements relatifs à la réforme du mode de scrutin québécois. Les réponses seront diffusées le 31 mai 2010.

Le MDN leur annonce que les réponses des 4 partis siégeant à l'Assemblée nationale seront rendues publiques le 31 mai, lors d'une conférence de presse. Dès décembre 2009, le MDN les a prévenu qu'une inaction de leur part correspondrait à une opposition à ce qu'un nouveau mode de scrutin à finalité proportionnelle soit en place à temps pour les prochaines élections générales.

- Lettre du MDN au PLQ et réponse de ce parti.
- Lettre du MDN au PQ et réponse de ce parti.
- Lettre du MDN à l'ADQ et réponse de ce parti.
- Lettre du MDN à QS et réponse de ce parti (voir aussi au 21 mai 2010 pour la proposition de QS).

17 mai 2010, le MDN émet un communiqué de presse intitulé : Le MDN réclame un geste concret de la part des partis à l'Assemblée nationale. Il est accompagné d'un message expliquant les démarches effectuées

depuis décembre 2009 auprès des 4 partis siégeant à l'Assemblée nationale. Le MDN avait prévenu les partis politiques qu'une inaction de leur part correspondrait à une opposition à ce qu'un nouveau mode de scrutin à finalité proportionnelle soit en place à temps pour les prochaines élections générales.

18 mai 2010, Saint-Hyacinthe: Présentation demandée par Solidarité populaire Richelieu-Yamaska dans le cadre d'un déjeuner-causerie.

20 mai 2010, le Comité des jeunes du PLQ sollicite une rencontre avec la présidente du MDN, dans le cadre des travaux préparatoires à leur congrès de l'été 2010. Bien que l'accueil semblait favorable, la question du mode de scrutin n'a pas fait l'objet de recommandations lors du congrès.

21 mai 2010, le député de Mercier, Amir Khadir, interpelle le ministre Robert Dutil, ministre responsable des institutions démocratiques, au sujet de la représentation du pluralisme politique dans notre système électoral. Il dépose un projet de mode de scrutin mixte compensatoire à redistribution régionale : Québec solidaire - Pour que chaque vote compte, Projet de réforme pour un mode de scrutin mixte et compensatoire, mai 2010

Un règlement de l'Assemblée nationale ne permettant qu'au parti gouvernemental de présenter un projet de loi réformant le mode de scrutin, l'action de QS n'a pas eu le caractère officiel qu'elle aurait pu avoir. Cependant, il demeure qu'une proposition détaillée a bel et bien été déposée. Celle-ci étant basée sur le rapport du DGEQ et sur le bilan des consultations, elle prouve qu'un projet de loi était possible.

Le MDN a produit une Analyse de la proposition déposée par Québec solidaire le 21_mai_2010. Nous en reproduisons des extraits :

1. La proposition d'un mode de scrutin mixte compensatoire est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

2. La proposition d'une compensation nationale est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN. La proposition d'une redistribution régionale est cohérente avec l'évaluation effectuée par le DGEQ et par le comité citoyen. Le MDN constate que les listes régionales sont mieux perçues que les listes nationales. Bien que, ce n'est pas sa position initiale, le MDN considère que la redistribution régionale pourrait permettre de rallier un plus grand nombre de personnes à la réforme du mode de scrutin. Cependant, pour qu'elle permette d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN la proposition devrait respecter les conditions suivantes : que les mesures positives favorisant la juste représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle soient efficaces, que le nombre de régions soit le plus bas possible et que chacune d'elles dispose de suffisamment de sièges de compensation pour effectuer une véritable correction.

3. Les propositions sur le ratio et sur le nombre de sièges sont cohérentes avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour, malgré une variante de 1% du ratio ayant obtenu un fort consensus. Le MDN considère que cette variante n'est pas significative. Les propositions permettent d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

4. La proposition de 8 régions électorales est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. Elle s'inscrit dans la logique du scénario optimal tel que présenté par le DGEQ tout en l'améliorant. En jumelant la région de Laval à deux régions voisines, une seule région électorale compterait

seulement 2 sièges de compensation, ce qui augmente le nombre de personnes obtenant un plus grand respect de leurs votes. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN. Cependant, il importera de s'assurer que la population électorale des circonscriptions soit similaire entre les régions électorales, ceci afin d'assurer un poids relativement égal de l'électorat entre les régions.

5. La proposition de seuil de représentation de 2% est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour puisqu'elle assure la meilleure proportionnalité. Nous comprenons que QS ait voulu rassurer face à la crainte que peut susciter un seuil si bas en ajoutant une 2e exigence. Cependant, le fait qu'un parti doive présenter des candidatures dans la moitié des circonscriptions a pour effet de réduire l'expression du pluralisme politique, puisque les petits partis, qui ne pourraient présenter qu'un nombre limité de candidatures, ne pourront obtenir de sièges de compensation en raison de ce 2e critère. Ainsi, pour qu'elle permette d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN, la proposition devrait être revue.

6. La proposition de la méthode de calcul Hare est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

7. La proposition quant aux listes fermées est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

8. La proposition d'instaurer deux votes est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

9. La proposition de double candidature permise est cohérente avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition permet d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

10. Les propositions de mesures financières basées sur les résultats quant à la représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle sont cohérentes avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. La proposition de QS reconnaît que les conditions sont inégales, quand vient le temps de faire campagne, tout en ne liant pas la majoration du remboursement des dépenses électorales d'une candidate ou d'un candidat à la performance globale du parti. Cependant, les diverses majorations du remboursement des dépenses électorales n'étant octroyées qu'à celles et ceux qui auront fait campagne dans une circonscription, le MDN considère que cet élément de la proposition induit une hiérarchie qui n'a pas lieu d'être entre les candidatures des circonscriptions et celles des listes. Enfin, QS ne chiffrant pas les majorations et ne proposant pas d'échelon de majoration, cet élément nécessite d'être complété. Ainsi, pour qu'elles permettent d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN, les propositions devraient être bonifiées en ce qui concerne les éléments cités précédemment.

11. Les propositions de mesures législatives pour l'atteinte de la parité sont cohérentes avec les analyses effectuées et avec les consensus établis à ce jour. Les propositions permettent d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN.

12. La proposition de mesure législative pouraméliorer la représentation de la diversité ethnoculturelle apporte une nouveauté en chiffrant l'exigence attendue sur le plan des listes et elle est adaptée au fait que les réalités sont différentes d'une région à l'autre. Cependant, le MDN considère que cette proposition est incomplète, parce qu'elle ne s'accompagne pas d'un suivi adéquat pour assurer son efficacité et qu'elle n'amène pas les

partis politiques à faire un effort consistant. Ainsi, pour qu'elle permette d'atteindre l'ensemble des résultats recherchés par le MDN, la proposition devrait être bonifiée en ce qui concerne les éléments cités précédemment.

26 mai 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE NO 7 : Mythes et vérités sur le mode de scrutin.

Le 26 mai 2010, il reste moins de 3 semaines à l'Assemblée nationale pour s'engager à réformer notre mode de scrutin. La Grande-Bretagne, mère du scrutin majoritaire uninominal à un tour, remet elle-même en question son utilisation, ce qui ne laisserait que trois démocraties en Amérique du Nord et en Europe fonctionnant avec ce mode de scrutin. Les parlementaires ont jusqu'au 11 juin pour entamer le processus menant vers l'adoption d'un nouveau mode de scrutin. La décision doit être prise avant la fin de 2010 pour qu'un tel changement soit effectif pour les prochaines élections générales.

Un message et une fiche explicative portant sur ce thème sont transmis par le Mouvement pour une démocratie nouvelle à ses membres et alliés. « Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

29 mai 2010, Ottawa: Présentation dans le cadre de l'assemblée générale de Fair Vote Canada (Mouvement pour une représentation équitable au Canada).

31 mai 2010, le MDN tient une conférence de presse et émet un communiqué pour présenter les réponses des 4 partis politiques à la campagne « Urgence démocratique ». **«Cent organisations et un million de personnes veulent que le gouvernement agisse»**. Les réponses des partis politiques amènent le MDN à considérer que le Parti libéral du Québec, le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec **refusent de mettre en place un mode de scrutin à finalité proportionnelle.**

Leurs messages se distinguent de leur silence du passé, car c'est en sachant ce que l'année 2010 pouvait permettre de réaliser que ces partis politiques choisissent l'inaction.

À la suite de l'envoi des lettres du MDN (16 mai 2010), seul Québec Solidaire répond aux demandes du MDN par une action concrète en interpellant officiellement le ministre Dutil responsable du dossier, le 21 mai à l'Assemblée nationale, et en présentant un projet de mode de scrutin mixte compensatoire à redistribution régionale.

Aucune réponse n'est reçue de la part du Parti Québécois et le bureau du premier ministre du Québec se contente d'envoyer un accusé de réception. Les deux partis se sont pourtant maintes fois engagés à réformer le mode de scrutin québécois. Le Parti Québécois l'a inscrit dans ses plateformes de 1976 et 1994 et la proposition y apparaît toujours. Jean Charest s'était de son côté officiellement engagé à réformer le mode de scrutin lors de son discours du trône du 3 juin 2003 et l'a réitéré dans celui de 2006. L'ADQ répond par une lettre dans laquelle Gérard Deltell propose une nouvelle consultation, un « forum » sur la carte électorale, le

mode de scrutin et des élections à date fixe. Cette réponse est insatisfaisante pour le MDN, des consultations il y en a eu plusieurs depuis 1983, des propositions ont déjà été soumises et des milliers de Québécoises et de Québécois se sont déjà prononcés.

Un communiqué de presse est publié « Réforme du mode de scrutin : cent organisations et un million de personnes veulent que le gouvernement agisse ». Prennent la parole lors de la conférence de presse : - Mme Mercédez Roberge, présidente du MDN - M. Jean Allaire, co-fondateur de l'Action démocratique du Québec - Mme Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec - M. Francis Lagacé, 2e vice-président du Conseil central Montréal-Métropolitain CSN. - M. Gérald Larose, professeur à l'École de travail social de l'UQÀM et militant syndical - M. Alexandre Lavallée, de Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie.

Un appel à poser une action rapide est lancé à cette occasion. Un court texte demandant au ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques d'intervenir est transmis par des personnes et par des organisations. Cependant, la session s'est terminée sans que le gouvernement pose le geste demandé.

11 juin 2010, Campagne « Urgence démocratique » du Mouvement pour une démocratie nouvelle.
MESSAGE Nº 8 : Fin des travaux à l'Assemblée nationale. Dernier message de la campagne, il marque la fin du compte à rebours vers un nouveau mode de scrutin que le MDN avait déclenché en décembre 2009.

« Au 11 juin 2010, au jour 0 du compte à rebours, le gouvernement a prouvé qu'il avait 0 intention de répondre aux demandes citoyennes et de respecter ses engagements de changer un système qui n'a jamais respecté la volonté populaire depuis 1867. (...)

Des résultats de la campagne Urgence démocratique, le MDN comprend que le gouvernement du Québec ne veut pas réformer le mode de scrutin, mais que la population, elle, veut un scrutin à finalité proportionnelle qui permet de respecter la volonté populaire et les valeurs démocratiques portées par la population.

Le délai du 11 juin 2010 permettait au gouvernement et à l'Assemblée nationale de proposer et d'étudier un nouveau mode de scrutin avant la fin de l'année 2010. Cela assurait que le DGEQ dispose de 24 mois pour procéder aux démarches nécessaires à son application aux prochaines élections générales.

L'opposition de trois des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale est inacceptable. Le MDN dénoncera particulièrement l'irresponsabilité dont le gouvernement fait preuve en bloquant cette possibilité d'améliorer la démocratie.

Même s'il ne s'agit pas d'un projet de loi, il demeure qu'une proposition de mode de scrutin mixte compensatoire a été déposée. Le gouvernement ne peut plus argumenter que le travail n'est pas suffisamment avancé. Le MDN a toujours dit que les propositions devaient être analysées.

Lors de l'assemblée générale (25-09-2010), les membres du MDN examineront la suite des choses. Nous souhaitons votre participation aux prochaines décisions et vous invitons à vous joindre au MDN (...) Le gouvernement ne vous a pas entendu, mais nous oui, et nous nous engageons à poursuivre la lutte avec vous. »

« Urgence démocratique » se compose de 8 messages et de 7 fiches thématiques (15 décembre 2009, 17 janvier, 11 février, 8 mars, 12 avril, 6 mai, 26 mai et 11 juin 2010). La campagne vise à amener les partis

politiques à agir d'ici juin 2010 pour que les prochaines élections générales se déroulent selon un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Elle récolte l'appui de plus de personnes et d'organisations de tous les horizons et de toutes les régions. Plus de 100 organisations nationales, régionales et locales (lesquelles réunissent ensemble près d'un million de personnes à travers le Québec) appuient cette campagne, qui a recueille aussi plus de 900 appuis individuels, dont près de 30 personnalités publiques.

11 juin 2010, Cornwall: Présentation dans le cadre du camp de formation l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) pour la région de la capitale.

7 août 2010, des membres du MDN publient également des articles faisant référence aux actions du MDN : Le Soleil, Paul Cliche, « Après la révision de la carte électorale, le tour de la réforme du mode de scrutin viendra-t-il? »

11 août 2010, Jean-Marc Fournier devient ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information. Il sera remplacé le 16 février 2011 par Michel Matte, jusqu'au déclenchement des élections, le 1er août 2012.

Août-septembre 2010, le MDN fait le **bilan** de la campagne Urgence démocratique et sonde ses membres et alliés relativement aux stratégies à adopter dans le futur. Après plusieurs étapes de consultation, le processus se terminera par l'adoption d'une position historique pour le MDN : promouvoir un modèle précis de mode de scrutin, décision qui se concrétise au début 2011, par le lancement de la campagne "Solution démocratique" (en cours).

Lors de l'AGA du MDN du 31 août 2009, plusieurs membres font part de leur souhait que le MDN se positionne envers un mode de scrutin précis. Il est alors convenu que l'année 2010 doit être mise à profit en ayant en perspective les prochaines élections générales, par la campagne « Urgence démocratique », mais que la situation serait évaluée en fonction des résultats de cette campagne (voir au 10 juin 2010).

Le bilan politique de la campagne étant qu'il fallait dorénavant considérer le Parti libéral du Québec, le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec comme étant opposés à la réforme du mode de scrutin, et à plus forte raison, à ce qu'elle se réalise à temps pour les prochaines élections générales, le MDN se devait de réexaminer toutes ses stratégies.

En août 2010, le conseil d'administration consulte les membres du MDN sur la pertinence d'enclencher un processus élargi de réflexion quant aux prochaines stratégies. Parmi les constats présentés et les orientations suggérées :

« L'inaction du gouvernement durant l'année 2010, compromet le calendrier de travail régulier qui aurait permis au DGEQ de disposer de 24 mois pour préparer une première utilisation au printemps 2013. Cependant, ce calendrier de travail peut être compressé en 18 mois si l'Assemblée nationale l'autorise[1], ce qui, bien sûr, demande une volonté politique jusque ici absente. (...) Nous n'avons pas le pouvoir de légiférer, mais nous pouvons faire tout ce qui est possible pour réaliser ce que demandait notre propre campagne pour l'année 2010. Cela nous amène à :

- Faire avancer le dossier en ne comptant sur aucune collaboration de la part du gouvernement du parti libéral, ni de la part du PQ ou de l'ADQ.

- Faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'une proposition consensuelle de mode de scrutin soit finalisée avant la fin de 2010.
- Concentrer nos efforts dans les quatre prochains mois ce qui démontrera que le dossier est mûr pour une modification de la Loi électorale en 2010. »

« Ces dernières années, nous avons fait des gains importants au niveau de la mobilisation. La campagne a réussi à ranimer le dossier sans être une trop grande charge de travail pour les organisations voulant l'appuyer. Aux membres du MDN se sont ajoutés des organisations fortes et diversifiées et des individus de partout au Québec. Les actions du MDN depuis 2008 ont ainsi rejoint 139 organisations. Combiné aux organisations qui sont intervenues en faveur de la réforme du mode de scrutin depuis les États généraux, la mobilisation atteint plus de 300 organisations potentiellement intéressées. (...) Sans rien enlever au rôle spécifique que les membres du MDN ont à jouer, nous avons tout intérêt à continuer le travail avec l'ensemble des forces, en les incluant dans les réflexions et les décisions. Cela nous amène à : Faire appel à la motivation et à l'expertise des membres du MDN et des personnes et organisations intéressées par le sujet, dont les personnalités publiques et les organisations ayant soutenu nos actions des dernières années ou étant intervenues depuis 2002. »

Les membres du MDN encouragent le conseil d'administration a élaborer un plan d'action comprenant les éléments suivants :

- Inviter les membres du MDN et toutes les personnes intéressées à participer au processus de réflexion et de décision en vue de déterminer si le MDN devait faire la promotion d'un mode de scrutin précis;
- Tenir une assemblée générale extraordinaire (AGE) le 24-10-2010, suivie de l'assemblée générale annuelle, le 11 décembre 2010, afin de procéder aux décisions finales.

[1] Cette solution de rechange a été présentée par Me Pierre-F. Côté, ancien DGEQ, à l'AGA du MDN de 2003.

Automne 2010, le MDN fait trois présentations « Vers un nouveau mode de scrutin »

- 23 septembre 2010, St-Hyacinthe: Atelier demandé par l'AREQ Richelieu-Yamaska.
- 27 septembre 2010, Joliette: Présentation dans le cadre de la semaine des sciences humaines du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.
- 3 novembre 2010, Montréal : Atelier demandé par la section montréalaise de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ-CSQ).

En septembre-octobre 2010, le conseil d'administration du MDN **recueille les éléments consensuels** ayant été exprimés lors des récentes consultations et publications sur la réforme du mode de scrutin. Il utilise la même grille d'analyse qui guide ses interventions depuis 2002. Grille d'analyse : Pour qu'un mode de scrutin soit satisfaisant, le MDN a identifié des critères. Ainsi, le MDN souhaite que le prochain mode de scrutin permette de :

- Refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Viser une représentation égale des femmes et des hommes;
- Incarner la diversité québécoise;
- Permettre le pluralisme politique;

- Assurer l'importance des régions.

Base documentaire : les demandes citoyennes exprimées ces dernières années, lesquelles sont devenues plus précises à compter du dépôt de l'avant-projet de Loi proposant un nouveau mode de scrutin, en décembre 2004. (voir au 30 octobre pour les détails)

10 septembre 2010, le MDN envoie une lettre **aux membres du Parti québécois** «Les membres du parti québécois doivent préserver l'héritage de René Lévesque».

Première d'une série de trois lettres s'adressant aux membres des partis qui ont refusé d'agir lors de la campagne Urgence démocratique. Ces lettres sont transmises aux directions de chaque parti et aux membres de l'Assemblée nationale des partis concernés, en plus d'être envoyées aux médias et aux listes d'envoi du MDN.

24 septembre 2010, le MDN envoie une lettre a**ux membres du Parti libéral du Québec** «Reprise des travaux à l'Assemblée nationale : les membres du parti libéral du Québec peuvent finaliser la réforme du mode de scrutin québécois».

Deuxième d'une série de trois lettres s'adressant aux membres des partis qui ont refusé d'agir lors de la campagne Urgence démocratique Ces lettres sont transmises aux directions de chaque parti et aux membres de l'Assemblée nationale des partis concernés, en plus d'être envoyées aux médias et aux listes d'envoi du MDN.

24 octobre 2010, le MDN organise une **assemblée générale extraordinaire**. Il invite ses membres et des non-membres à déterminer le contenu d'un mode de scrutin pouvant faire consensus et à décider si le MDN doit en faire la promotion.

Le plan d'action adopté pour 2010-2011 propose notamment de faire appel à la motivation et à l'expertise des membres du MDN et de toutes les personnes et organisations intéressées par le sujet, dans le cadre d'une vaste consultation. L'assemblée adopte le document de consultation préparé par le conseil d'administration, lequel propose un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire accompagné d'outils pour améliorer la représentation sous toutes ses facettes en y intégrant des mécanismes pour améliorer la représentation de la diversité ethnoculturelle et l'égalité hommes-femmes dans la représentation. Les personnes présentes considèrent que la proposition peut permettre d'obtenir une large adhésion à un modèle et faire avancer le dossier. Le 30 octobre, une consultation est lancée dans l'objectif de pouvoir adopter une position ferme lors de l'AGA du 11 décembre 2010.

30 octobre 2010, le conseil d'administration du MDN transmet un **document de consultation** à plus de 1500 personnes et organisations, membres et non-membres. Le document rassemble les consensus exprimés ces dernières années, prend en compte les réticences connues, analyse les différentes avenues et propose des modalités précises d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer toutes les facettes de la représentation.

Le MDN transpose le tout en modalités techniques cohérentes les unes avec les autres, afin que, globalement, le mode de scrutin proposé permette d'atteindre l'ensemble des résultats démocratiques attendus en regard du respect du pluralisme politique, de l'importance des régions et de la volonté populaire, de même que l'atteinte d'une égalité et de la diversité ethnoculturelle dans la représentation. Une grille de

réponse est transmise. L'exercice résulte en l'élaboration d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer toutes les facettes de la représentation, mode de scrutin qui sera adopté par le MDN le 10 décembre 2010, comme une base de travail à soumettre au gouvernement après l'avoir renforci par une adhésion populaire.

Événements et documents considérés dans l'analyse et rappelés dans le document de consultation transmis le 30 octobre 2010 aux membres et alliés du MDN :

2001-2003 : Deux consultations relancent les réflexions sur le mode de scrutin

À la suite de plusieurs mobilisations citoyennes, dont celle du MDN, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale obtient le mandat d'étudier la réforme du mode de scrutin, en 2001, et reçoit plus de 130 mémoires. Le déclenchement des élections en mars 2003, interrompt le processus. En 2002, le gouvernement péquiste créé le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. En tout, 2 500 personnes prennent part aux assemblées publiques, déposant 237 mémoires, et 825 personnes participent aux États généraux clôturant les audiences, en février 2003.

Les rapports et l'analyse réalisée par le MDN quant au contenu des mémoires présentés sont examinés pour en ressortir les éléments consensuels.

De 2004 à 2010 : Le contenu de l'avant-projet de loi et ses retombées

À la fin de 2004, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, Jacques P. Dupuis, dépose un avant-projet de loi proposant diverses modifications à la Loi électorale, dont une réforme du mode de scrutin. Le ministre présente son modèle comme étant de type mixte compensatoire, mais plusieurs modalités réduisant grandement ses effets compensatoires, il sera qualifié de « faussement compensatoire ».

En 2005 et 2006, une Commission spéciale sur la loi électorale suivra le dépôt de l'avant-projet de loi. Elle suscite une participation exceptionnelle : 515 interventions orales et écrites sont présentées (lors d'audiences se déroulant dans 13 villes), dont 369 mémoires, et 1921 formulaires de consultation sur le site Web de la Commission. Cette forte participation découlait en bonne partie du travail d'éducation et de sensibilisation fait par des groupes comme le MDN. Tout comme elle l'avait fait par des pétitions et lors des trois consultations précédentes[2], la population a affirmé qu'il était nécessaire de changer le mode de scrutin. En effet, 86 % des interventions faites devant la CSLE ont rejeté le statu quo et ont demandé d'améliorer l'avant-projet de loi.

Le ministre Pelletier, responsable de la Réforme des institutions démocratiques, n'a pas déposé de projet de loi à la suite des travaux de la CSLE. Fin 2006, il confie plutôt au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) le mandat d'analyser les effets de certaines modalités d'un éventuel mode de scrutin mixte compensatoire.

En décembre 2007, le DGEQ dépose un rapport auquel le gouvernement ne donnera pas suite. Cependant, pour la première fois, les groupes favorables à la réforme du mode de scrutin disposent d'une démonstration scientifique validant ce qu'ils affirment depuis longtemps. Bien que le DGEQ ne fasse aucune proposition formelle dans son rapport, ses démonstrations et ses analyses identifient clairement les éléments nécessaires pour qu'un mode de scrutin mixte produise un résultat optimal.

Au printemps 2010, Québec solidaire interpelle le ministre responsable des institutions démocratiques en déposant un projet de mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. La proposition de QS, grandement inspirée du rapport du DGEQ et du bilan des consultations de la CSLE, notamment du rapport du Comité citoyen, prouve qu'un projet de loi est possible et que des consensus se dégagent.

Le MDN analyse le contenu des différents documents et rapports officiels (de 2004 à 2010) et des mémoires présentés (durant la CSLE) pour faire en ressortir les éléments consensuels. Il actualise son analyse des modalités en fonction des demandes citoyennes exprimées et des conclusions du DGEQ.

Les campagnes ayant eu lieu depuis 2007, sont aussi examinées en regard des bases argumentaires sur lesquelles elles s'appuient :

2007 : dépôt d'une pétition portant plus de 20 000 signatures, initiée par le MDN, le Collectif féminisme et démocratie, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec et l'Association pour la revendication des droits démocratiques. Elle revendique que la prochaine élection se déroule avec un nouveau mode de scrutin et utilise la même analyse des effets et des causes des distorsions et des iniquités, tant au niveau du pluralisme politique que de la sous-représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle.

2009-2010 : la campagne *Urgence démocratique (du MDN) rassemble p*lus de cent organisations, lesquels représente ensemble plus d'un million de personnes, des dizaines de personnalités publiques et près de mille personnes, qui revendiquent une réforme du mode de scrutin d'ici juin 2011. Le contenu de la campagne relève les consensus exprimés, durant la CSLE et confirmés par le DGEQ, quant aux améliorations demandées à l'avant-projet de loi de 2004.

Extrait de la conclusion du document de consultation :

« Nous avons maintenant besoin de savoir si vous croyez que cette hypothèse de mode de scrutin est susceptible d'obtenir une large adhésion populaire. Pour ce faire, nous souhaitons la valider et l'améliorer avec les réformistes qui ont jusqu'à ce jour appuyé l'idée d'une réforme du mode de scrutin.

Qu'en pensez-vous? Croyez-vous que l'articulation du présent mode de scrutin permet de rencontrer les objectifs attendus par un mode de scrutin proportionnel tel que le MDN l'a toujours souhaité? Croyez-vous que ce mode de scrutin est mobilisateur?

La parole est à vous. Le MDN vous invite maintenant, via l'outil d'analyse qui vous est remis, à vous prononcer sur la cohérence et la viabilité de cette suggestion. Nous souhaitons également vérifier votre niveau d'adhésion au contenu suggéré de même que sur la stratégie envisagée. (...)

Par ce document, nous espérons avoir réussi à vous transmettre l'enthousiasme et l'énergie que suscite déjà cette nouvelle étape.

Nous croyons que la démarche du MDN permettra d'obtenir une large adhésion envers un mode de scrutin solide et rassembleur. Nous croyons que les forces politiques en présence ne pourront ignorer le résultat du processus, non seulement en raison du contenu consensuel du modèle, mais aussi en raison de l'esprit participatif qui aura encadré son élaboration. » [2]

1983 : la Commission de la représentation électorale étudie le mode de scrutin après qu'un livre vert ait été déposé en 1979. En 2001 : le MDN recueille 1 500 signatures à une pétition. En 2002-2003 : la Commission des institutions et États généraux sur la réforme des institutions démocratiques.

Du 1er novembre au 6 décembre 2010, le MDN tient une **large consultation** auprès de personnes et d'organismes qui depuis 2003 se sont prononcés en faveur d'une réforme du mode de scrutin. La proposition est issue de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre et est présentée dans le document de consultation du 30 octobre 2010. Le MDN veut savoir si la stratégie proposée est appropriée et connaître le niveau d'adhésion au mode de scrutin qu'il propose : un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer toutes les facettes de la représentation, soit au niveau de la diversité ethnoculturelle et de l'égalité hommes-femmes dans la représentation.

3 novembre 2010, le MDN émet un communiqué de presse sous le titre: «Suspension du processus de révision de la carte électorale : Intégrer le mode de scrutin aux travaux permettrait de concevoir une carte et un système électoral équitables à temps pour les prochaines élections».

5 et 7 novembre 2010, le MDN émet un communiqué de presse sous le titre : «Appel non partisan du 3 novembre liant la carte électorale au mode de scrutin» et une lettre ouverte sous le titre «De la cohérence SVP : finalisons la réforme du mode de scrutin en même temps que le découpage de la carte électorale».

11 novembre 2010, pour obtenir l'adoption de principe du projet de loi 132 L*oi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorale*, Jean-Marc Fournier, ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, fait une promesse qu'il ne tiendra pas, soit que la réforme du mode de scrutin sera examinée en même temps que le découpage de la carte électorale.

Il fait cette promesse à la députée Sylvie Roy et aux députés Gérard Deltell, François Bonnardel et Janvier Grondin de l'ADQ, Amir Khadir de QS, ainsi qu'aux députés alors indépendants, Éric Caire et Marc Picard, en réponse à leur demande. Le projet de loi 132 entrera en vigueur le 11 décembre 2010, sans avoir étudié le changement du mode de scrutin.

12 novembre 2010 , le MDN envoie une lettre ouverte aux membres de l'ADQ« faisant ressortir que «Le Congrès offre aux membres de l'Action démocratique du Québec l'occasion de mettre la priorité sur l'obtention d'un mode de scrutin à finalité proportionnelle»..

Troisième d'une série de trois lettres s'adressant aux membres des partis qui ont refusé d'agir lors de la campagne Urgence démocratique. Ces lettres sont transmises aux directions de chaque parti et aux membres de l'Assemblée nationale des partis concernés, en plus d'être envoyées aux médias et aux listes d'envoi du MDN.

11 décembre 2010, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. En plus de voir aux affaires courantes, les membres y décident que le temps est venu de promouvoir un modèle : un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer toutes les facettes de la

représentation. Cette décision mènera le CA du MDN à lancer la campagne "Solution démocratique" au début de 2011.

Il s'agit d'un changement de cap majeur pour le MDN, mais qui a été longuement préparé et qui est issu d'une vaste consultation auprès de ses membres et non-membres (voir en août et octobre 2010). Le modèle réunit les consensus exprimés jusqu'à présent. Il sera présenté à la population pour obtenir son adhésion, en endossant la proposition ou en lui donnant un appui de principe.

Les résultats de la consultation menée depuis l'AGE sont présentés. L'assemblée constate que la stratégie proposant que le MDN choisisse un mode de scrutin a reçu une adhésion à 100%, que plusieurs modalités techniques ont reçu l'adhésion de 100% des répondants et que toutes les autres se situent à partir de 90%. Les quelques réticences exprimées ne remettent pas en question l'appui global exprimé. L'assemblée adopte le mode de scrutin présenté afin que le MDN en fasse la promotion. Pour la première fois de son histoire, le MDN se positionne en faveur d'un modèle. Celui-ci répond aux objectifs fixés par les membres du MDN dès 2002.

Éléments du modèle permettant de refléter fidèlement la volonté populaire et le pluralisme politique et assurer l'importance des régions :

- Chaque vote est respecté équitablement, partout et pour toutes les opinions politiques.
- L'Assemblée nationale réunit ± 128 membres, tous légitimement élus.
- Les circonscriptions sont réparties dans des régions électorales (à partir des régions administratives).
- Deux bulletins de vote à remplir au même moment, pour un choix clair et simple:
    - A. choisir une personne pour représenter sa circonscription.
    - B. choisir un parti pour ses idées et pour son équipe régionale.
- Si un parti obtient moins de sièges de circonscription que selon la volonté populaire (bulletins B de tout le Québec), la différence est comblée dans chaque région.

Éléments du modèle permettant d'obtenir une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes et une juste représentation de la diversité ethnoculturelle :

- Des mesures structurantes assurent des résultats conforment aux valeurs et des mesures financières motivent les partis politiques et tiennent compte des réalités socio-économiques (listes en alternance f/h, diversité selon les réalités régionales, bonification du financement public et du remboursement des dépenses électorales)

Ce mode de scrutin a la capacité de faire consensus puisqu'il tient compte des consultations publiques et des analyses des dernières années, en particulier, des positions exprimées dans le cadre de la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005-2006).

Le MDN compte alors 100 membres, dont 36 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 2600 adresses courriels, soit presque le double de l'année précédente. Le nombre de membres du MDN continue

de progresser particulièrement au niveau des membres hors de Montréal (55% comparativement à 40% en 2005). Les membres adoptent à cette occasion le compte-rendu de l'AGA de 2009 et de l'AGE du 24 octobre 2010, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2009-2010, les prévisions budgétaires et élisent leur conseil d'administration pour 2010-2011.

Après sept ans à la présidence, Mercédez Roberge ne sollicite pas un nouveau mandat. Elle est nommée conseillère spéciale du MDN pour agir comme « porte-parole » lorsque le CA le souhaiterait. Elle sera particulièrement active au niveau de la campagne *Solution démocratique* et pour donner des formations.

Le CA 2010-2011 est formé de: Stéphane Lessard, président (jusqu'en avril 2011 - la présidence étant assumée collectivement par la suite); Patrick Rondeau, représentant le Conseil régional du Montréal métropolitain FTQ; Lise Mercier, membre individuelle; Francis Lagacé (représentant le Conseil central du Montréal métropolitain CSN); Gérard Talbot, membre individuel; Rose Burelle, secrétaire-trésorière membre individuelle.

13 décembre 2010, présentation du modèle, par Mercédez Roberge, durant le Conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec. La FNEEQ endosse la proposition de Solution démocratique.

30 décembre 2010, le MDN transmet une lettre ouverte aux journaux sous le titre : «Faire d'une pierre deux coups en réformant le mode de scrutin : le MDN veut présenter une solution au ministre Fournier».

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2010:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2011

Janvier 2011, messieurs **Jean-Pierre Charbonneau, Benoît Pelletier et Robert Burns**, ex-ministres responsables de la réforme des institutions démocratiques, transmettent chacun une lettre au ministre Fournier afin d'appuyer la demande d'audience du MDN dans le cadre des travaux promis sur le mode de scrutin et la carte électorale

Aucune réponse ne sera reçue du ministre Fournier, ni de son successeur, monsieur Pierre Moreau (ministre de février à septembre 2011) et lesdits travaux n'auront pas lieu (voir 11 novembre 2010).

11 février 2011, Solidarité rurale Québec invite Mercédez Roberge à être panéliste, au nom du MDN, lors du Forum sur la représentation électorale se tenant à Québec. Alors que le débat sur la carte électorale bat son plein, le forum permet d'approcher la Coalition pour le maintien des circonscriptions électorales en région et de rappeler les positions de 2005 de SRQ, en faveur d'une réforme du mode de scrutin.

20 mars 2011, le MDN **lance la campagne *Solution démocratique***, annonçant qu'elle se poursuivra tant qu'il le faudra. Le MDN émet un communiqué de presse sous le titre: «Carte électorale : une solution démocratique est possible, le gouvernement doit cesser de faire l'autruche devant la nécessité de réformer le mode de scrutin». Considérant que le temps était venu de présenter une proposition concrète, pour la première fois de son histoire, le MDN se positionne en faveur d'un modèle : un modèle proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer la représentation sous toutes ses facettes (Le processus qui a mené le MDN à s'engager dans cette voie est présenté à compter d'août 2010).

Solution démocratique se présente comme une base de travail qui regroupe, et donc respecte, les consensus exprimés ces dernières années, afin de faciliter la recherche de solution en présentant la proposition à l'Assemblée nationale. Deux choix de participation à la campagne sont proposés: signature ou appui de principe. Ce mode de scrutin a la capacité de faire consensus puisqu'il tient compte des bilans des consultations publiques et des analyses des dernières années, en particulier, des positions exprimées dans le cadre de la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005-2006). Le consensus existe non seulement sur l'idée de réformer le mode de scrutin, mais aussi sur les résultats qu'un tel instrument devrait atteindre.

Le MDN invite la population à endosser avec lui le mode de scrutin proposé, ou à l'appuyer dans ses grandes lignes afin que la proposition devienne la propriété de la population. De nombreux documents sont produits pour présenter le modèle et donner des renseignements complémentaires (présentation courte, présentation détaillée, diaporamas PowerPoint, etc.). Une section du site Internet est dédiée à la campagne. Les participations sont recueillies au moyen d'un formulaire en ligne et d'un feuillet. Les personnes et organisations qui endossent sans réserve le mode de scrutin présenté, en deviennent les cosignataires, en compagnie du MDN, afin qu'il soit présenté à l'Assemblée nationale. Les personnes et organisations qui choisissent de donner un appui de principe le font lorsque leur choix d'un modèle n'est pas arrêté, ou qu'elles ont des réserves sur un détail technique, mais que cela ne les empêche pas d'appuyer Solution démocratique et d'encourager le MDN, ainsi que l'ensemble des signataires.

Le MDN prépare plusieurs outils afin de répondre à divers besoins et niveaux de connaissance sur le sujet.

- Idées pour lier actualité et solutions démocratiques
- Les votes perdus dans toutes les régions du Québec, ainsi qu'à l'échelle nationale
- Analyse des distorsions régionales lors des élections 2007, 2008 et 2012 (Synthèses et résultats détaillés)
- Statistiques sur la progression de la population née à l'étranger et de minorités visibles pour certaines villes.
- Les femmes dans les parlements nationaux : résumé du classement mondial et nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec de 1962 à 2012
- Les femmes dans les parlements nationaux : classement mondial et mesures mises en place pour atteindre l'égalité homme femme dans la représentation

- Simulation d'une élection par l'application des résultats de sondage sur les intentions de vote selon le mode de scrutin proposé par le MDN
- Scénarios de répartition des sièges entre les régions électorales et entre les régions administratives du Québec (Version résumée et version détaillée)

Avril 2011, le MDN reconfirme son adhésion au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD) - auparavant un comité (2010) des organismes de défense collective des droits du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

12 avril 2011, le MDN appelle les membres du PQ à rectifier le tir et à se recentrer sur les positions de René Lévesque. Le MDN transmet une lettre ouverte précisant que le mode de scrutin majoritaire à deux tours ne constitue pas une avancée démocratique suffisante : « Les membres du Parti québécois peuvent agir pour que leur parti mérite à nouveau sa réputation démocratique ».

Mai 2011, le MDN s'affiche sur Twitter @MDNinfo

14 mai 2011, un collectif formé d'étudiantes et d'étudiants de l'Université McGill motivés par les résultats de l'élection fédérale de mai 2011 organisent un rassemblement en décrétant une «*Journée nationale pour la réforme électorale*». Malgré la pluie battante, une cinquantaine de personnes participent à l'événement montrant la nécessité d'obtenir un mode de scrutin proportionnel autant à Ottawa qu'à Québec. Mercédez Roberge et Francis Lagacé y prennent la parole au nom du MDN.

31 mai 2011, rassemblement Solution démocratique. Près d'une centaine de personnes répondent à «l'invitation du MDN au lancement de la campagne Solution démocratique» et se réunissent, Place Émilie-Gamelin à Montréal. Plusieurs personnalités publiques et représentant des organisations soutenant *Solution démocratique* sont présentes au rassemblement. Une délégation se rend au bureau de du premier ministre Jean Charest pour lui remettre un «Bulletin d'échec démocratique» et lui signifier l'ampleur de la mobilisation atteinte par cette première étape.

L'événement vise à souligner la première étape de la campagne et transmettre un message au premier ministre. Un communiqué de presse est publié sous le titre : "Cinq ans après la fin de la Commission spéciale sur la Loi électorale, Jean Charest et son gouvernement échouent en matière de démocratie" L'événement obtient une couverture de presse intéressante.

Au 31 mai 2011, le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire proposé par le MDN est signé par 427 personnes et organisations et il compte sur l'appui de principe de 134 personnes et organisations. La campagne réunit des gens et des groupes de toutes les régions du Québec, dont des personnalités publiques de divers milieux et d'allégeances politiques variées. Les 80 organismes qui y participent regroupent plus d'un million de personnes. Trois partis politiques endossent la proposition: Québec solidaire, le Parti vert du Québec et le Parti de la Réforme Proportionnelle-Mixte.

11 juin 2011, Ottawa, présentation des résultats d'étape de la campagne, par Mercédez Roberge, lors de l'AGA de Fair Vote Canada.

Août 2011, le MDN transmet des **lettres aux 125 membres de l'Assemblée nationale**, référant aux positions de leurs partis respectifs et leur demandant de souscrire ou de donner un appui de principe à la proposition de *Solution démocratique*, sans succès.

Août 2011, le Nouveau mouvement pour le Québec (NMQ) est créé et il établit ainsi ses axes de travail : l'indépendance nationale, la réforme démocratique, la lutte à la corruption et l'indépendance énergétique. Ce mouvement a depuis choisi de se concentrer sur la question de l'indépendance nationale. http://www.unnouveaumouvement.org

7 septembre 2011, le MDN émet un communiqué de presse lançant un appel aux souverainistes, sous le titre «Les souverainistes ayant la démocratie à cœur doivent joindre le geste à la parole» en reconnaissant qu'une proposition consensuelle existe pour remplacer le mode de scrutin : *Solution démocratique*

15 septembre 2011 *Journée internationale de la démocratie* : Réinventons un Québec vraiment démocratique! Le MDN souligne pour la première fois la Journée internationale de la démocratie et tient un premier rassemblement à Montréal.

Premier événement du genre au Québec, de cette journée décrétée par l'ONU en 2007, l'événement rassemble une cinquantaine de personnes bravant la pluie, sur ce qui fut alors désigné comme étant l'Allée de la démocratie de la Place Émilie-Gamelin. Le MDN publie un communiqué de presse sous le titre: «La Journée internationale de la démocratie soulignée à Montréal : rassemblement du MDN» sous le thème « Réinventons un Québec vraiment démocratique!" ainsi qu'une «Lettre ouverte».

Le rassemblement du MDN s'inscrit à l'intérieur d'une semaine d'activités à l'invitation de Représentation équitable au Canada (FVC). Une vingtaine d'activités ont lieu dans 8 villes à travers le Canada. Le rassemblement permet d'entendre la voix d'Émilie Gamelin-Tavernier, venue « d'au-delà de l'arc-en-ciel » pour nous encourager à combattre la pauvreté démocratique. Un témoignage d'expérience positive d'usage d'un mode de scrutin proportionnel dans d'autres pays est présenté; M. Jacques Tricot y rapportant que le travail en coalition était essentiel à la paix sociale en Belgique. Un représentant du Mouvement pour une représentation équitable au Canada (FVC-Montréal), Chris Miller, s'adresse aussi à l'assistance, en plus des porte-paroles du MDN, Gérard Talbot et Mercédez Roberge.

27 septembre 2011, le MDN rencontre avec le député indépendant Pierre Curzi. Le député se dit favorable à la réforme du mode de scrutin et il fait part de sa préférence envers le mode de scrutin majoritaire à deux tours. Le MDN est représenté par Gérard Talbot, Patrick Rondeau et Mercédez Roberge.

Du 15 octobre 2011 au 15 septembre 2012, le MDN invite la population à discuter des différents enjeux démocratiques liés au mode de scrutin dans le cadre de ses ***Rendez-vous mensuels de la démocratie 2011-2012*** . Douze événements auront lieu, le 15e jour de chaque mois, et le tout se conclura par un rassemblement dans le cadre de la *Journée internationale de la démocratie*, le 15 septembre 2012.

Prenant des formes variées, ces événements permettent d'aborder les différents aspects de la question, certains de manière générale et d'autres de façon plus détaillée. Qu'ils soient axés sur la sensibilisation et l'introduction de base ou sur l'examen d'éléments spécifiques ou plus techniques, chacun des Rendez-vous mensuels permet de répondre aux questions et d'inviter à l'action. Le programme se conclut par une invitation au douzième de ces Rendez-vous mensuels de la démocratie, soit la célébration de la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre 2012, fermant ainsi la boucle ouverte par la célébration du 15 septembre 2011.

MDN - Rendez-vous mensuels sur la démocratie 2011-2012, Programme, octobre 2011 (voir aux dates spécifiques pour les détails)

1. 15 octobre 2011 : «Pauvre démocratie! Le mode de scrutin majoritaire maintient le Québec dans une pauvreté démocratique».
2. 15 novembre 2011 :« Le taux de participation sous des modes de scrutin proportionnels ».
3. 15 décembre 2011 : « Comment s'inspirer des modes de scrutin proportionnels utilisés à travers le monde ».
4. 15 janvier 2012: « Présentation du modèle Solution démocratique et de son fonctionnement ».
5. 15 février 2012: « Procès du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, pour cause de trahison envers la démocratie ».
6. 15 mars 2012 :« L'égalité hommes-femmes dans la représentation : un objectif collectif ».
7. 15 avril 2012 (Québec) : « Présentation du modèle Solution démocratique et de son fonctionnement »
8. 15 mai 2012 : « La représentation de la population de toutes les régions : un objectif collectif ».
9. 15 juin 2012 : « La représentation de la diversité ethnoculturelle québécoise : un objectif démocratique collectif »
10. 15 juillet 2012: « Bilan démocratique ». Pique-nique pour échanger sur l'état de la démocratie et sur les actions réalisées en vue d'obtenir un nouveau mode de scrutin.
11. 15 août 2012 : « Imaginons l'avenir avec le mode de scrutin Solution démocratique… des changements en profondeur qui amélioreront toutes les facettes de la politique ». Vox pop et autres actions et expressions spontanées.
12. 15 septembre 2012: « Rassemblement pour la Journée internationale de la démocratie 2012 ».

15 octobre 2011, premier *Rendez-vous mensuel de la démocratie*: «Pauvre démocratie! Le scrutin majoritaire maintient le Québec dans une pauvreté démocratique»», par Paul Cliche et Mercédez Roberge. La rencontre permet notamment de présenter l'ampleur des votes perdus, tant nationalement que dans chacune des régions du Québec, ainsi que leurs conséquences sur l'appauvrissement démocratique.

Le 24 septembre 2011, le MDN est présent au rassemblement issu d'une initiative citoyenne (par les médias sociaux), appelé « Le mouvement du 24 septembre », et dont l'une des 4 motivations est d'obtenir une réforme du mode de scrutin.

Extraits de leur communiqué du 19 septembre

« Le Mouvement du 24 septembre est un collectif citoyen non partisan s'étant formé de manière spontanée. (...) Notre mouvement est non-violent, et consiste en des actions de manifestations sous différentes formes. Il s'agit d'un appel au changement et à l'unité des citoyens, peu importe leurs orientations politiques, leur langue et leurs courants de pensée.

Notre mouvement s'est formé à la suite de la publication du rapport Duchesneau, le mercredi 14 septembre dernier par Radio-Canada, et de la conférence de presse du premier ministre Jean Charest qui a suivi .

Nous tenons à souligner l'écœurement, ainsi que la fatigue de la population quant à l'inertie de l'élite politique du Québec, et leur incapacité à régler les problèmes importants et urgents depuis plusieurs années. Le refus obstiné et irrationnel du gouvernement du Québec à entendre les demandes des citoyens provoque une sclérose de nos institutions, et s'en suit une perte de confiance envers celles-ci. Nous tenons à nous sortir du cynisme, de la désillusion et de la survivance, et nous aspirons à plus. La patience des citoyens du Québec a été poussée jusqu'à ses limites et M. Charest a traversé son Rubicon lors de sa conférence de presse de vendredi dernier.

Nous exigeons du premier ministre du Québec:

1. de mettre sur pied une commission d'enquête sur la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction;
2. de mettre sur pied une commission chargée d'effectuer une réelle réforme des institutions démocratiques et du financement des partis politiques;
3. de déclencher des élections générales;
4. de démissionner. »

Novembre 2011, publication du « Livre noir des organismes en défense collective des droits – Les droits au Québec, ça se défend ». Le MDN répond à l'appel du Regroupement des organismes de défense collective des droits en transmettant un texte sur les problèmes qu'il vit en raison de son manque de financement de base. Le « cri du coeur » du MDN s'y trouve en page 51, en compagnie de celui de près de 100 organismes communautaires autonomes.

Le 7 novembre 2011, les **Intellectuels pour la souveraineté** (IPSO) invitent Mercédez Roberge à être panéliste au débat « Une réforme démocratique du Québec est-elle possible dans le Canada? ». Elle y présente l'analyse du MDN à l'effet que la réforme du mode de scrutin est autant possible dans un cadre souverain que dans le cadre canadien, et qu'elle pourrait même profiter au mouvement souverainiste.

Les panélistes sont : Claude Béland, président de Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, Philippe Bernard, président du Mouvement démocratie-souveraineté, Amir Khadir, député de Mercier et Mercédez Roberge, ex-présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle.

Le 14 novembre 2011, présentation par Mercédez Roberge à la demande du comité d'action politique du Conseil régional de Montréal de la FTQ.

15 novembre 2011, deuxième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : « **Le taux de participation sous des modes de scrutin proportionnels** », par Henry Milner, politologue, auteur, chercheur et professeur, notamment au département de science politique de l'Université de Montréal.

«L'intervention d'Henry Milner permet d'apprendre que les pays utilisant des modes de scrutin proportionnels atteignent de meilleurs taux de participation que sous des modes majoritaires, notamment parce que l'éducation politique de la population est plus développée. Cela s'explique entre autres parce que les partis politiques doivent se faire connaître de l'ensemble de la population, plutôt que de concentrer leurs efforts dans certaines circonscriptions, puisque le nombre de sièges qu'ils remporteront en dépend. La population est ainsi plus informée des enjeux électoraux, lors des élections, mais aussi en dehors de ces périodes.

Du 25 au 27 novembre 2011 : 2e Sommet de Génération d'idées. Mercédez Roberge y est invitée comme mentor pour l'atelier sur les institutions démocratiques (26 novembre). La réforme du mode de scrutin fait l'objet d'une proposition lors de l'assemblée de clôture de l'événement et recueille **91% d'adhésion.** Les mentors de l'atelier sont : Claude Béland, président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) et Rodrigue Biron, ancien chef de l'Union Nationale et Mercédez Roberge, ex-présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle.

9 décembre 2011, craignant que Conseil national thématique du Parti québécois de janvier 2012, ne signifie un recul encore plus grand que lors du Congrès national d'avril 2011, le MDN publie un communiqué de

presse : «Ajouter un 2ème tour au mode de scrutin actuel ne représente pas la «proposition musclée» que madame Marois annonce».

11 décembre 2011, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. Le nombre de membres du MDN continue de progresser particulièrement au niveau des organisations membres (47% comparativement à 35% depuis 2007) et le pourcentage de membres hors de Montréal se maintient (plus de 50% depuis 2009).

Le MDN compte alors 89 membres, dont 42 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 2800 adresses courriel. Les membres adoptent à cette occasion le compte-rendu de l'AGA de 2010, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2010-2011, les prévisions budgétaires et élisent leur conseil d'administration pour 2011-2012.

Le CA 2011-2012 est formé de: Jean-Sébastien Dufresne, vice-président; Myrlande Pierre, vice-présidente; Rose Burelle, secrétaire-trésorière ; Francis Lagacé, du Conseil central du Montréal métropolitain CSN; Lise Mercier, membre individuelle, Robert Martin, du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain; Gérard Talbot, membre individuel. Le poste de présidence demeure vacant, la tâche étant assumée collectivement et solidairement par l'ensemble des membres du conseil d'administration. Pour assurer la transition vers une nouvelle présidence pour le MDN, Mercédez Roberge agit à titre de conseillère spéciale pour le conseil d'administration et de porte-parole. Cette dernière a été présidente du MDN de 2003 à 2010.

15 décembre 2011, troisième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Comment s'inspirer des modes de scrutin proportionnels à travers le monde», par José Del Pozo, professeur au département d'histoire UQAM, spécialiste de l'Amérique latine. La rencontre permet de connaître les différences entre le mode de scrutin proportionnel qui était utilisé au Chili avant le coup d'État de 1973 et le modèle majoritaire binominal en usage actuellement. Un document d'accompagnement présentant notamment la répartition des modes de scrutin à travers le monde est présenté. Le document précise également que l'appartenance au Commonwealth ne signifie pas automatiquement l'usage du mode de scrutin britannique (majoritaire uninominal à un tour), puisque 15 des 54 pays du Commonwealth utilisent soit une formule proportionnelle ou mixte.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2011:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2012 à aujourd'hui : L'adhésion populaire renforce la Solution démocratique - le MDN continue d'informer et de mobiliser la population

2012

15 janvier 2012, quatrième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Présentation du modèle Solution démocratique et de son fonctionnement». Mercédez Roberge, conseillère spéciale du MDN et Jean-Sébastien Dufresne, vice-président du MDN et président du Forum Jeunesse de l'Île de Montréal. Des diapositives (PowerPoint) présentant le modèle, ainsi qu'une simulation expliquant le mécanisme de répartition des sièges de compensation à travers toutes les régions sont présentées pour la première fois. Cette présentation a par la suite été améliorée et mise en ligne sur le site Internet.

Du 27 au 29 janvier 2012, le Parti québécois tient sont Conseil national thématique « Changeons la politique ». Le document présenté aux membres **propose une énième consultation et annonce sa faveur envers l'ajout d'un deuxième tour au mode de scrutin majoritaire actuel, plutôt que de remplir l'engagement d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire, ainsi que le précisait son programme de sa création jusqu'en 2011**. Pour justifier ce recul face aux positions qu'il avait maintenues, depuis sa création jusqu'au printemps 2011, le document du PQ affirme, sans aucune démonstration, que le cadre fédéral actuel empêcherait le Québec de modifier son mode de scrutin, ce que réfute le MDN, et malgré que plusieurs personnalités souverainistes en conviennent.

14 février 2012, l'Action démocratique du Québec (ADQ) se fusionne à la **Coalition avenir Québec (CAQ)**, mais cette dernière n'intègre pas la réforme du mode de scrutin à son programme, malgré qu'il s'agisse d'une position présente dès la fondation de l'ADQ.

La plateforme politique de 2003 de l'ADQ mentionnait " Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec entend modifier le mode de scrutin actuel afin d'y intégrer une composante proportionnelle, ce qui permettra une véritable représentativité de l'électorat." Le dernier programme de l'ADQ (2010) proposait d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte « Nous recommandons une réforme de la carte électorale pour élire une Assemblée nationale du Québec avec soixante-quinze (75) députés de circonscription et cinquante (50) députés répartis dans les différentes régions du Québec, selon le pourcentage des votes exprimés par les électeurs, et selon un pourcentage minimum du vote exprimé pour chacune des formations politiques. Les 50 députés seront choisis dans une liste de candidats proposée par les partis reconnus. »

15 février 2012, cinquième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Procès du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour pour cause de trahison envers la démocratie». Événement fort apprécié, ce procès simulé est réalisé grâce à la complicité de Jean-Pierre Charbonneau, pour l'accusation, de Lorraine Guay, pour la défense, et de Gérald Larose, qui jugeait la cause.

Les plaidoiries enflammées ont amené le « jury citoyen » composé d'une cinquantaine de personnes présentes, à prononcer un verdict unanime de culpabilité face au mode de scrutin majoritaire qui était accusé de trahir la démocratie, d'avoir comploté dans le but d'empêcher l'expression du pluralisme politique, d'avoir falsifié les résultats électoraux et d'avoir brimé l'exercice de la démocratie. Le verdict est annoncé par un communiqué de presse intitulé «Le mode de scrutin majoritaire est reconnu coupable de trahison envers la démocratie».

15 mars 2012, sixième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «L'égalité hommes-femmes dans la représentation ; un objectif collectif» par Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec depuis 2009, Michèle Spieler, militante féministe suisse pour l'augmentation de la représentation des femmes en politique et Mercédez Roberge.

Cette rencontre permet de regarder la situation québécoise et celles d'autres pays, notamment en prenant connaissance des résultats de mobilisations effectuées pour mettre en place des mesures favorisant l'égalité dans la représentation. Elle met en lumière les liens entre le mode de scrutin et la responsabilité sociale collective face à l'égalité dans la représentation, non seulement pour une question de nombre, mais aussi pour que les décisions de l'Assemblée nationale tiennent compte de toute la population. Des diapositives (PowerPoint) détaillant les mesures structurantes et financières intégrées à Solution démocratique sont présentées pour la première fois. Cette présentation a par la suite été améliorée et mise en ligne sur le site Internet ainsi que le document « Des chiffres qui en disent long sur l'égalité de représentation à l'Assemblée nationale entre les femmes et les hommes -Effet combiné du mode de scrutin et de mesures structurantes.» (données en mars 2012.)

15 avril 2012, à Québec, septième *Rendez-vous mensuel de la démocratie*: «Présentation du modèle Solution démocratique et son fonctionnement». avec Mercédez Roberge, conseillère spéciale du MDN et présidente de 2003 à 2010 et Guy Lymburner, militant de Québec, retraité de la CSN et militant du MDN depuis 2004.

Cet événement permet de présenter Solution démocratique à Québec. Les diapositives (PowerPoint) présentant le modèle, ainsi qu'une simulation expliquant le mécanisme de répartition des sièges de compensation à travers toutes les régions y sont présentées.

15 mai 2012, huitième *Rendez-vous mensuel de la démocratie*: «La représentation de la population de toutes les régions : un objectif collectif», par Denis McKinnon, maire de Saint-Justin et directeur général de la Table nationale des Corporations de développement communautaire.

Cette rencontre permet de constater que la réforme du mode de scrutin n'est pas seulement réclamée dans les grands centres et que le développement du Québec en bénéficierait si l'Assemblée nationale était formée proportionnellement aux idées politiques de la population de tout le territoire. La rencontre permet aussi de présenter l'ampleur des distorsions régionales à travers le Québec leur répétitivité systémique et la perte de pouvoir qui en découle.

28 mai 2012, plusieurs militantes et militants de divers milieux signent une lettre ouverte «La paix sociale par le proportionnelle». Initiée par Jean-François Lessard, au moment où le gouvernement tentait de briser la mobilisation sur les frais de scolarité, la lettre est signée par 37 personnalités, dont Jean-Pierre Charbonneau, Paul Cliche, Mercédez Roberge et plusieurs autres membres et alliés du MDN.

Un groupe Facebook de discussion « La paix sociale par la proportionnelle» est créé à partir de la lettre ouverte

Extraits de la lettre :

« Dans la conjoncture actuelle, où le gouvernement semble de plus en plus isolé dans son désir de museler les étudiant-e-s avec une loi spéciale, jugée anti-démocratique par plusieurs, nous sommes en droit de nous

demander si ce conflit aurait autant dégénéré face à un gouvernement de coalition. Nous croyons que non. Mais nous devons composer avec un système qui fabrique des « monarques élus » qui peuvent indéfiniment faire la sourde oreille aux revendications populaires. Avec l'appui d'à peine 24% des électeurs inscrits, le sentiment général de disproportion du pouvoir du Parti libéral par rapport à son appui réel dans la population prend tout son sens et explique en bonne partie le cynisme grandissant de la population face à la chose politique. (...)

Nous déplorons grandement le fait que le Parti Québécois, à son congrès de mai 2011, ait rayé de son programme la proportionnelle qui y était inscrite depuis sa fondation. Même chose du côté de l'Action démocratique du Québec qui, en se fondant à la Coalition Avenir Québec, a mis cette option de côté. Au Parti libéral, dès 2003, l'ex-ministre Jacques Dupuis avait commencé à plancher sur un avant-projet de loi pour une proportionnelle, mais par un manque de volonté manifeste, l'avant-projet de loi a été mis de côté. Aujourd'hui, des partis représentés à l'Assemblée nationale, seuls Québec solidaire et Option nationale défendent le mode de scrutin proportionnel.

Nous croyons donc que le contexte de crise sociale préélectorale est un moment privilégié pour ramener ce débat sur l'échiquier politique. Cette solution ne réglera pas la crise étudiante. Mais elle pourrait donner à tous les citoyens et citoyennes l'espoir que leurs idées soient dorénavant plus justement représentées à l'Assemblée nationale et permettrait un graduel retour de confiance des citoyens et citoyennes envers leurs institutions démocratiques.

Le rapport des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques de 2003, les mémoires, audiences et rapports de la Commision spéciale sur la loi électorale (2005-2006), le rapport du Directeur général des élections (2007) et la démarche actuelle du Mouvement pour une démocratie nouvelle contiennent tous les éléments nécessaires pouvant mener à l'élaboration rapide d'un projet de loi solide, réaliste et qui fait l'unanimité. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, ce projet de loi pourrait être adopté avant les prochaines élections.

Pour toutes ces raisons, nous demandons solennellement au premier ministre Jean Charest et à son gouvernement de confier à un comité spécial constitué d'un élu de chaque parti, de membres experts de la société civile et de membres de la société civile pigés au hasard, la rédaction d'un projet de loi de réforme du mode de scrutin le plus tôt possible, en s'inspirant des recommandations des rapports précédemment mentionnés.(...)

Nous demandons à la Coalition Avenir Québec et au Parti Québécois de se réapproprier cet engagement historique et à tout mettre en œuvre pour réaliser ces réformes le plus tôt possible.

Nous croyons qu'il en va de la confiance des citoyens et citoyennes envers leurs institutions démocratiques, qu'il en va de la lutte à l'abstention du vote au Québec et que cela pourra contribuer à la paix sociale».

31 mai 2012, le MDN publie la lettre ouverte «Indignation à l'égard de la loi 78». Le MDN y relève les dangers que ce projet de loi faisait courir à la démocratie soulignant qu'elle va à l'encontre des libertés et des droits fondamentaux telles les libertés d'expression, d'opinion, d'association et de manifestation incluses dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Le 13 juin 2012, conférence publique organisée par l'association de Québec solidaire dans Borduas, à Mont-Saint-Hilaire « Pour en finir avec le vote 'stratégique'». Le MDN est invité comme panéliste. L'événement vise

à présenter et expliquer le fonctionnement d'un scrutin proportionnel mixte compensatoire, présenter le chemin parcouru et celui qu'il reste à parcourir pour obtenir un nouveau mode de scrutin.

Mercédez Roberge y agit comme conférencière en compagnie de Jean-Pierre Charbonneau, ancien ministre responsable des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, Claude Béland, président des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en 2002 et 2003 et Jean-François Lessard, fondateur du groupe de discussion « La paix sociale par la proportionnelle ».

15 juin 2012, neuvième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «La représentation de la diversité ethnoculturelle québécoise : un objectif démocratique collectif», par Myrlande Pierre, sociologue, représentante de la délégation de Montréal aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (2003) et Kamal El-Batal, Directeur de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), PhD. en administration des affaires.

La rencontre permet d'illustrer certaines réalités socio-économiques et les éléments structurels qui représentent des entraves à une juste représentation de la diversité ethnoculturelle québécoise. Elle suscite également une réflexion sur le fait qu'il s'agit de refléter une dimension constitutive de la société. Cette vision est plus porteuse de cohésion sociale que de considérer la participation de la diversité ethnoculturelle à la gouverne comme un « apport », ce qui induit l'idée d'un « supplément », dont on pourrait donc se priver, ce qui n'est pas le cas. Elle met aussi en lumière que la négation de la réalité démographique québécoise de plus en plus diversifiée, et pas uniquement à Montréal, a des conséquences sociales néfastes qui s'aggraveront, puisque toute la population doit se sentir interpellée par les décisions qui la concernent.

Juillet 2012, en prévision du déclenchement des élections générales, le MDN produit un document pour partager ses connaissances et fournir les informations de base concernant les règles qui encadrent l'expression d'opinions pouvant influencer l'électorat : «Ce qu'il faut savoir lorsqu'on veut intervenir sur un enjeu politique durant une campagne électorale au Québec».

Le MDN s'intéresse à la Loi électorale québécoise puisque c'est à travers elle que pourra s'implanter un nouveau mode de scrutin. Le document pouvait aider les personnes et organisations voulant intervenir publiquement durant la campagne électorale à déterminer si leurs interventions pouvaient être considérées comme étant des dépenses électorales (et valoir de lourdes amendes) et aider à comprendre comment respecter la Loi électorale. Un document présentant des «Extraits de la Loi électorale sur les dépenses électorales, était également rendu disponible.

Juillet-août 2012, le MDN produit **deux feuillets de sensibilisation à l'intention du grand public** (quart de page et demi-page) pour être distribués dans le cadre d'événements publics. Ne contenant aucune information technique, ils présentent les résultats des élections de 2008 pour illustrer le besoin de changer le mode de scrutin. Ces feuillets seront mis à jour à la suite des élections du 4 septembre 2012.

Le feuillet quart-de-page a pour objectif d'éveiller l'intérêt de personnes non encore sensibilisées à la question du mode de scrutin afin qu'elles se rendent sur le site du MDN pour en savoir davantage, tandis que le feuillet demi-page résume les avantages de la proposition de mode de scrutin de Solution démocratique et incite à participer à la campagne. Ils seront distribués notamment lors d'événements liés au "printemps érable", dont la journée Occupons le Parc Molson (8 juillet 2012), les rassemblements étudiants du 22 juillet et 22 août et lors d'Assemblées populaires autonomes de quartier (APAQ).

Été 2012, campagne électorale au Québec. Le MDN n'est pas le seul à revendiquer le changement du mode de scrutin. De nombreuses lettres ouvertes paraissent, concernant notamment les appels à recourir ou non au vote utile ou stratégique. Le PQ et le PLQ sont silencieux sur la question du mode de scrutin. Cependant, Québec solidaire, Option nationale et le Parti vert du Québec continuent de mettre la question sur la scène publique dès qu'ils en ont l'occasion.

15 juillet 2012, dixième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Bilan démocratique». Ce pique-nique a permis aux personnes présentes d'échanger librement sur l'état de la démocratie et sur les actions réalisées en vue d'obtenir un nouveau mode de scrutin.

Août 2012, le Parti de la Réforme Proportionnelle-Mixte (PRPM) lance une pétition sur le site Avaaz « Pour un mode de scrutin proportionnel-mixte au Québec ». La pétition se termine par une suggestion à consulter la documentation du MDN, de l'avant-projet de loi de 2004, la lettre "La paix sociale par la proportionnelle" et le site du PRPM. Le Parti de la Réforme Proportionnelle-Mixte endosse la campagne *Solution démocratique* dès le début.

15 août 2012, onzième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Imaginons l'avenir avec le mode de scrutin Solution démocratique... des changements en profondeur qui amélioreront toutes les facettes de la politique».

Sous une forme plus éclatée que les autres Rendez-vous mensuels de la démocratie, cet événement a consisté en un exercice d'interpellation du public, sur la rue Sainte-Catherine à la jonction de la rue Saint-Hubert.

Les militantes et militants du MDN distribuent les feuillets de sensibilisation aux passantes et aux passants, notamment les « prévisions électorales » du MDN quant à la répétition des distorsions qui ne manqueraient pas de se produire (et qui se sont avérées bien entendu). Le tout est animé d'un quiz formé de questions permettant d'améliorer les connaissances de base au niveau du mode de scrutin et lors duquel quatre personnes ont remporté des prix décernés pour leurs bonnes réponses. L'exercice permet d'aborder des gens qui ne l'auraient pas été autrement; le nombre de personnes s'arrêtant pour discuter, ainsi que leur ouverture, étant remarquable.

17 août 2012, lettre ouverte du MDN : «Prédictions pour le scrutin du 4 septembre». À dix huit jours du scrutin électoral du 4 septembre, le MDN prédit la répétition des distorsions et iniquités qui allaient se produire.

18 août 2012, le MDN participe à l'**École d'été de l'Institut du Nouveau Monde**. Mercédez Roberge à titre de mentor du Parcours Démocratie et participation citoyenne est panéliste de la Table ronde « Les défis de la démocratie québécoise », en compagnie d'Éric Montpetit, professeur titulaire et directeur du Département de science politique de l'Université de Montréal et Miriam Fahmy, directrice, recherche et publication à l'INM.

4 septembre 2012, 40e élection générale. Un gouvernement péquiste minoritaire est élu avec **31,95% des votes**. Il occupe **43,2% des sièges**, il profite d'une surreprésentation de 11 points, mais le PLQ a obtenu presqu'autant de votes, soit 31,2%. **La volonté populaire a failli être renversée**, c'est-à-dire que le parti ayant reçu le plus de votes a failli ne pas former le gouvernement, ce qui s'est produit 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998).

Il occupe 43,2% des sièges, il profite d'une surreprésentation de 11 points, alors que tous les autres partis sont sous-représentés (la CAQ est en déficit de 12 points). En effet, même si le PLQ avait obtenu les 33,000

votes le séparant du PQ, cela n'aurait pu le faire remporter dans 4 circonscriptions de plus. QS a besoin, en moyenne, de 5 fois plus de votes que le parti gouvernemental pour obtenir un siège.

L'indice de distorsion de cette élection est de 13,5 ce qui démontre un grand écart global entre les votes recueillis et les sièges obtenus. De 1867 à 2012, l'indice moyen de distorsion d'une élection est de 18,8 : il atteint 10 et moins dans seulement 7 élections, tandis qu'il va de 11 à 20 points dans 16 élections, et qu'il atteint même de 21 à 35 points dans 17 autres élections. Malgré que 19 partis soient en lice, le pluralisme politique n'est toujours pas effectif, avec un NEPS de 2,7, soit la 2e plus haute valeur de toutes les élections québécoises. Le NEPS dépasse 2,5 dans seulement trois élections, tandis qu'il n'atteint même pas 2 dans 28 élections. De 1867 à 2012, le NEPS moyen est de 1,8 parti, alors qu'il y a en moyenne 7 partis en lice. (Pour plus d'informations, voir la section présentant les résultats pour chaque élection, ou encore téléchargez les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et le document comparant les distorsions entre ces élections et comparant les données québécoises aux résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.)

Des 120 pays analysés par Michael Gallagher, aucun n'atteint de si hauts indices de distorsion que le Québec, même pas le Canada, qui a dépassé 20 par 3 fois depuis 1945. En comparaison, depuis qu'ils utilisent un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire, l'Allemagne (1949) et la Nouvelle-Zélande (1993) n'ont jamais atteint 5 comme indice de distorsion, ayant chacun un indice moyen de 2,7. Ils ont aussi en moyenne plus de 3 partis effectifs obtenant des sièges (NEPS).

4 septembre 2012, l'Assemblée nationale ne compte que **41 femmes élues, soit 32,8%** de la députation.. La diversité ethnoculturelle de la société est très peu présente à l'Assemblée nationale, puisqu'on y compte que **10 personnes nées à l'étranger ou de minorités visibles, soit 8%** de la députation, ce qui correspond à une baisse face à l'élection précédente.

Il aura fallu 19 élections et 72 ans pour dépasser le cap de 30% de députées depuis que les Québécoises ont le droit de vote et le droit de se présenter aux élections. (Voir la section sur la représentation égalitaire des femmes et la section sur la diversité ethnoculturelle)

5 septembre 2012, le MDN émet un communiqué de presse sur l'analyse des résultats des élections de la veille sous le titre: «À quelques décimales du renversement de la volonté populaire - Le mode de scrutin majoritaire met la démocratie en péril à chaque élection».

Avec moins d'un point d'écart entre le Parti québécois et le Parti libéral du Québec, il s'en est failli de peu pour que le gouvernement soit formé du parti arrivant 2e en nombre de votes, situation qui s'est produite 2 fois avant 1900 (1886-1890) et 3 autres fois par la suite (1944, 1966 et 1998). Les résultats serrés montrent à quel point le pouvoir dépend de la répartition du vote sur le territoire et non de la volonté populaire. Le MDN appelle la population à prendre conscience du péril qui menace la démocratie à chaque élection. Le communiqué souligne aussi l'élection d'une première femme à la tête du gouvernement.

Septembre 2012, le feuillet de sensibilisation (1/4-page) et le feuillet de présentation de Solution démocratique (demi-page) produits en août sont mis à jour pour tenir compte des résultats des élections du 4 septembre 2012 et pour mettre davantage en valeur la campagne en cours.

À l'intention du grand public, le feuillet quart de page a pour objectif d'éveiller l'intérêt de personnes non encore sensibilisées à la question du mode de scrutin afin qu'elles se rendent sur le site du MDN pour en

savoir davantage, tandis que le feuillet demi-page résume les avantages de la proposition de mode de scrutin de Solution démocratique et incite à participer à la campagne. Ne contenant aucune information technique, ils présentent les résultats des dernières élections pour illustrer le besoin de changer le mode de scrutin.

Septembre 2012, le groupe **Génération d'idées** réalise deux **vidéos** et créé une page Facebook pour faire la promotion du changement de mode de scrutin. Il mentionne le travail du Mouvement pour une démocratie nouvelle et du Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec.

- Capsules réalisées par Génération d'idées : Le vote avec composante proportionnelle :
  - http://www.youtube.com/watch?v=R-xDWIU4TX0
  - http://youtu.be/-YQpCon5LpI
- Page Facebook, mis en place par Génération d'idées Chaque vote compte

Septembre 2012, des militants (non-identifiés) mettent sur pied un page Facebook sous le titre «Québec : Mode de scrutin - Exigeons la proportionnelle». Les échanges portent sur différents thèmes reliés à la justice sociale.

15 septembre 2012, le MDN invite la population à un rassemblement pour souligner la Journée internationale de la démocratie et manifester son indignation face à l'iniquité des résultats électoraux et tient son douzième *Rendez-vous mensuel de la démocratie* : «Le MDN souligne la Journée internationale de la démocratie en réclamant un nouveau mode de scrutin».

La journée débute par une rencontre d'information pour les personnes et les groupes désirant en savoir plus et se mettre davantage en action. La rencontre est animée par Mercédez Roberge et par Robert Martin. Elle permet de présenter les deux nouveaux feuillets de sensibilisation (quart de page et demi page) et le Cahier de l'équipe démocratique et de susciter leur utilisation dans différents milieux. Le Cahier a pour objectif d'outiller les personnes et les organisations souhaitant aider le MDN à accroître la sensibilisation de la population en réunissant dans un document les informations les plus utiles pour répondre aux questions couramment posées. Les distorsions au niveau des résultats régionaux et nationaux des dernières élections ont été présentées plus en détail durant la rencontre.

Pour la deuxième année consécutive, le MDN souligne la Journée internationale de la démocratie, décrétée par l'Organisation des Nations unies en 2007. Le MDN invite la population à un rassemblement (Place Émilie-Gamelin à Montréal) pour souligner l'événement et manifester son indignation face à l'iniquité des résultats électoraux. Un communiqué en fait état, le 16 septembre.

Animé par Francis Lagacé, le rassemblement donne la parole à quelques personnalités, dont le chanteur Luck Mervil, la comédienne et commissaire aux États généraux sur la souveraineté Tania Kontoyanni, l'économiste Ianik Marcil et Paul St-Pierre Plamondon, président de Génération d'idées. Leurs présentations proposent l'amélioration de la démocratie sous différents angles, alliant les considérations philosophiques aux résultats concrets, tout en insistant sur l'importance de pouvoir exercer sa citoyenneté, et même sa souveraineté, dans le respect, l'équité et l'ouverture. Les distorsions au niveau des résultats des dernières élections sont succinctement présentées, ainsi qu'une version courte du Jeu-questionnaire préparé pour le Rendez-vous mensuel de la démocratie du 15 août. Prennent aussi pris la parole : Christopher Miller, représentant du Mouvement pour une représentation équitable au Canada – Section Montréal, Myrlande Pierre et Mercédez Roberge.

Des événements ont aussi eu lieu dans d'autres villes, à l'initiative du Mouvement pour une représentation équitable (Fair Vote Canada) durant la même semaine.

19 septembre 2012, Pauline Marois annonce la composition de son cabinet. Bernard Drainville est nommé ministre Responsable des institutions et de la participation citoyenne. Le MDN souligne la perte du sens au niveau du titre, les ministres précédents étant Responsable de la Réforme des institutions démocratiques, ainsi que le fait le cabinet n'est pas paritaire et qu'il ne tient pas compte de la diversité ethnoculturelle québécoise. La première ministre ne mentionne pas le mode de scrutin, mais demande à son nouveau ministre de mettre en place des élections à date fixe. Le ministre Drainville s'est déjà prononcé en faveur du changement de mode de scrutin, mais il favorise le majoritaire à deux tours. Le MDN invite le nouveau ministre à revenir aux consensus exprimés ces dernières années.

Au 30 septembre 2012, la répartition entre les appuis de principe et les signatures à la campagne *Solution démocratique* se maintient: **75% des personnes et organisations qui participent à la campagne choisissent d'endosser le modèle proposé**. Cette donnée confirme l'analyse des membres du MDN au début de la campagne, soit que le dossier était mûr, et que la population était prête, pour qu'une proposition précise de mode de scrutin soit présentée. Le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire proposé par le MDN est alors signé par 602 personnes et organisations et il compte sur l'appui de principe de 202 personnes et organisations. La campagne réunit des gens et des groupes de toutes les régions du Québec, dont des personnalités publiques de divers milieux et d'allégeances politiques variées. Les 87 organismes qui y participent regroupent plus d'un million de personnes.

31 octobre 2012, discours inaugural de Pauline Marois, première ministre depuis le 4 septembre 2012. Elle ne parle pas du mode de scrutin. Le MDN n'obtient pas de réponse à sa demande de rencontre.

Novembre 2012, le ministre Bernard Drainville dépose t**rois projets de loi, mais aucun ne porte sur la réforme du mode de scrutin**, ce que le MDN souligne dans ses interventions.

- 6 novembre 2012, dépôt du projet de loi 2 Loi modifiant la Loi électorale afin de limiter les contributions à 100 $ par électeur et de réviser le financement public des partis politique. Le MDN présentera un mémoire le 19 novembre 2012 et la Loi sera adoptée le 6 décembre.
- 7 novembre 2012, dépôt du projet de loi 3 Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe. Il sera examiné par la Commission des institutions à une date indéterminée.
- 30 novembre 2012, dépôt du projet de loi 13 : Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire . Il est examiné en mars 2013 par la Commission des institutions.

19 novembre 2012, la Commission des institutions débute des audiences sur le projet de loi 2 : *Loi modifiant la Loi électorale afin de limiter les contributions à 100 $ par électeur et de réviser le financement public des partis politiques*. Le MDN y présente un mémoire intitulé : «Une question d'équité : en attendant le changement du mode de scrutin, le financement des partis politiques doit tenir compte des limites imposées par le système majoritaire et permettre de concrétiser les valeurs de la société québécoise».

Le mémoire est présenté par Jean-Sébastien Dufresne (vice-président du MDN) et Mercédez Roberge (porte-parole). Le MDN y rappelle que la réforme du mode de scrutin demeure essentielle à faire, parce qu'elle représente le fondement de la démocratie représentative. Le MDN présente aussi son analyse des interrelations entre les effets du mode de scrutin actuel et le financement des partis, en se préoccupant

d'équité dans les moyens, de la complémentarité entre la participation citoyenne et le financement public. Il souligne que la révision des règles de financement devrait est saisie comme occasion pour introduire les bonifications financières applicables dans le mode de scrutin actuel afin d'atteindre l'égalité hommes-femmes dans la représentation et que la diversité ethnoculturelle soit justement représentée. Voir le vidéo et le verbatim de l'audience ainsi que les mémoires déposés. La loi est adoptée le 6 décembre 2012 sous le nouveau titre : Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec .

24 novembre 2012, les membres du MDN sont réunis pour l'assemblée générale annuelle. Jean-Sébastien Dufresne, en devient le président.

Le MDN compte alors 78 membres, dont 39 organisations, et dispose d'une liste d'envoi de plus de 3000 adresses courriel (comparativement à 1000 en 2007). Les membres adoptent à cette occasion le compte-rendu de l'AGA de 2011, ainsi que le rapport d'activités et les états financiers de 2011-2012, les prévisions budgétaires et élisent leur conseil d'administration pour 2012-2013.

Le CA 2012-2013 est formé de: Jean-Sébastien Dufresne, président; Myrlande Pierre, vice-présidente; Gérard Talbot, vice-président; Rose Burelle, secrétaire-trésorière; Francis Lagacé, du Conseil central du Montréal métropolitain CSN; Lise Mercier, membre individuelle, Robert Martin, du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain; Serge Leclerc, membre individuel; Kathryn Furlong, membre individuelle. Mercédez Roberge continue d'agir à titre de conseillère spéciale pour le conseil d'administration et de porte-parole. Cette dernière a été présidente du MDN de 2003 à 2010.

Revue de presse sur la question de la réforme du mode de scrutin pour l'année 2012:

Le MDN a répertorié les articles parus depuis 1997. Ils sont présentés dans cinq documents.

- De 1997 à 2000 (50 pages)
- De 2001 à 2003 (250 pages)
- De 2004 à 2006 (225 pages)
- De 2007 à 2009 (275 pages)
- De 2010 à 2012 (175 pages)

Ces documents représentent une contribution du MDN à la recherche sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Ils présentent, pour chacune des années couvertes, les articles répertoriés à partir de diverses sources. Ils répertorient des articles sur la question de la réforme du mode de scrutin, incluant ceux liés aux interventions du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Selon la période, ils contiennent également des articles portant sur la carte électorale, de même que sur diverses modifications à la Loi électorale du Québec, et parfois, sur les débats ayant cours durant les campagnes électorales. Pour l'intégrale des communiqués et publications du MDN, consulter la section documentation.

2013

13 janvier 2013, le MDN rencontre le ministre Bernard Drainville. La rencontre permet de constater que le gouvernement n'a pas l'intention de s'attaquer au cœur du problème, soit le mode de scrutin, mais que cela pourrait changer si la pression populaire était suffisamment forte sur tous les partis politiques. Le ministre

indique vouloir diminuer le cynisme de la population, ce qui le mène à présenter des projets de loi sur le financement des partis politiques, le vote à date fixe et l'exercice du vote dans les établissements scolaires. La délégation est formée de Jean-Sébastien Dufresne, président, Myrlande Pierre, vice-présidente et Mercédez Roberge, conseillère spéciale.

Février 2013, le MDN publie la mise à jour de Recension des engagements des partis politiques sur la réforme du mode de scrutin, depuis 1969.

Avril 2013, le MDN élabore 2 séries de brèves présentation Power Point aux fins de vulgarisation. La première porte sur les raisons de rejeter le mode de scrutin actuel et la deuxième présente la synthèse de diverses facettes du modèle *Solution démocratique.*

Série sur les raisons de rejeter le mode de scrutin actuel:

- MDN - Pourquoi rejeter le mode de scrutin actuel, Tour d'horizon, avril 2013
- MDN -Pourquoi rejeter le mode de scrutin actuel, Les distorsions, avril 2013
- MDN - Pourquoi instaurer des mécanismes pour l'égalité et la représentation de la diversité ethnoculturelle, avril 2013

Série présentant la synthèse de diverses facettes du modèle *Solution démocratique* :

- MDN - Solution démocratique, Résumé des élements techniques, avril 2013
- MDN - Solution démocratique, Présentation de la distribution régionale, série 1 de 2, avril 2013
- MDN - Solution démocratique, Présentation de la distribution régionale, série 2 de 2, avril 2013
- MDN - Solution démocratique, Présentation de la compensation nationale, avril 2013
- MDN - Solution démocratique, Présentation des bulletins et listes, avril 2013
- MDN - Solution démocratique, Comment intégrer des mécanismes pour l'égalité et la représentation de la diversité ethnoculturelle,avril 2013

17 mai 2013, le Mouvement pour une démocratie nouvelle met en ligne son tout nouveau site Internet. Toujours une même adresse, mais un contenu complètement repensé. En plus de présenter du nouveau matériel pédagogique, il rassemble une foule d'informations sur l'histoire de la réforme du mode de scrutin. Ce site est une œuvre collective, constituée grâce au travail assidu des militantes et des militants du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Sauf exception, son contenu provient des documents de sensibilisation, d'éducation populaire et d'analyse produits par le MDN depuis 1999. La réalisation du site est le résultat du travail des membres d'un comité, soit Luc Bordeleau, Lise Mercier et Mercédez Roberge. Ce comité relevait du conseil d'administration du MDN.

Petite visite guidée :

- Accueil : Pour les toutes dernières nouvelles du MDN.
- Qui est le MDN : Pour tout savoir sur le MDN et pour décider de s'y impliquer.
- Jalons historiques : Pour garder notre mémoire collective bien vivante. Ces jalons historiques ne prétendent pas tout couvrir, mais ils donnent un aperçu de la variété et de l'abondance des actions ayant eu un effet direct ou indirect sur l'avancement de la réforme du mode de scrutin et sur lesquelles on peut tabler pour conclure cette quête. Ils permettent aussi de constater qu'à toutes les occasions lui ayant été offertes, la population a répété son refus du statu quo et réclamé un

changement véritable. Ils mettent également en valeur que les consensus qui ressortent des nombreuses études, consultations et démarches initiées pour changer le mode de scrutin.

  - 1834-1961: Les premières traces d'une revendication démocratique
  - 1962-1997: Les défauts du mode de scrutin sont scrutés à la loupe et des propositions émergent
  - 1998-2003 : Une injustice déclenche la mobilisation citoyenne et le MDN voit le jour
  - 2004-2006 : Le MDN et ses alliés obtiennent un avant-projet de loi, mais qui demande de grandes améliorations
  - 2007-2009 : Pendant que le gouvernement refuse d'avancer, le MDN et ses alliés mobilisent et informent la population
  - 2010-2011 : Le MDN réunit les consensus et propose le mode de scrutin Solution démocratique
  - 2012 à aujourd'hui : L'adhésion populaire renforce la Solution démocratique – le MDN continue d'informer et de mobiliser la population
- Un mode de scrutin dépassé : Pour tout savoir sur les raisons de rejeter le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour utilisé au Québec.
  - Il ne reflète pas la volonté populaire
  - Il n'exprime pas le pluralisme politique
  - Il ne traduit pas l'importance des régions dans la réalité québécoise
  - Il ne représente pas également les femmes et les hommes
  - Il n'incarne pas la diversité ethnoculturelle
- Des distorsions depuis 1867 : Pour constater l'ampleur des distorsions et leurs répétitions depuis l'élection de 1867. D'une élection à l'autre, les noms et les chiffres changent, mais les défauts du système demeurent. Les résultats électoraux et les analyses effectuées par le MDN sont présentés par période et ils peuvent être téléchargés pour connaître les analyses des élections québécoises, et de leurs distorsions, depuis 1867 et la comparaison des distorsions entre ces élections et avec les résultats sous différents modes de scrutin, pour quelques pays.
  - Les élections de 1867 à 1897
  - Les élections de 1900 à 1935
  - Les élections de 1936 à 1970
  - Les élections de 1973 à 2012
- Modes de scrutin à travers le monde : Pour tout savoir sur la répartition à travers le monde deux grandes familles de modes de scrutin, sur leur fonctionnement, sur l'analyse du MDN pour chacun et même voir les résultats d'élections récentes sous ces modèles :
  - La famille proportionnelle, dont les variantes les plus connues sont :
    - Les scrutins de liste : la proportionnelle nationale (ou intégrale) et la proportionnelle régionale
    - Les modèles mixtes : la proportionnelle mixte compensatoire et la semi-proportionnelle mixte parallèle
    - Le vote unique transférable
  - La famille majoritaire, dont les variantes les plus connues sont :
    - Le scrutin majoritaire uninominal à un tour et à deux tours
    - Le scrutin majoritaire plurinominal à un tour et à deux tours
    - Le scrutin préférentiel (ou alternatif)
    - Le vote unique non-transférable
- La solution démocratique existe : Pour tout savoir sur les consensus et les analyses à l'origine de la proposition du MDN d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire, voir comment

elle répond aux 5 objectifs démocratiques, découvrir son fonctionnement et ses effets et comprendre pourquoi il est nécessaire de poursuivre la campagne *Solution démocratique*.

- Agir pour une Solution démocratique – Campagne en cours : Pour savoir comment participer à la campagne, savoir qui l'endosse ou y donne un appui de principe et aider le MDN à la faire progresser, notamment en interpellant votre députée ou député,
- Documentation : Pour trouver facilement tous les documents produits par le MDN depuis 1999, sont plus faciles à trouver sur les modes de scrutin, le matériel pédagogique des ateliers *Vers un nouveau mode de scrutin;* des campagnes *Urgence démocratique* (2009-2010) et *Solution démocratique* (2010 etc.); des *Rendez-vous mensuels de la démocratie* (2011-2012) en plus d'y trouver tous les documents publiés par le MDN depuis 1999; le matériel visuel; des liens vers les sites des partis politiques, organismes gouvernementaux et internationaux; des organismes citoyens, de personnalités et de chercheurs;
- Lexique et foire aux questions : Pour s'y retrouver dans des termes techniques lorsque l'on en sent le besoin.

18 juin 2013, le MDN organise l'atelier-discussion Démocratie renouvelée: population engagée. L'événement a lieu à 18h au Pub L'Île Noire (1649 St-Denis, Montréal). Au programme:

- Survol sur la nécessité d'une réforme du mode de scrutin au Québec
- Retour historique sur les actions menées jusqu'à présent
- Présentation des stratégies de mobilisation en cours
- Discussions en sous-groupes sur les actions concrètes à mener par les citoyens et citoyennes, et comment s'impliquer pour les réaliser.

Une histoire en train de s'écrire (liens menant vers le site MDN)

- 1834-1961: Les premières traces d'une revendication démocratique
- 1962-1997: Les défauts du mode de scrutin sont scrutés à la loupe et des propositions émergent
- 1998-2003 : Une injustice déclenche la mobilisation citoyenne et le MDN voit le jour
- 2004-2006 : Le MDN et ses alliés obtiennent un avant-projet de loi, mais qui demande de grandes améliorations
- 2007-2009 : Pendant que le gouvernement refuse d'avancer, le MDN et ses alliés mobilisent et informent la population
- 2010-2011 : Le MDN réunit les consensus et propose le mode de scrutin Solution démocratique
- 2012 à aujourd'hui : L'adhésion populaire renforce la Solution démocratique - le MDN continue d'informer et de mobiliser la population